

Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis
juridiques

118^e année

20 décembre

1986

No 51

Québec 

Gazette officielle du Québec

Partie 1 Avis juridiques

118^e année
20 décembre 1986
No 51

Sommaire

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, Loi sur l'
Aménagement et l'urbanisme, Loi sur l'
Avis divers
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le
Compagnies, Loi sur les
Compagnies étrangères, Loi sur les
Coopératives, Loi sur les
Curatelle publique, Loi sur la
Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les
Loi électorale
Ministères, Avis concernant les
Renseignements sur les compagnies, Loi concernant les
Syndicats professionnels, Loi sur les
Ventes par shérif
Ventes pour taxes, avis de publication

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu:

La Partie I de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement.

Normes de recevabilité:

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publications requises pour chaque avis.

Conditions générales:

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 16 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte origi-

nal doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure de tombée.

Tarif de publication

Le tarif de publication est de 0,63 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 \$ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 \$ la douzaine.

Prix à l'exemplaire

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 4 \$.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

Pierre Lauzier
Division de la *Gazette officielle*
1279, boul. Charest ouest
Québec G1N 4K7
Téléphone: (418) 643-9918

Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements

Partie 1 « Avis juridiques »: 48 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Lois et règlements »: 70 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Laws and Regulations »: 70 \$ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au:

Ministère des Communications
Secteur des abonnements
C.P. 1005
Québec G1K 7B5
Téléphone: (418) 643-5150

Prière de faire part de tout changement d'adresse six semaines avant la date du déménagement et de retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

TABLE DES MATIÈRES

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS — LOI SUR L'

COMMISSION SCOLAIRE D'AYLMER (<i>Délégation</i>)	6661
PAROISSE DE DISRAËLI (<i>Délégation</i>)	6661

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME — LOI SUR L'

M.R.C. DE BEAUHARNOIS-SALABERRY (<i>Prolongation du délai pour l'élaboration d'un schéma d'aménagement</i>)	6661
M.R.C. DE BELLECHASSE (<i>Prolongation du délai pour l'élaboration d'un schéma d'aménagement</i>)	6661
M.R.C. DE DENIS-RIVERIN (<i>Prolongation du délai pour l'élaboration d'un schéma d'aménagement</i>)	6661
M.R.C. DE L'ÉRABLE (<i>Prolongation du délai pour l'élaboration d'un schéma d'aménagement</i>)	6661
M.R.C. DE NICOLET-YAMASKA (<i>Prolongation du délai pour l'élaboration d'un schéma d'aménagement</i>)	6662
M.R.C. DE PORTNEUF (<i>Prolongation du délai pour l'élaboration d'un schéma d'aménagement</i>)	6662
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP (<i>Prolongation du délai pour l'élaboration d'un schéma d'aménagement</i>)	6662
M.R.C. DE SHERBROOKE (<i>Prolongation du délai pour l'élaboration d'un schéma d'aménagement</i>)	6662
M.R.C. DE TÉMISCOUATA (<i>Prolongation du délai pour l'élaboration d'un schéma d'aménagement</i>)	6662

AVIS DIVERS

CITÉ DE CÔTE SAINT-LUC (<i>Rachat d'obligations</i>)	6662
COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DES VIEILLES-FORGES (<i>Rachat d'obligations</i>)	6663
COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DES VIEILLES-FORGES (<i>Rachat d'obligations</i>)	6663
COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE L'YAMASKA (<i>Rachat d'obligations</i>)	6663
COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE LAPOINTE (<i>Rachat d'obligations</i>)	6664
CONSEIL SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL (<i>Rachat d'obligations</i>)	6664
CONSEIL SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL (<i>Rachat d'obligations</i>)	6665
PAROISSE DE SAINT-BERNARD (<i>Requête</i>)	6666
PITTS INSURANCE COMPANY (<i>Avis aux personnes invoquant des réclamations</i>)	6668
SUCCESSION GILBERT MASSÉ (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	6669
SUCCESSION GUY LANTHIER (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	6669
SUCCESSION HUBERT BERTI (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	6669
SUCCESSION JEAN-CLAUDE DUBÉ (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	6669
SUCCESSION JEAN-PAUL BOIVIN (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	6670
SUCCESSION PAUL LAUZON (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	6670
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (<i>Modifications aux statuts</i>)	6670
VILLAGE DE SAINT-BERNARD (<i>Requête</i>)	6666
VILLE DE CHICOUTIMI (<i>Rachat d'obligations</i>)	6670
VILLE DE CHICOUTIMI (<i>Rachat d'obligations</i>)	6671
VILLE DE JONQUIÈRE (<i>Rachat d'obligations</i>)	6671
VILLE DE PONTE-CLAIRE (<i>Rachat d'obligations</i>)	6671
VILLE DE PORT-CARTIER (<i>Rachat d'obligations</i>)	6672

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

ACCORDÉS

Carol Anne McCormick	6672
Clint Jaoudat Jody	6672
Danielle Jody	6672
Donna Janina Zajac	6673
Jack Basch	6673
Joseph Denis François Michel Drudi-Lemaire	6673
Joseph Émery Léon Leroy Miller	6673
Joseph Gérard Jocelyn Pichette	6673
Joseph Jean Louis Yves Deval	6673
Joseph Jody	6673
Marie Adrienne Cyprienne Danie Potvin	6673
Marie Anna Noëlla Louise Hébert	6674
Marie Aurore Alma Marilyn Fortin	6674
Marie Diane Abel	6674
Marie Gaby Giroux	6674
Marie Laurette Rollande Guilbeault	6674
Robert Lemay	6674

DEMANDES

Alexander Lewis Gerbaka	6674
Chantal Lanctôt	6675
Claudette Toussaint	6675
David Harvey	6675
Éric Lapointe	6675
Felicia Hadassa Sojcher	6675
Frédéric Émond-Vincent	6675
Gemma St-Louis	6675
Guy St-Georges	6675
Johanne Jubinville	6676
Joseph Euclide Roch Lagacé	6676
Joseph Marcel Alexandre Sommier	6676
Joseph Mario Yvon Alain Beaulieu	6676
Joseph Maurice Richard Gingras	6676
Justin dit Ghislain Tremblay	6676
Luc Jean Yiacouvakis	6676
Lucienne Pilote	6676
Manon Rodrigue	6677
Marie Antoinette Angéline Lavertu	6677
Marie Henriette Dora Moore	6677
Marie Simone Jacqueline Dessureault	6677
Mary Elizabeth Boyle	6677
Milka Poljanac	6677
Mounir Abdelnour (Abdulnour)	6677
Nathalie Proulx	6677
Pierre Curadeau	6678
Raymond Charles Beaudry	6678
Yves Tanguay	6678

COMPAGNIES (PARTIE I) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES	6679
----------------------------------	------

COMPAGNIES (PARTIE IA) — LOI SUR LES

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION SQUA-VISION INC. (<i>Erratum</i>)	6679 6765
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION	6701
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION	6704
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION 2319-0820 QUÉBEC INC. (<i>Erratum</i>)	6705 6765
LES BOIS DE L'EST DU QUÉBEC (1986) INC. (<i>Erratum</i>)	6765
PERIDOT CONSTRUCTIONS INC. (<i>Erratum</i>)	6765
STUDIO YVES DUSSAULT INC. (<i>Erratum</i>)	6765

COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES	6712
LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES	6717

COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21)	6719
CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 87)	6719
CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL — ÉTABLISSEMENT OU (Article 32)	6721
CHANGEMENT DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS (Article 87)	6723
DISSOLUTION (Article 28)	6724
DISSOLUTION — DEMANDES DE	
1643-4722 QUÉBEC INC.	6726
2170-5835 QUÉBEC INC.	6726
2173-5550 QUÉBEC INC.	6726
2324-0443 QUÉBEC INC.	6726
AGENCE DE VENTES WILLIAM INC.	6727
AMÉNAGEMENT SHERPENT LTÉE	6727
ANTOINETTA PIZZERIA INC.	6727
ARTIMONDE INC.	6727
BOUTIQUE AU PETIT BOUFFON INC.	6727
CENTRE CULTUREL VIEUX-COLLÈGE INC.	6727
CENTRE IMMOBILIER ST-LAURENT INC.	6728
CENTRE SPORTIF DE CHARNY	6728
CHAUFFAGE A MARTEL & FILS INC.	6728
CLUB DE GYMNASTIQUE CHINOOK INC.	6728
CORPORATION ACTION-JEUNESSE RÉGION 03	6728
CORPORATION DU CIMETIÈRE DE ST-EMILE INC.	6728
ÉLEVAGE V.C.R. LTÉE	6728
FERMES JEAN ROCHAT ET FILS INC.	6728
G. LESSARD & COUTURE INC.	6729
GESTAC PHY INC.	6729
GESTION EMILE BENOIT INC.	6729
GESTION ERIPHANE INC.	6729
GESTION JACQUES DEMERS INC.	6729
GESTION SOMER LTÉE	6729
GROUPE TRIAR	6729
INSTITUTION HUMANISTE DU MONT ORFORD LTÉE	6729
JEANE ET DALI INC.	6730
L'ASSOCIATION DES PARAPLÉGIQUES ET HANDICAPÉS DU SAGUENAY LAC-ST-JEAN INC.	6730
L'ASSOCIATION DIOCESAINE DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU DIOCESE DE QUÉBEC INC.	6730

LA BOUTIQUE DU PLANCHISTE DE L'EST INC.	6730
LA TROUPE	6730
LE CARREFOUR DES PARENTS DE DÉFICIENTS MENTAUX «LA MARGUERITE» INC.	6730
LE P'TIT BONHEUR DE QUÉBEC	6730
LES AMBULANCES GÉNÉREUX (1979) INC.	6731
LES BLEUETS LAC ST-JEAN LTÉE	6731
LES IMMEUBLES C.D. INC.	6731
LES IMMEUBLES PIERRE ET MICHEL JARRY INC.	6731
LES INDUSTRIES DE LA RIVIÈRE MOISIE LTÉE	6731
LES INVESTISSEMENTS 1588 VINET INC.	6731
LES PLACEMENTS MOBILIERS ET IMMOBILIERS BELHACHE - DUBOURGUAIS - AUDET INC.	6731
LES RÉNOVATIONS INDUSTRIELLES DE MONTRÉAL LTÉE	6731
LES Tournesols de St-Hubert	6732
LIGUE DE BALLE MOLLE OLYMPIQUE INC.	6732
NORIB INC.	6732
PLACEMENTS A.D.G.N.R. INC.	6732
PLACEMENTS L'ARGENTENAYE INC.	6732
POISSONNERIE DRUMMOND INC.	6732
PRÉLAND PROPERTIES LTD.	6732
PRÉPARATION DE BOIS LTÉE	6733
RÉGROUPEMENT DES FEMMES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL (RFUL)	6733
RENÉ CHAPUT INC.	6733
RESTAURANT EL PASO MATANE INC.	6733
RESTAURANT PAVILLON DE HONG KONG INC.	6733
SCIERIE GONZAGUE PLOURDE ET FRÈRE INC.	6733
SERVICE DE PHOTO FILM ST-JEAN INC.	6733
SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DES ÉQUIPEMENTS ET DES AIRES DE L'ÉCOLE DE LA POMMERAIE	6733
SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES CHEVAUX DU QUÉBEC	6734
SOCIÉTÉ SANITAIRE LAVAL LTÉE	6734
SPORTS TYROL INC.	6734
THE RED BARON LINE INC.	6734
TRANSPORT MANZEROLLE INC.	6734
TYROL SPORTS INC.	6734
VÊTEMENTS D.B. INC.	6734
WILLIAM SALES AGENCIES INC.	6727

DIVERS

SOLIDAIDE INC. (<i>Assemblée</i>)	6734
-------------------------------------	------

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES

PERMIS DE FAIRE AFFAIRES	6735
--------------------------	------

COOPÉRATIVES — LOI SUR LES

ASSOCIATION COOPÉRATIVE D'HABITATION CO-OP HABITAT ÉTUDIANT DE DUROCHER (<i>Dissolution</i>)	6735
---	------

CURATELLE PUBLIQUE — LOI SUR LA

AVIS DE QUALITÉ

Claude Bélanger	6736
Daniel Ippersiel	6736
Edward Patrick Hodge	6736
Gérard Aubin	6736
Jacqueline Gignac Arseneau	6737
Jacques Gamache	6736
Jean Thomas Vien	6737
Jean-Louis Messier	6737
John Silby	6737

Roger Canuel	6737
Sylvain Lamy	6737
Yves Létourneau	6737

DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES

FORMATION

FONDS IMMOBILIER DU QUÉBEC SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	6739
LE 2620 DALTON. SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	6739
LE 4224 DES CYPRES. SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	6739
LE 920 BELVEDÈRE. SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	6739
PADEQ. SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	6739
SESOSTRIS III. SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	6739
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE BEAUPRÉ	6739
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CARREFOUR LE PLATEAU	6739
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE COMMERCIALE LÉVIS	6739
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE F.R.A.	6739
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE 4137 DES MARTINETS	6739
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES GALERIES D'ALMA	6739
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES GALERIES DU LAC	6739
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES PERCE NEIGE ENR.	6739
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE P.I.L.	6739
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PLACE ROYALE (T.R.)	6739
TREVIO. SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	6739

LOI ÉLECTORALE

FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES

ALLOCATIONS AUX PARTIS POLITIQUES (Articles 358 à 364 de la loi)	6740
ALLOCATIONS AUX PARTIS POLITIQUES (Articles 358 à 364 de la loi)	6740
ALLOCATIONS AUX PARTIS POLITIQUES (Articles 358 à 364 de la loi)	6740
ALLOCATIONS AUX PARTIS POLITIQUES (Articles 358 à 364 de la loi)	6740

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

AFFAIRES MUNICIPALES

DIVERS

MUNICIPALITÉ DE VAL-BRILLANT (L.P.)	6741
RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC INDUSTRIEL ET TECHNOLOGIQUE QUÉBEC/SAINTE-FOY (Dissolution)	6743
VILLAGE NORDIQUE D'UMIUAQ (L.P.)	6743
VILLE DE SAINT-JOVITE (L.P.)	6743

INDUSTRIE ET DU COMMERCE

HEURES D'AFFAIRES

MUNICIPALITÉ DE MONT-TREMBLAY (Autorisation)	6744
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-L'ÎLE-AUX-NOIX (Autorisation)	6744
SALON DE LA FEMME DE SAINT-HYACINTHE ENR. (Autorisation)	6744
VILLES DE AYLMEY. BUCKINGHAM. GATINEAU. HULL ET MASSON (Autorisation)	6745

TRANSPORTS

ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	6745
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	6745
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	6745
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	6746
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	6746
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	6746
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ (Erratum)	6765
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ (Erratum)	6766
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ (Erratum)	6766

POUVOIRS SPÉCIAUX DES CORPORATIONS — LOI SUR LES

SYNDICAT DU REGROUPEMENT DES INTERDITS DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC ET SES SYNDICATS AFFILIÉS (Erratum)	6765
---	------

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

REPRISE D'EXISTENCE (AVIS DE)	6747
-------------------------------	------

SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI SUR LES

CONSEIL CENTRAL DES SYNDICATS NATIONAUX DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (CSN) (Formain)	6748
SYNDICAT DES EMPLOYÉS DU MARCHÉ BOURGEOULT INC. (Formation)	6748

VENTES PAR SHÉRIF

ABITIBI

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. ÉLEVEURS P.R. & E. DUBÉ INC.	6748
MUNICIPALITÉ D'AMOS-EST c. GALERIE D'AMOS INC.	6750

BEDFORD

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. TEXTILES HENTEX INC.	6750
CAISSE POPULAIRE DE WATERLOO c. PAGÉ	6752
CENTRE DE SERVICES SOCIAUX RICHELIEU c. LEVOY	6751

GASPÉ

BOURGET ÉLECTRIQUE INC. c. BLAIS 923.	6751
---------------------------------------	------

IBERVILLE

CAISSE POPULAIRE DE SAINTE-BRIGIDE D'IBERVILLE c. BEAUREGARD ET AL.	6754
---	------

JOLIETTE

CANTON DE RAWDON c. MARTIEN	6755
-----------------------------	------

QUÉBEC

CAISSE POPULAIRE LES ETCHEMINS c. DOMAINE TANIATA INC.	6755
VILLE DE LORETTEVILLE c. LÉGARÉ	6757

TEMISCAMINGUE

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE
LOGEMENT c. QUENNEVILLE 6760

TERREBONNE

138761 CANADA INC *ET AL.* c. SMITH *ET AL.* 6760
COMPAGNIE TRUST ROYAL c. COULOMBE 6761
KIROUAC c. LABRÈCHE 6762
PAROISSE DE SAINT-HIPPOLYTE c. BÉLANGER 6762
VILLE DE SAINTE-ADELE c. LAVALLÉE 6763
VILLE DE SAINTE-ADELE c. PLACEMENT RELAM
LTÉE 6764

**VENTES POUR TAXES, AVIS DE
PUBLICATION**

VILLE DE BOIS-DES-FILION 6764
VILLE DE JONQUIÈRE 6764

AVIS JURIDIQUES

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels — Loi sur l'**Commission scolaire d'Aylmer**

Je, André Mercier, président, étant la plus haute autorité au sein de la Commission scolaire d'Aylmer, désigne, par la présente, la personne ci-après identifiée, responsable au sens de l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels: monsieur Pierre Daoust, secrétaire général, 21, rue Park, 2^e étage, Aylmer, QC, J9H 4J6, tél.: 819-684-7045, responsable de l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels.

Aylmer, le 12 novembre 1986

49028

Le président,
ANDRÉ MERCIER

Paroisse de Disraeli

Je, André Gosselin, maire, étant la plus haute autorité au sein de la corporation municipale de la paroisse de Disraeli, dont l'adresse est 211, rue Champoux, C.P. 760, Disraeli, QC, G0N 1E0, désigne, par la présente, la personne ci-après identifiée, responsable au sens de l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels: Hélène Gouin, secrétaire-trésorière, 211, rue Champoux, C.P. 760, Disraeli, QC, G0N 1E0, tél.: 418-449-5329, responsable de l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels.

Disraeli, le 12 novembre 1986

49007

Le maire,
ANDRÉ GOSSELIN

Aménagement et l'urbanisme — Loi sur l'**Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry**

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, c. 51), je prolonge jusqu'au 31 mars 1987 le délai imparti à la municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry afin de lui permettre d'adopter son schéma d'aménagement.

Québec, le 8 décembre 1986

Le ministre des Affaires municipales,
311 ANDRÉ BOURBEAU

Municipalité régionale de comté de Bellechasse

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, c. 51), je prolonge jusqu'au 18 mars 1987 le délai imparti à la municipalité régionale de comté de Bellechasse afin de lui permettre d'adopter son schéma d'aménagement.

Québec, le 8 décembre 1986

Le ministre des Affaires municipales,
311 ANDRÉ BOURBEAU

Municipalité régionale de comté de Denis-Riverin

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, c. 51), je prolonge jusqu'au 31 mars 1987 le délai imparti à la municipalité régionale de comté de Denis-Riverin afin de lui permettre d'adopter son schéma d'aménagement.

Québec, le 8 décembre 1986

Le ministre des Affaires municipales,
311 ANDRÉ BOURBEAU

Municipalité régionale de comté de L'Érable

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, c. 51), je prolonge jusqu'au 11 février 1987 le délai imparti à la municipalité régionale

de comté de l'Érable afin de lui permettre d'adopter son schéma d'aménagement.

Québec, le 8 décembre 1986

311

Le ministre des Affaires municipales,
ANDRÉ BOURBEAU

Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, c. 51), je prolonge jusqu'au 18 décembre 1986 le délai imparti à la municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska afin de lui permettre d'adopter son schéma d'aménagement.

Québec, le 8 décembre 1986

311

Le ministre des Affaires municipales,
ANDRÉ BOURBEAU

Municipalité régionale de comté de Portneuf

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, c. 51), je prolonge jusqu'au 31 mars 1987 le délai imparti par l'article 3 de cette loi à la municipalité régionale de comté de Portneuf afin de lui permettre d'adopter son schéma d'aménagement.

Québec, le 11 décembre 1986

311

Le ministre des Affaires municipales,
ANDRÉ BOURBEAU

Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, c. 51), je prolonge jusqu'au 19 février 1987 le délai imparti à la municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup afin de lui permettre d'adopter son schéma d'aménagement.

Québec, le 8 décembre 1986

311

Le ministre des Affaires municipales,
ANDRÉ BOURBEAU

Municipalité régionale de comté de Sherbrooke

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, c. 51), je prolonge jusqu'au 31 mars 1987 le délai imparti à la municipalité régionale de comté de Sherbrooke afin de lui permettre d'adopter son schéma d'aménagement.

Québec, le 8 décembre 1986

311

Le ministre des Affaires municipales,
ANDRÉ BOURBEAU

Municipalité régionale de comté de Témiscouata

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, c. 51), je prolonge jusqu'au 9 mars 1987 le délai imparti à la municipalité régionale de comté de Témiscouata afin de lui permettre d'adopter son schéma d'aménagement.

Québec, le 8 décembre 1986

311

Le ministre des Affaires municipales,
ANDRÉ BOURBEAU

Avis divers

Cité de Côte-Saint-Luc

Rachat d'obligations

Prenez avis que, conformément aux conditions de l'émission d'obligations datées du 1^{er} février 1970, échéant le 1^{er} février 1990, la cité de Côte-Saint-Luc rachètera, le 1^{er} février 1987, un montant de 20 000 \$ d'obligations à même cette émission.

Les numéros des titres ainsi rachetés et déterminés par voie de tirage au sort sont les suivants:

Dénominations de 1 000 \$:

M-363, M-371, M-378, M-380, M-387, M-389, M-393, M-397, M-398, M-402, M-405, M-415, M-419, M-432, M-449, M-461, M-465, M-472, M-476 et M-484.

Ces obligations deviennent dues et payables le 1^{er} février 1987, sur présentation et remise du titre aux endroits y mentionnés, avec tous les coupons d'intérêts échéant après le 1^{er} février 1987 y attachés et cessent de porter intérêt à compter de cette date.

Côte-Saint-Luc, le 8 décembre 1986

Le greffier,
JOCELYNE HABRA

Hôtel de ville
5801, boulevard Cavendish
Côte-Saint-Luc
Québec, H4W 3C3
tél.: 485-6800, code 514

49011

Commission scolaire régionale des Vieilles-Forges
Rachat d'obligations

Prenez avis que conformément aux procédures adoptées, la Commission scolaire régionale des Vieilles-Forges rachètera le 1^{er} février 1987, un montant de 118 000,00 \$ d'obligations de son émission originale de 1 500 000 \$, datée du 1^{er} février 1969, et portant un taux d'intérêt de 8 % l'an payable semi-annuellement les 1^{er} février et 1^{er} août de chaque année.

Les numéros des titres ainsi rachetés par voie de tirage au sort sont les suivants:

M 1117, M 1118, M 1119, M 1120, M 1122,
M 1135, M 1136, M 1145, M 1152, M 1153,
M 1154, M 1155, M 1156, M 1159, M 1160,
M 1165, M 1166, M 1175, M 1176, M 1177,
M 1180, M 1181, M 1185, M 1191, M 1194,
M 1195, M 1200, M 1201, M 1202, M 1203,
M 1208, M 1209, M 1211, M 1237, M 1238,
M 1239, M 1241, M 1243, M 1245, M 1246,
M 1250, M 1251, M 1260, M 1261, M 1262,
M 1263, M 1264, M 1265, M 1273, M 1274,
M 1276, M 1286, M 1290, M 1291, M 1292,
M 1295, M 1307, M 1314, M 1319, M 1321,
M 1322, M 1328, M 1329, M 1330, M 1331,
M 1334, M 1335, M 1336, M 1337, M 1338,
M 1340, M 1342, M 1346, M 1348, M 1356,
M 1364, M 1365, M 1366, M 1370, M 1372,
M 1373, M 1389, M 1391, M 1392, M 1395,
M 1405, M 1407, M 1410, M 1413, M 1424,
M 1425, M 1426, M 1428, M 1429, M 1431,
M 1436, M 1437, M 1440, M 1442, M 1443,
M 1444, M 1447, M 1449, M 1450, M 1451,
M 1453, M 1454, M 1456, M 1457, M 1469,
M 1490, M 1491, M 1492, M 1493, M 1494,
M 1495, M 1496, M 1497.

Les obligations cesseront de porter intérêt à compter du 1^{er} février 1987 et devront être présentées pour remboursement.

49029 *Le directeur général,*
PAUL BEAULIEU

Commission scolaire régionale des Vieilles-Forges
Rachat d'obligations

Prenez avis que conformément aux procédures adoptées, la Commission scolaire régionale des Vieilles-Forges rachètera le 1^{er} février 1987, un montant de 25 000,00 \$ d'obligations de son émission originale de 325 000,00 \$, datée du 1^{er} février 1970, et portant un taux d'intérêt de 9 ½ % l'an payable semi-annuellement les 1^{er} février et 1^{er} août de chaque année.

Les numéros des titres ainsi rachetés par voie de tirage au sort sont les suivants:

Dénominations de 1 000,00 \$:

M 219, M 220, M 228, M 229, M 268, M 271,
M 273, M 274, M 275, M 276.

Dénominations de 5 000,00 \$:

V 001, V 003, V 004.

Les obligations cesseront de porter intérêt à compter du 1^{er} février 1987 et devront être présentées pour remboursement.

49030 *Le directeur général,*
PAUL BEAULIEU

Commission Scolaire Régionale de l'Yamaska
Rachat d'obligations

Émission d'obligations de 1 275 000 \$ 8 % dues le 1^{er} février 1989.

Avis est, par les présentes, donné que conformément aux dispositions de l'émission d'obligations susdite, la Commission Scolaire Régionale de l'Yamaska rachètera le 1^{er} février 1987, un montant de 101 000 \$ d'obligations à même les obligations échéant le 1^{er} février 1989 de son émission d'obligations originale de 1 275 000 \$, datée du 1^{er} février 1969 et portant intérêt au taux de 8 % l'an, payable semi-annuellement les 1^{er} février et 1^{er} août de chaque année.

Les numéros des titres ainsi rachetés et déterminés par voie de tirage au sort sont les suivants:

Dénomination de 25 000 \$ pour être rachetée en entier:
A-001.

Dénominations de 1 000 \$ pour être rachetées en entier:

M-900, M-902, M-903, M-922, M-928, M-930, M-931, M-939, M-941, M-943, M-944, M-948, M-950, M-953, M-954, M-955, M-957, M-958, M-959, M-960, M-961, M-965, M-968, M-976, M-977, M-978, M-983, M-987, M-989, M-993, M-994, M-995, M-996, M-998, M-1001, M-1003, M-1004, M-1017, M-1018, M-1019, M-1020, M-1024, M-1025, M-1026, M-1032, M-1044, M-1046, M-1055, M-1056, M-1057, M-1071, M-1076, M-1082, M-1104, M-1105, M-1108, M-1109, M-1112, M-1113, M-1116, M-1118, M-1119, M-1123, M-1126, M-1135, M-1136, M-1145, M-1146, M-1150, M-1153, M-1156, M-1157, M-1158, M-1159, M-1160, M-1161.

Lesdites obligations seront remboursables, au pair, en monnaie légale du Canada, à toute succursale de la Banque Nationale du Canada dans la province de Québec.

Lesdites obligations cesseront de porter intérêt à compter du 1^{er} février 1987 et devront être présentées pour remboursement.

Les coupons dus le 1^{er} février 1987 peuvent être détachés et présentés de la manière habituelle.

Saint-Hyacinthe, le 1^{er} décembre 1986

Le directeur général,
JACQUES DUPRÉ

48934

Commission scolaire régionale Lapointe *Rachat d'obligations*

Prenez avis que, conformément aux procédures adoptées, la commission scolaire régionale Lapointe rachètera, le 1^{er} février 1987, un montant de 61 000 \$ à même les obligations échéant le 1^{er} février 1990 de l'émission d'obligations originale de 800 000 \$ datée du 1^{er} février 1970. Les numéros des titres ainsi rachetés par voie de tirage au sort sont les suivants:

Dénominations de 1 000 \$:

M510, M511, M532, M540, M543, M565, M588, M599, M606, M607, M615, M616, M617, M618, M619, M625, M626, M627, M628, M629, M634, M637, M638, M640, M645, M650, M652, M653, M659, M661, M662, M670, M675, M681, M682, M689, M696, M701, M703, M704, M705, M709, M710, M712, M720, M722, M723, M727, M746, M747, M748, M749, M750, M755, M759, M760, M761, M762, M763, M769 et M775.

Ces obligations cesseront de porter intérêt à compter du 1^{er} février 1987 et devront être présentées pour remboursement.

Commission scolaire régionale Lapointe, le 1^{er} décembre 1986

Le directeur des services financiers,
ALAIN RIVERIN

2240, rue Montpetit
Case postale 1600
Jonquière, QC
G7X 7X4
tél.: 542-7551, code 418

48933

Conseil scolaire de l'île de Montréal *Rachat d'obligations*

Obligations à fonds d'amortissement, 10,25 %, échéant le 15 février 1997.

Avis public est, par les présentes, donné aux détenteurs des obligations mentionnées ci-dessus que le Conseil scolaire de l'île de Montréal rachètera le 15 février 1987, pour les fins du fonds d'amortissement et conformément aux dispositions des obligations, les obligations suivantes ou partie de ces obligations tel qu'indiqué ci-dessous, à 100 % de leur montant en principal racheté, plus l'intérêt couru à la date du rachat:

Numéros des obligations à coupons de 1 000 \$, portant le préfixe C16-M-, rachetées en totalité:

0014, 0032, 0050, 0078, 0097, 0115, 0245, 0263, 0306, 0324, 0342, 0352, 0370, 0434, 0510, 0528, 0593, 0611, 0669, 0702, 0720, 0879, 0897, 0915, 0933, 0951, 1085, 1103, 1132, 1150, 1168, 1186, 1204, 1247, 1265, 1283, 1301, 1319, 1387, 1405, 1423, 1441, 1459, 1477, 1495.

Numéros des obligations à coupons de 5 000 \$, portant le préfixe C16-V-, rachetées en partie pour un montant en principal de 1 000 \$ chacune:

002, 006, 010, 014, 018, 048, 052, 056, 060, 079, 083, 087, 091, 100, 104, 110, 114, 118, 129, 133, 137, 141, 146, 150, 155, 159, 163, 167, 171, 175, 181, 185, 189, 193, 207, 209, 211, 215, 218, 220.

Numéros des obligations à coupons de 25 000 \$, portant le préfixe C16-A-, rachetées en partie pour un montant en principal de 5 000 \$ chacune:

007, 013, 030, 034, 044, 048, 067, 071, 076, 080, 084, 088, 096, 100, 104, 108, 112, 116, 142, 146, 154, 163, 173, 177, 181, 187, 191, 195, 199, 205, 210, 215, 222, 227, 231, 254, 270, 282, 304, 308, 310, 312, 314, 316, 318, 320, 326, 329, 331, 333, 335, 337, 342, 344, 346, 354, 366, 370, 389, 393, 397, 401, 406, 413, 420, 461, 465, 469, 473, 488, 496, 501, 505, 509, 513.

Numéros des obligations entièrement nominatives, portant le préfixe C16-N-, rachetées jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis chacun des numéros:

006: 5 000 \$, 007: 5 000 \$, 008: 5 000 \$, 009: 5 000 \$, 010: 5 000 \$, 011: 5 000 \$, 012: 5 000 \$, 013: 10 000 \$, 014: 5 000 \$, 015: 5 000 \$, 016: 25 000 \$, 017: 30 000 \$, 018: 35 000 \$, 019: 25 000 \$, 022: 5 000 \$, 024: 5 000 \$, 033: 5 000 \$, 037: 1 000 \$, 040: 1 000 \$, 044: 5 000 \$, 057: 1 000 \$, 076: 5 000 \$, 086: 5 000 \$, 087: 30 000 \$,

088: 5 000 \$, 089: 5 000 \$, 090: 5 000 \$, 091: 5 000 \$, 094: 10 000 \$, 095: 5 000 \$, 098: 5 000 \$, 099: 5 000 \$, 100: 1 000 \$, 103: 5 000 \$, 104: 5 000 \$, 106: 1 000 \$, 107: 15 000 \$, 108: 25 000 \$, 109: 10 000 \$, 110: 5 000 \$, 111: 5 000 \$, 112: 5 000 \$, 115: 5 000 \$, 118: 5 000 \$, 119: 5 000 \$, 120: 5 000 \$, 122: 5 000 \$.

Une copie de cet avis de rachat a été envoyée par la poste aux détenteurs d'obligations entièrement nominatives ou d'obligations à coupons immatriculées quant au principal seulement qui sont rachetées en totalité ou en partie seulement.

Les obligations ou partie de ces obligations ainsi rachetées deviendront dues et payables le 15 février 1987 et seront payées en monnaie légale du Canada à toute succursale au Canada de la Banque Nationale du Canada, La Banque Royale du Canada, la Banque Canadienne Impériale de Commerce et la Banque de Montréal, au choix du détenteur, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus accompagnées, s'il y a lieu, de tous les coupons d'intérêt échéant après le 15 février 1987. L'intérêt dû le 15 février 1987 sera payé de la manière habituelle.

Pour leur transfert, les obligations immatriculées devront être accompagnées de procurations dûment signées en blanc. Les obligations représentant la partie non rachetée de toute obligation rachetée en partie seulement seront émises sans frais. Les nouvelles obligations seront immatriculées de la même manière que les obligations remises, sauf avis contraire.

Avis public est aussi, par les présentes, donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations ou partie de ces obligations identifiées dans cet avis comme rachetées cessera de courir le et après le 15 février 1987.

Montréal, le 5 décembre 1986.

Conseil scolaire de l'île de Montréal
Le directeur des services financiers,
49009 ROGER JOANNETTE, C.A.

Conseil scolaire de l'île de Montréal Rachat d'obligations

Obligations à fonds d'amortissement, 10,75 %, échéant le 9 février 1996.

Avis public est, par les présentes, donné aux détenteurs des obligations mentionnées ci-dessus que le Conseil scolaire de l'île de Montréal rachètera le 9 février 1987, pour les fins du fonds d'amortissement et confor-

mément aux dispositions des obligations, les obligations suivantes ou partie de ces obligations tel qu'indiqué ci-dessous, à 100 % de leur montant en principal racheté, plus l'intérêt couru à la date du rachat:

Numéros des obligations à coupons de 1 000 \$, portant le préfixe C13-M-, rachetées en totalité:

0002, 0019, 0036, 0053, 0070, 0087, 0104, 0121, 0176, 0193, 0210, 0228, 0276, 0293, 0310, 0327, 0362, 0379, 0396, 0413, 0430, 0447, 0464, 0481, 0498, 0567, 0584, 0640, 0662, 0679, 0696, 0713, 0730, 0747, 0764, 0781, 0798, 0815, 0832, 0849, 0958, 0975, 0977, 1044, 1072, 1095, 1116, 1133, 1178, 1260.

Numéros des obligations à coupons de 5 000 \$, portant le préfixe C13-V-, rachetées en partie pour un montant en principal de 1 000 \$ chacune:

003, 010, 015, 019, 023, 027, 034, 038, 042, 046, 059, 063, 067, 071, 079, 090, 094, 099, 103, 106, 107, 110, 117, 120, 121, 125, 126, 129, 130, 139, 140, 143, 144, 147, 148, 151, 155, 161, 165, 177, 187, 191, 195, 199, 206.

Numéros des obligations à coupons de 25 000 \$, portant le préfixe C13-A-, rachetées en partie pour un montant en principal de 5 000 \$ chacune:

003, 007, 026, 047, 059, 081, 085, 089, 097, 106, 109, 112, 114, 116, 118, 122, 125, 127, 129, 136, 142, 154, 158, 169, 184, 189, 193, 197.

Numéros des obligations à coupons de 100 000 \$, portant le préfixe C13-B-, rachetées jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis chacun des numéros:

008: 10 000 \$, 009: 5 000 \$, 010: 5 000 \$, 011: 5 000 \$, 012: 5 000 \$, 013: 10 000 \$.

Numéros des obligations entièrement nominatives, portant le préfixe C-13-N-, rachetées jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis chacun des numéros:

006: 5 000 \$, 013: 5 000 \$, 016: 5 000 \$, 020: 5 000 \$, 023: 5 000 \$, 027: 5 000 \$, 030: 5 000 \$, 033: 5 000 \$, 037: 5 000 \$, 040: 5 000 \$, 048: 5 000 \$, 049: 10 000 \$, 052: 5 000 \$, 053: 5 000 \$, 054: 5 000 \$, 055: 5 000 \$, 056: 5 000 \$, 057: 10 000 \$, 058: 5 000 \$, 059: 5 000 \$, 060: 5 000 \$, 061: 5 000 \$, 062: 5 000 \$, 063: 10 000 \$, 064: 5 000 \$, 065: 5 000 \$, 066: 5 000 \$, 067: 5 000 \$, 068: 10 000 \$, 069: 5 000 \$, 070: 5 000 \$, 071: 5 000 \$, 072: 5 000 \$, 073: 15 000 \$, 074: 10 000 \$, 075: 10 000 \$, 076: 15 000 \$, 077: 5 000 \$, 078: 5 000 \$,

079: 5 000 \$, 080: 5 000 \$, 081: 10 000 \$,
 082: 5 000 \$, 083: 5 000 \$, 084: 5 000 \$,
 085: 5 000 \$, 086: 5 000 \$, 087: 10 000 \$,
 088: 5 000 \$, 089: 5 000 \$, 090: 5 000 \$,
 100: 5 000 \$, 106: 5 000 \$, 110: 1 000 \$,
 117: 10 000 \$, 118: 1 000 \$, 119: 1 000 \$,
 126: 15 000 \$, 132: 5 000 \$, 139: 5 000 \$,
 140: 1 000 \$, 143: 30 000 \$, 144: 5 000 \$,
 145: 5 000 \$, 146: 5 000 \$, 147: 5 000 \$,
 150: 5 000 \$, 153: 5 000 \$, 155: 1 000 \$.

Une copie de cet avis de rachat a été envoyée par la poste aux détenteurs d'obligations entièrement nominatives ou d'obligations à coupons immatriculées quant au principal seulement qui sont rachetées en totalité ou en partie seulement.

Les obligations ou partie de ces obligations ainsi rachetées deviendront dues et payables le 9 février 1987 et seront payées en monnaie légale du Canada à toute succursale au Canada de la Banque Nationale du Canada, La Banque Royale du Canada, la Banque Canadienne Impériale de Commerce et la Banque de Montréal, au choix du détenteur, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus accompagnées, s'il y a lieu, de tous les coupons d'intérêt échéant après le 9 février 1987. L'intérêt dû le 9 février 1987 sera payé de la manière habituelle.

Pour leur transfert, les obligations immatriculées devront être accompagnées de procurations dûment signées en blanc. Les obligations représentant la partie non rachetée de toute obligation rachetée en partie seulement seront émises sans frais. Les nouvelles obligations seront immatriculées de la même manière que les obligations remises, sauf avis contraire.

Avis public est aussi, par les présentes, donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations ou partie de ces obligations identifiées dans cet avis comme rachetées cessera de courir le et après le 9 février 1987.

Montréal, le 5 décembre 1986.

Conseil scolaire de l'île de Montréal
 Le directeur des services financiers,
 49010 ROGER JOANNETTE, C.A.

**Village de Saint-Bernard
 et
 Paroisse de Saint-Bernard**

Avis est, par les présentes, donné que le Conseil du village de Saint-Bernard et le Conseil de la paroisse de Saint-Bernard ont adopté, à la majorité de leurs

membres, des règlements, soit le Règlement numéro 71 du village de Saint-Bernard et le Règlement numéro 141 de la paroisse de Saint-Bernard, autorisant ces municipalités à présenter une requête au gouvernement pour regrouper les deux (2) municipalités et créer la nouvelle municipalité de Saint-Bernard aux conditions suivantes:

a) le nom de la nouvelle municipalité est « municipalité de Saint-Bernard »;

b) le territoire de la nouvelle municipalité est celui déterminé par la description technique numéro 11512, en date du 1^{er} décembre 1986, préparée par monsieur Raymond Perreault, arpenteur-géomètre, et annexée à la présente pour en faire partie comme si elle était au long reproduite;

c) la nouvelle municipalité est régie par le Code municipal;

d) un Conseil provisoire sera en poste jusqu'à la première élection générale. Il sera composé de tous les membres des deux Conseils existant au moment de la fusion. Le quorum sera de huit (8) membres.

Les deux maires actuels alterneront comme maire du Conseil provisoire pour deux périodes égales. Un tirage au sort lors de la première assemblée du Conseil provisoire déterminera lequel des deux maires actuels exercera ce rôle en premier;

e) la première assemblée du Conseil provisoire sera tenue le deuxième lundi juridique suivant l'entrée en vigueur des lettres patentes; elle aura lieu à 20 heures, à la salle paroissiale de Saint-Bernard, sans avis de convocation;

f) la première élection générale aura lieu le premier dimanche du troisième mois suivant le mois de l'entrée en vigueur des lettres patentes. Sous réserve des articles 283 et 284 du Code municipal qui s'appliquent en les adaptant, la durée du mandat des membres du Conseil sera de deux (2) ans. Les sièges seront numérotés de un (1) à six (6) à compter de la première élection générale;

g) pour la première élection générale et pour toute autre élection générale ou partielle qui sera tenue d'ici au 31 décembre 1990, seules peuvent être candidates aux sièges numéros 1 et 2 les personnes possédant le cens d'éligibilité conformément à l'article 268 du Code municipal et inscrites au rôle d'évaluation à l'égard d'un immeuble situé dans l'ancien village de Saint-Bernard et seules peuvent être candidates aux sièges numéros 3, 4, 5 et 6 les personnes possédant le cens d'éligibilité conformément à l'article 268 du Code municipal et inscrites au rôle d'évaluation à l'égard d'un immeuble situé dans l'ancienne paroisse de Saint-Bernard;

h) la secrétaire-trésorière de l'ancien village de Saint-Bernard devient secrétaire-trésorière de la nouvelle municipalité. La secrétaire-trésorière de l'ancienne paroisse de Saint-Bernard devient secrétaire-trésorière adjointe;

i) jusqu'à ce que le Conseil municipal en décide autrement par règlement conformément à l'article 1077 du Code municipal, devient à la charge de l'ensemble des biens-fonds imposables de la nouvelle municipalité, desservis par le réseau d'aqueduc au moment de l'entrée en vigueur des lettres patentes, sur la base de la valeur desdits biens-fonds telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, le solde des échéances, au moment de l'entrée en vigueur des lettres patentes, en capital et intérêts, des règlements suivants:

— les Règlements 28 (32, 36 et 37) et 63 de l'ancien village de Saint-Bernard;

— les Règlements 85 et 92 de l'ancienne paroisse de Saint-Bernard dans une proportion de 95,5 %.

Les clauses d'imposition desdits règlements sont modifiées en conséquence;

j) devient à la charge de l'ensemble des biens-fonds imposables de l'ancienne paroisse, sur la base de la valeur desdits biens-fonds telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, le solde des échéances, au moment de l'entrée en vigueur des lettres patentes, en capital et intérêts, des règlements suivants:

— les Règlements 24, 26, 30 et 31 de l'ancien village relatifs à la construction de la salle municipale;

— Les Règlements 85 et 92 de l'ancienne paroisse dans une proportion de 4,5 % (partie de l'emprunt qui a servi à l'achat d'un camion-citerne).

Les clauses d'imposition desdits règlements sont modifiées en conséquence;

k) la somme des surplus accumulés par les anciennes municipalités à la section « aqueduc et égouts » au 31 décembre 1986 sera utilisée au bénéfice de l'ensemble des usagers du réseau d'aqueduc et d'égouts; elle servira à réduire la dette contractée en vertu des règlements d'emprunts qui concernent des travaux d'aqueduc et d'égouts ou à réduire les taxes foncières spéciales imposées en vertu de ces règlements d'emprunts.

Le surplus accumulé par une ancienne municipalité à la section générale au 31 décembre 1986 sera utilisé de la façon suivante:

— un montant équivalant à 0,10 du 100 \$ d'évaluation uniformisée, calculé à partir du rôle d'évaluation en vigueur au début de l'exercice financier 1987, sera versé au fonds général de la nouvelle municipalité;

— le solde sera utilisé au bénéfice des contribuables de cette ancienne municipalité selon les modalités suivantes:

- il pourra être affecté à des dépenses d'utilité générale dans le territoire de cette ancienne municipalité;

- il pourra servir à couvrir les frais de financement annuels en capital et intérêts des règlements d'emprunts ou partie de règlements d'emprunts à la charge de l'ensemble des biens-fonds imposables de cette ancienne municipalité;

- il pourra également servir à réduire la taxe foncière générale imposée sur le territoire de cette ancienne municipalité;

l) à compter de l'entrée en vigueur des lettres patentes décrétant la fusion des deux municipalités et ce pour l'exercice financier 1987, les valeurs inscrites au rôle d'évaluation foncière de l'ancien village de Saint-Bernard sont multipliées par un facteur de 0,99. Ce facteur remplace le facteur comparatif calculé en vertu de l'article 264 de la Loi sur la fiscalité municipale pour cette ancienne municipalité;

m) toute dette qui pourrait survenir à la suite d'une poursuite judiciaire, pour un ou des actes posés par une ancienne municipalité, reste à la charge de l'ensemble des contribuables de cette ancienne municipalité;

n) un inventaire sera fait de tous les documents (règlements, procès-verbaux, rôles d'évaluation, photographies, permis de construire, cartes, plans, rapports et autres) produits ou reçus par les anciennes municipalités fusionnées sous la direction de la secrétaire-trésorière dans les six (6) mois qui suivront la publication des lettres patentes;

o) la nouvelle municipalité succède aux droits, obligations et charges des municipalités intéressées; elle devient, sans reprise d'instance, partie à toute instance, aux lieux et places des municipalités intéressées. Les règlements, résolutions, procès-verbaux, rôles d'évaluation, rôles de perception et autres actes de chacune des municipalités requérantes demeurent en vigueur dans le territoire pour lequel ils ont été faits jusqu'à ce qu'ils soient amendés, annulés ou abrogés;

p) tous les biens mobiliers et immobiliers appartenant à chacune des municipalités requérantes deviendront la propriété de la nouvelle municipalité;

q) la nouvelle municipalité deviendra effective conformément à la loi.

Prenez avis que tout propriétaire, locataire ou personne domiciliée dans les municipalités concernées par la présente requête en regroupement peut s'opposer au principe du regroupement ou aux modalités de la re-

quête conjointe dans les trente (30) jours qui suivent la date de la dernière parution dans un journal du présent avis et peut faire connaître les motifs de son opposition en s'adressant par écrit à la Commission municipale du Québec.

On peut prendre connaissance et obtenir copie du texte de la requête conjointe aux secrétariats des municipalités du village et de la paroisse de Saint-Bernard.

*La secrétaire-trésorière de
la paroisse de Saint-Bernard,*
NOËLLA VALLÉE

Description technique des limites du territoire de la municipalité de Saint-Bernard dans la municipalité régionale de comté de La Nouvelle-Beauce.

Le territoire actuel des municipalités du village et de la paroisse de Saint-Bernard dans la municipalité régionale de comté de La Nouvelle-Beauce, comprenant en référence au cadastre de la paroisse de Saint-Bernard les lots ou parties de lots et leurs subdivisions présentes et futures ainsi que les chemins, routes, rues, îles, lacs, cours d'eau ou parties d'iceux, le tout renfermé dans les limites ci-après décrites, à savoir: partant du sommet de l'angle ouest du lot 520; de là, successivement, les lignes et les démarcations suivantes: la ligne nord-ouest dudit lot; la ligne nord-est des lots 520, 519, 518, 517, 516 et 515; la ligne nord des lots 514, 513 et 512; partie de la ligne nord-est du lot 142; la ligne nord-ouest du lot 140 et son prolongement à travers un chemin public et jusqu'à la ligne médiane de la rivière Chaudière; la ligne médiane de ladite rivière en remontant son cours et en passant au nord de toutes les îles faisant partie du cadastre de la paroisse de Saint-Bernard jusqu'à sa rencontre avec le prolongement de la ligne séparative des lots 30 et 32; ledit prolongement et partie de ladite ligne séparative de lots jusqu'à la ligne médiane de la route 171; la ligne médiane de ladite route en allant vers l'est jusqu'au prolongement de la ligne médiane de la route située entre les lots 28 et 30 (route Laroche); ledit prolongement et la ligne médiane de cette dernière route jusqu'à sa rencontre avec le prolongement de la ligne nord-est du lot 511; ledit prolongement et ladite ligne nord-est; la ligne sud-est de la concession Saint-Henri; la ligne sud-ouest du lot 455 et son prolongement à travers le chemin du rang Saint-Henri; la ligne sud-ouest des lots 346, 345, 338, 337 et d'une partie du lot 336; le côté sud-ouest du chemin public (rang Saint-Mathieu) qui limite au sud-ouest une partie du lot 336 et le lot 335; la ligne sud-ouest des lots 334 en rétrogradant jusqu'au lot 324, 322 et 320, la dernière ligne prolongée à travers le chemin du rang Saint-Georges; la ligne sud-ouest du lot 319 et des lots 196 en rétrogradant jusqu'au lot 183; la

ligne nord-ouest du lot 183 et son prolongement à travers le chemin du rang Saint-Louis; partie de la ligne sud-ouest du lot 197 en allant vers le nord-ouest et partie de la ligne nord-ouest de la concession Saint-Pierre, soit jusqu'à la ligne sud-ouest de la concession Saint-Aimé ou ligne séparative des cadastres des paroisses de Saint-Bernard et de Saint-Narcisse; enfin, partie de ladite ligne séparative de cadastres en allant vers le nord-ouest et le nord-est jusqu'au point de départ; lesquelles limites définissent le territoire de la municipalité de Saint-Bernard.

Ce territoire comprend en superficie 87,56 kilomètres carrés et il est représenté sur le plan préparé par le soussigné en date de ce jour et portant le numéro 11512 de ses minutes.

Sillery, le 1^{er} décembre 1986

Préparée par: RAYMOND PERREAULT,
arpenteur-géomètre

Minute no 11512

48935

Pitts Insurance Company

Avis aux personnes invoquant des réclamations contre
Pitts Insurance Company

Veillez prendre note que la Cour suprême de l'Ontario a ordonné le 6 novembre 1981 que la Pitts Insurance Company soit liquidée, conformément aux dispositions de la Loi sur les liquidations du Canada.

Le surintendant des assurances du Canada a été nommé liquidateur de la Pitts Insurance Company.

Veillez prendre note que la Cour suprême de l'Ontario a fixé au vendredi le 13 février 1987, la date à laquelle les créanciers de la Pitts Insurance Company doivent envoyer leurs réclamations. À défaut d'envoyer une réclamation pour cette date, des répartitions pourraient être effectuées sans tenir compte de la réclamation. Cet avis s'adresse aux créanciers et aux réclamants dont les réclamations n'ont pas encore été négociées. Les détenteurs de police dont les réclamations ont été négociées ne doivent pas donner suite à cet avis.

Les informations concernant ces dispositions et le formulaire de preuve de réclamation peuvent être obtenus en écrivant à Clarkson Gordon, Inc., Suite 1800, 380, rue Wellington, London, Ontario, N6A 5B5, tél.: 416-438-1755, à l'attention de William Beavers ou Tom Ayres.

Le but de cet avis est d'avertir les intéressés que toute preuve de réclamation doit être déposée par les créanciers invoquant des réclamations contre Pitts Insurance Company au plus tard le 13 février 1987.

CLARKSON GORDON, INC.,
agent du surintendant des assurances,
liquidateur de la Pitts Insurance
Company

49031

Succession Gilbert Massé

Avis est, par les présentes, donné que Jonathan Massé, Jacinthe Massé et Sharlaine Massé, agissant tous trois par l'intermédiaire de leur tutrice, Jocelyne Proulx-Massé, sont les seuls et uniques légataires universels de leur père, feu Gilbert Massé, mécanicien, demeurant à Saint-Jean, province de Québec, 380, rue Victor-Hugo, appartement 2305, J3B 1C4, où il est décédé, le treize février mil neuf cent quatre-vingt-six (1986). La tutrice a accepté la succession, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte exécuté devant Jacques Morand, notaire, exerçant au 4001, boulevard Crémazie Est, local 001, Montréal, province de Québec, H1Z 2L2, et ce, en vertu d'un acte signé, le trois novembre mil neuf cent quatre-vingt-six (1986), sous le numéro 10741 de ses minutes et enregistré à Saint-Jean sous le numéro 185395.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant Jacques Morand, notaire à Montréal et peut être consulté à ses bureaux, à l'adresse ci-dessus.

Après deux mois du présent avis, la bénéficiaire paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Montréal, le 17 novembre 1986

48936 *Le procureur,*
JACQUES MORAND, notaire

Succession Guy Lanthier

Avis est, par les présentes, donné que Jocelyne Pagé, en sa qualité de tutrice à son enfant mineur Isabelle Lanthier, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de son père, Guy Lanthier, décédé le vingt-quatre mai mil neuf cent quatre-vingt-six (24 mai 1986), en son vivant demeurant au 5, rue Kennedy, Masson, province de Québec, le tout conformément à un jugement de la Cour supérieure, district de Hull, en date du vingt août mil neuf cent quatre-vingt-six (20 août 1986), sous le numéro 550-14-209-861 des

dossiers de ladite Cour et dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Papineau sous le numéro

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant Richard Charbonneau, notaire, le trente septembre mil neuf cent quatre-vingt-six (30 septembre 1986), et peut être consulté à son bureau au 127, rue Joseph, Buckingham, province de Québec, J8L 2X2.

Buckingham, le 25 novembre 1986

48956 *Le procureur,*
RICHARD CHARBONNEAU, notaire

Succession Hubert Berti

Avis est, par les présentes, donné que Stella Comeau, ménagère, demeurant au 9, place Lépine, Repentigny, agissant comme tutrice de son fils, Michel Berti, étudiant, âgé de 16 ans, demeurant au 9, place Lépine, Repentigny, héritier de son père, feu Hubert Berti, en son vivant journalier, âgé de 49 ans, domicilié au 9, place Lépine, Repentigny, décédé à Montréal, le 3 octobre 1984, sans laisser de testament, a accepté la succession dudit Hubert Berti, sous bénéfice d'inventaire, pour et au nom dudit Michel Berti, aux termes d'un acte exécuté devant Rachel Couture, notaire, 4001, Crémazie Est, Montréal, H1Z 2L2, le 22 octobre 1986, et enregistré à L'Assomption, le 27 octobre 1986, sous le numéro 330457.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant le notaire Rachel Couture et peut être consulté à ses bureaux, à l'adresse ci-dessus.

Après deux mois du présent avis, la bénéficiaire paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Montréal, le 1^{er} décembre 1986

48937 *Le procureur,*
RACHEL COUTURE, notaire

Succession Jean-Claude Dubé

Prenez avis que madame Pauline Ferland, domiciliée au 2508, rue des Plaines, Sainte-Foy, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de feu Jean-Claude Dubé, décédé le 8 novembre 1986, suivant acte reçu par Éméa Charest, notaire au 2815, boulevard Laurier, local R-18, Sainte-Foy, G1V 4H3, le 25 novembre 1986, dont copie a été enregistrée à Québec, le 26 novembre 1986, sous le numéro 1212075.

Sainte-Foy, le 27 novembre 1986

48938

Le procureur,
ÉMÉA CHAREST, notaire

Succession Jean-Paul Boivin

Avis est donné qu'aux termes d'un acte exécuté, le 13 novembre 1986, devant Huguette Viger, notaire exerçant en les ville et district de Québec, 771, rue Saint-Joseph Est, local 302, et enregistré à Québec, le 13 novembre 1986, sous le numéro 1210759, madame Georgette Audy Boivin, domiciliée au 358, 16^e Rue, Québec, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de monsieur Jean-Paul Boivin, en son vivant domicilié au 358, 16^e Rue, Québec, lequel est décédé à Québec, le 5 octobre 1986.

Québec, le 14 novembre 1986

49008

Le procureur,
HUGUETTE VIGER, notaire

Succession Paul Lauzon

Avis est, par les présentes, donné que dame Aurise Préseau Fleurant en sa qualité de tutrice de son fils mineur Éric Lauzon, tous deux domiciliés au 1830, boulevard du Tricentenaire, appartement 6, Pointe-aux-Trembles, Montréal, ledit Éric Lauzon étant colégataire dans la proportion d'un tiers ($\frac{1}{3}$) de la succession de son père Paul Lauzon, en son vivant opérateur, demeurant au 249, 21^e Avenue, ville de Deux-Montagnes, et décédé à Saint-Eustache, le 19 mai 1986, a accepté la succession de Paul Lauzon, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte reçu devant Michel Binette, notaire, pratiquant au 149, rue Saint-Eustache, Saint-Eustache, QC, le 11 novembre 1986, et enregistré à Deux-Montagnes sous le numéro 257606.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant le notaire soussigné et peut être consulté à ses bureaux.

Saint-Eustache, le 18 novembre 1986

49032

Le procureur,
MICHEL BINETTE, notaire

Université de Montréal Modifications aux statuts

Avis est donné en vertu de l'article 35 de la Charte de l'Université de Montréal (1966/67, c. 129) que les

statuts de l'Université de Montréal sont modifiés de la façon suivante:

En remplaçant l'article 29.03A par le suivant:

29.03A Composition du conseil de la FEP

Malgré l'article 29.01, le conseil de la Faculté de l'éducation permanente se compose des personnes suivantes:

- a) le doyen, le ou les vice-doyens, et le secrétaire;
- b) au plus quatre directeurs de famille nommés par le conseil sur recommandation du doyen de la Faculté;
- c) trois membres élus par et parmi les personnes qui dispensent un enseignement dans les programmes de la Faculté et qui ne sont pas par ailleurs des membres du corps professoral ou des chargés d'enseignement de l'Université;
- d) quatre membres nommés par le conseil sur recommandation du recteur et choisis parmi les membres de la direction des autres facultés;
- e) quatre membres nommés par le conseil sur recommandation du conseil de la Faculté et choisis parmi les membres du corps professoral de l'Université;
- f) trois étudiants réguliers de la Faculté;
- g) trois membres nommés par le conseil de la Faculté et choisis en milieu de travail à l'extérieur de l'Université.

Les doyens des autres facultés de l'Université reçoivent les ordres du jour du conseil de la Faculté et peuvent y participer avec droit de parole, mais sans droit de vote.

Le procureur de l'Université de Montréal,
49044 GABRIEL LANGIS

Ville de Chicoutimi Rachat d'obligations

Prenez avis, que conformément aux procédures adoptées, la ville de Chicoutimi rachètera le 1^{er} février 1987, un montant de 70 000 \$ d'obligations à même les obligations échéant le 1^{er} février 1989 de l'émission d'obligations originale de 901 000 \$ de la ville de Chicoutimi-Nord, datée du 1^{er} février 1969 et portant le taux d'intérêt de 7,75 % l'an, payable semi-annuellement les 1^{er} août et 1^{er} février de chaque année.

Les numéros des titres ainsi rachetés par voie de tirage au sort sont les suivants:

M-430, M-444, M-447, M-453, M-454, M-461, M-466, M-468, M-470, M-477, M-479, M-499, M-501,

M-505, M-514, M-522, M-528, M-531, M-532, M-533, M-536, M-537, M-542, M-546, M-553, M-569, M-570, M-578, M-588, M-593, M-619, M-620, M-635, M-642, M-647, M-652, M-658, M-664, M-670, M-671, M-689, M-698, M-699, M-706, M-711, M-712, M-714, M-735, M-736, M-743, M-748, M-769, M-772, M-778, M-787, M-788, M-799, M-809, M-822, M-826, M-835, M-839, M-843, M-844, M-849, M-857, M-873, M-875, M-876 et M-891.

Ces obligations cesseront donc de porter intérêt à compter du 1^{er} février 1987 et devront être présentées pour remboursement.

Chicoutimi, le 9 décembre 1986

Le trésorier,
JEAN-GUY BOUCHER

Hôtel de ville
201, rue Racine Est
Case postale 129
Ville de Chicoutimi
Québec, G7H 5B8
Tél.: 545-9550, code 418

49033

Ville de Chicoutimi
Rachat d'obligations

Prenez avis, que conformément aux procédures adoptées, la ville de Chicoutimi rachètera le 1^{er} février 1987, un montant de 70 000,00 \$ d'obligations à même les obligations échéant le 1^{er} février 1989 de l'émission d'obligations originale de 901 000,00 \$ de ville de Chicoutimi-Nord, datée du 1^{er} février 1969 et portant le taux d'intérêt de 7,75 % l'an, payable semi-annuellement les 1^{er} août et 1^{er} février de chaque année.

Les numéros des titres ainsi rachetés par voie de tirage au sort sont les suivants:

M-430, M-444, M-447, M-453, M-454, M-461, M-466, M-466, M-468, M-470, M-477, M-479, M-499, M-501, M-505, M-514, M-522, M-528, M-531, M-532, M-533, M-536, M-537, M-542, M-546, M-553, M-569, M-570, M-578, M-588, M-593, M-619, M-620, M-635, M-642, M-647, M-652, M-658, M-664, M-670, M-671, M-689, M-698, M-699, M-706, M-711, M-712, M-714, M-735, M-736, M-743, M-748, M-769, M-772, M-778, M-787, M-788, M-799, M-809, M-822, M-826, M-835, M-839, M-843, M-844, M-849, M-857, M-873, M-875, M-876, M-891.

Ces obligations cesseront donc de porter intérêt à compter du 1^{er} février 1987 et devront être présentées pour remboursement.

Chicoutimi, le 27 novembre 1986

Ville de Chicoutimi
Le trésorier,
JEAN-GUY BOUCHER

48939

Ville de Jonquière
Rachat d'obligations

Aux détenteurs des obligations faisant partie d'une émission de 113 000,00 \$ de l'ex-cité de Jonquière (maintenant ville de Jonquière), datée du 1^{er} janvier 1969 et venant à échéance le 1^{er} janvier 1989, pour les fins des Règlements 687 à 710 de ladite municipalité.

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Jonquière a l'intention de racheter et rachètera le 1^{er} janvier 1987, après tirage au sort conformément aux dispositions de l'émission précitée, les obligations suivantes à 100 % de leur montant en principal plus les intérêts courus à la date de rachat, savoir:

Numéros des obligations	Montant
M 086	1 000,00 \$
M 092	1 000,00
M 094	1 000,00
M 105	1 000,00

Total: 4 000,00 \$

Les obligations ainsi rappelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payées dans toute succursale de la province de Québec et au bureau principal à Toronto de la Banque Nationale du Canada.

Avis public est également donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations présentement rappelées pour paiement, cessera de s'accroître le et après le 1^{er} janvier 1987.

Jonquière, le 4 décembre 1986

Le greffier,
RENÉ PERRON

48957

Ville de Pointe-Claire
Rachat d'obligations

À tous les détenteurs d'obligations émises par la ville de Pointe-Claire en date du 1^{er} février 1969, pour un montant de 32 000,00 \$.

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée, Monique Trudeau, greffier de la ville de Pointe-Claire, district de Montréal, qu'il a été procédé au tirage au sort de trente-deux (32) numéros d'obligations, émission du 1^{er} février 1969, échéant le 1^{er} février 1989, et portant intérêt au taux de 7 3/4 % l'an, au montant de 1 000,00 \$ chacune, en vue de leur rachat. Les numéros d'obligations ainsi rachetées par voie de tirage au sort sont les suivants:

M852, M853, M868, M870, M875, M890, M901, M906, M919, M920, M922, M923, M928, M929, M931, M937, M950, M952, M962, M967, M974, M976, M978, M981, M984, M990, M998, M1000, M1008, M1030, M1045 et 1047.

Avis est également donné que les obligations portant les numéros ci-haut mentionnés cesseront de porter intérêt le 1^{er} février 1987, et que la valeur en capital de ces obligations sera versée aux détenteurs de ces obligations par toute succursale de la Banque Nationale du Canada dans la province de Québec, ou au bureau principal de ladite banque à Toronto, Ontario, sur remise desdites obligations.

Ce rachat est effectué en vertu des clauses stipulées auxdites obligations.

Pointe-Claire, le 8 décembre 1986

49034

Le greffier,
MONIQUE TRUDEAU

Ville de Port-Cartier

Rachat d'obligations

Prenez avis que, conformément aux conditions de l'émission d'obligations datées du 1^{er} février 1969, échéant le 1^{er} février 1989 la ville de Port-Cartier, rachètera, le 1^{er} février 1987, un montant de 17 000 \$ d'obligations à même cette émission.

Les numéros des titres ainsi rachetés et déterminés par voie de tirage au sort sont les suivants:

Dénominations de 1 000 \$:

M-156, M-157, M-161, M-163, M-164, M-167, M-170, M-171, M-173, M-174, M-175, M-180, M-185, M-188, M-189, M-190 et M-191.

Ces obligations deviennent dues et payables le 1^{er} février 1987, sur présentation et remise du titre aux endroits y mentionnés, avec tous les coupons d'intérêts échéant après le 1^{er} février 1987 y attachés et cessent de porter intérêt à compter de cette date.

Port-Cartier, le 1^{er} décembre 1986

Le greffier,
VILMOND COUTURE

40, avenue Parent
Port-Cartier, QC
G5B 2G5
tél.: 766-2343, code 418

48940

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Accordés

Carol Anne McCormick

Par le certificat numéro 86-717 du 26 novembre 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Carol Anne Hore, né (e) le 20 décembre 1949, en celui de Carol Anne McCormick.

Sainte-Foy, le 28 novembre 1986

307

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Clint Jaoudat Jody

Par le certificat numéro 86-719 du 26 novembre 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Jawdat Joseph Abou-Jaoudé, né (e) le 15 octobre 1962, en celui de Clint Jaoudat Jody.

Sainte-Foy, le 28 novembre 1986

307

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Danielle Jody

Par le certificat numéro 86-720 du 26 novembre 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Danielle Abou-Jaoudé, né (e) le 19 août 1965, en celui de Danielle Jody.

Sainte-Foy, le 28 novembre 1986

307

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Donna Janina Zajas

Par le certificat numéro 86-716 du 26 novembre 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Danuta Janina Zajas, né (e) le 25 mars 1961, en celui de Donna Janina Zajas.

Sainte-Foy, le 28 novembre 1986

307 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Jack Basch

Par le certificat numéro 86-727 du 26 novembre 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Eugen Basch, né (e) le 10 septembre 1927, en celui de Jack Basch.

Sainte-Foy, le 2 décembre 1986

307 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Denis François Michel Drudi-Lemaire

Par le certificat numéro 86-722 du 26 novembre 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Denis François Michel Lemaire, né (e) le 17 juillet 1962, en celui de Joseph Denis François Michel Drudi-Lemaire.

Sainte-Foy, le 2 décembre 1986

307 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Émery Léon Leroy Miller

Par le certificat numéro 86-723 du 26 novembre 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Émery Léon Milhomme, né (e) le 27 avril 1940, en celui de Joseph Émery Léon Leroy Miller.

Sainte-Foy, le 2 décembre 1986

307 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Gérard Jocelyn Pichette

Par le certificat numéro 86-729 du 26 novembre 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Gérard Jocelyn Roy, né (e) le 27 avril 1968, en celui de Joseph Gérard Jocelyn Pichette.

Sainte-Foy, le 2 décembre 1986

307 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Jean Louis Yves Deval

Par le certificat numéro 86-726 du 26 novembre 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Jean-Louis Yves Dépôt, né (e) le 12 juin 1963, en celui de Joseph Jean Louis Yves Deval.

Sainte-Foy, le 2 décembre 1986

307 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Jody

Par le certificat numéro 86-718 du 26 novembre 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Kabalan Abou-Jaoudé, né (e) le 20 mars 1938, en celui de Joseph Jody.

Sainte-Foy, le 28 novembre 1986

307 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Adrienne Cyprienne Danie Potvin

Par le certificat numéro 86-715 du 26 novembre 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Adrienne Cyprienne Potvin, né (e) le 20 mars 1953, en celui de Marie Adrienne Cyprienne Danie Potvin.

Sainte-Foy, le 28 novembre 1986

307 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Anna Noëlla Louissette Hébert

Par le certificat numéro 86-725 du 26 novembre 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Anne Noëlla Louisa Hébert, né (e) le 22 juillet 1928, en celui de Marie Anna Noëlla Louissette Hébert.

Sainte-Foy, le 2 décembre 1986

307 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Aurore Alma Marilyne Fortin

Par le certificat numéro 86-728 du 2 décembre 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Aurore Alma Fortin, né (e) le 11 octobre 1925, en celui de Marie Aurore Alma Marilyne Fortin.

Sainte-Foy, le 2 décembre 1986

307 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Diane Abel

Par le certificat numéro 86-724 du 26 novembre 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Diane Tremblay, né (e) le 2 décembre 1945, en celui de Marie Diane Abel.

Sainte-Foy, le 2 décembre 1986

307 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Gaby Giroux

Par le certificat numéro 86-714 du 26 novembre 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Gabrielle Giroux Allen, né (e) le 14 mai 1934, en celui de Marie Gaby Giroux.

Sainte-Foy, le 28 novembre 1986

307 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Laurette Rollande Guilbeault

Par le certificat numéro 86-730 du 26 novembre 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Laurette Rollande Boivin, né (e) le 1^{er} septembre 1925, en celui de Marie Laurette Rollande Guilbeault.

Sainte-Foy, le 2 décembre 1986

307 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Robert Lemay

Par le certificat numéro 86-721 du 26 novembre 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement d'indication de sexe et de prénom de Marie Chantale Lucille Lemay, né (e) le 8 décembre 1960, en celui de Robert Lemay.

Sainte-Foy, le 2 décembre 1986

307 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Demandes

Alexander Lewis Gerbaka

Prenez avis que Alexander Lewis Gerbaka, domicilié au 6675, avenue Darlington, appartement 10, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Alexander Tavor.

Montréal, le 3 décembre 1986

48999-51-2 *Le procureur du requérant,*
YVES PELLETIER, *avocat*

Chantal Lanctôt

Prenez avis que Chantal Lanctôt, domiciliée au 209, rue Arlequin, Châteauguay, s'adressera au ministre de

la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Chantal Reid.

Châteauguay, le 17 novembre 1986

48860-50-2

Les procureurs de la requérante,
L'ÉCUYER, L'ÉCUYER, *avocats*

Claudette Toussaint

Prenez avis que Claudette Toussaint, domiciliée au 7812, rue Berri, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Claudette Dufour.

Joliette, le 1^{er} octobre 1986

49000-51-2

Les procureurs de la requérante,
RATELLE, RATELLE & ASSOCIÉS

David Harvey

Prenez avis que David Harvey, domicilié au 479, rue Victoria, appartement 3, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de David Légaré.

Charlesbourg, le 26 novembre 1986

48947-51-2

Le procureur du requérant,
LISE BIBEAU, *avocate*

Éric Lapointe

Prenez avis que Éric Lapointe, domicilié au 640, 156^e Rue, appartement 5, Saint-Georges-de-Beauce, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Éric Gilbert.

Saint-Georges-de-Beauce, le 4 novembre 1986

48861-50-2

Le procureur du requérant,
CLAUDE MATHIEU, *notaire*

Felicia Hadassa Sojcher

Prenez avis que Felicia Hadassa Sojcher, domiciliée au 3025, rue Sherbrooke Ouest, appartement 316, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir

un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Felicia Zabo.

Montréal, le 28 novembre 1986

49001-51-2

Les procureurs de la requérante,
MENDELSON, ROSENTZVEIG, SHACTER

Frédéric Émond-Vincent

Prenez avis que Frédéric Émond-Vincent, domicilié au 3535, rue Papineau, appartement 118, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Frédéric Vincent.

Montréal, le 6 novembre 1986

48871-50-2

Le procureur du requérant,
MIREILLE PINARD, *avocate*

Gemma St-Louis

Prenez avis que Gemma St-Louis, domiciliée au 40, boulevard Racine, appartement 1, Farnham, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Magella St-Louis.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Farnham, le 24 novembre 1986

48910-50-2

La requérante,
GEMMA ST-LOUIS

Guy St-Georges

Prenez avis que Guy St-Georges, domicilié au 10794, rue Saint-Hubert, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Guy Saint-Georges.

Les personnes dont le nom peut être changé à la suite de la requête sont Murielle Parent St-Georges, épouse du requérant et leur fils mineur Antonin St-Georges, tous deux domiciliés à la même adresse que le requérant.

Montréal, le 11 novembre 1986

48862-50-2

Le procureur du requérant,
CHRISTIANE LEBEUF, *notaire*

Johanne Jubinville

Prenez avis que Johanne Jubinville, domiciliée au 6590-A, 19^e Avenue, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Johanne Demock.

Ce changement affectera aussi le nom de la fille de la requérante Maude Jubinville en celui de Maude Demock, domiciliée à la même adresse.

Montréal, le 2 décembre 1986

Les procureurs de la requérante,
TOULET, BUSHEY, TURGEON &
BLACKBURN

49002-51-2

Joseph Euclide Roch Lagacé

Prenez avis que Joseph Euclide Roch Lagacé, domicilié au 17, 36^e Avenue, Sabrevois, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Rock Lagacé.

Montréal, le 13 novembre 1986

Le procureur du requérant,
CLAUDE BEAUREGARD, notaire

48863-50-2

Joseph Marcel Alexandre Sommier

Prenez avis que Joseph Marcel Alexandre Sommier, domicilié au 20, rue Raoul, Pointe-Gatineau, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Marcel Alexandre Saumier.

Pointe-Gatineau, le 20 novembre 1986

Le requérant,
JOSEPH MARCEL ALEXANDRE SOMMIER

48911-50-2

Joseph Mario Yvon Alain Beaulieu

Prenez avis que Joseph Mario Yvon Alain Beaulieu, domicilié au 548, 4^e Rue, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Mario Yvon Allen Beaulieu.

Québec, le 4 décembre 1986

Le requérant,
ALAIN BEAULIEU

48932-50-2

Joseph Maurice Richard Gingras

Prenez avis que Joseph Maurice Richard Gingras, domicilié au 5514, avenue Rosedale, Côte-Saint-Luc, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Richard Grass.

Montréal, le 27 novembre 1986

Le procureur du requérant,
ALEXANDER DAOUSSIS, avocat

48872-50-2

Justin dit Ghislain Tremblay

Prenez avis que Justin dit Ghislain Tremblay, domicilié au 6111, boulevard Martel, Saint-Honoré, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Ghislain Tremblay.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Chicoutimi, le 18 novembre 1986

Les procureurs du requérant,
PÉRIGNY, BEAULIEU, VÉZINA, FILLION
& GAUTHIER

49003-51-2

Luc Jean Yiakovakis

Prenez avis que Luc Jean Yiakovakis, domicilié au 3949, rue Saint-Antoine Ouest, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Loukas Luc Jean Yiakovakis.

Montréal, le 4 novembre 1986

Les procureurs du requérant,
LEDUC, ST-PIERRE & THERRIEN

48873-50-2

Lucienne Pilote

Prenez avis que Lucienne Pilote, domiciliée au 85, rue Armand, appartement 5, Alma, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Julienne Pilote.

Alma, le 18 novembre 1986

Le procureur de la requérante,
ME JOHANNE TREMBLAY

48912-50-2

Manon Rodrigue

Prenez avis que Manon Rodrigue, domiciliée au 111, rue Victoria, Salaberry-de-Valleyfield, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Manon Richer.

Salaberry-de-Valleyfield, le 25 novembre 1986

Les procureurs de la requérante,
BLANCHARD, VINET, PLANTE &
BOURBONNAIS
48874-50-2

Marie Antoinette Angéline Lavertu

Prenez avis que Marie Antoinette Angéline Lavertu, domiciliée au 8141, rue Foucher, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Antoinette Line Lavertu.

Montréal, le 3 décembre 1986

La requérante,
49004-51-2 MARIE ANTOINETTE ANGÉLINE LAVERTU

Marie Henriette Dora Moore

Prenez avis que Marie Henriette Dora Moore, domiciliée au 3632, rue de Bullion, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Henriette Dora Beaudry.

Montréal, le 26 novembre 1986

Le procureur de la requérante,
HARRY BLANK, C.R., *avocat*
48864-50-2

Marie Simone Jacqueline Dessureault

Prenez avis que Marie Simone Jacqueline Dessureault, domiciliée au 875, rue Pierre-Maufay, appartement 6, Sainte-Foy, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Simone Lisette Dessureault.

Québec, le 25 novembre 1986

Le procureur de la requérante,
GILLES ROY, *avocat*
48875-50-2

Mary Elizabeth Boyle

Prenez avis que Mary Elizabeth Boyle, domiciliée au 8660, rue Jean-Brillion, appartement 421, LaSalle, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Monica Boyle.

Sainte-Foy, le 3 novembre 1986

Le procureur de la requérante,
NANCY BOYLE, *avocate*
48876-50-2

Milka Poljanac

Prenez avis que Milka Poljanac, domiciliée au 4168, 49^e Avenue, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Maureen Pauljanac.

Montréal, le 2 septembre 1986

Les procureurs de la requérante,
BORENSTEIN, DUQUETTE, BROTT &
TSIMBERIS
48877-50-2

Mounir Abdelnour (Abdulnour)

Prenez avis que Mounir Abdelnour (Abdulnour), domicilié au 155, boulevard Deguire, appartement 910, Saint-Laurent, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joe Tabet.

Montréal, le 3 décembre 1986

Le procureur du requérant,
PETER LIGHT, *avocat*
49005-51-2

Nathalie Proulx

Prenez avis que Nathalie Proulx, domiciliée au 702, avenue de l'Église, Verdun, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Nathalie Kirouac.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Montréal, le 28 octobre 1986

Les procureurs de la requérante,
SÉNÉCAL, PAPINEAU, CHAPUT, RODRIGUE
49006-51-2

Pierre Curadeau

Prenez avis que Pierre Curadeau, domicilié au 3, rue de la Vigie, appartement 4A, Lévis, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Pierre Vallée.

Lauzon, le 15 octobre 1986

Les procureurs du requérant,
48865-50-2 TURGEON, LAMONTAGNE, FORTIN & PATRY

Raymond Charles Beaudry

Prenez avis que Raymond Charles Beaudry, domicilié au 90, avenue des Érables, Lebel-sur-Quévillon, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Raymond Turcotte.

Ce changement affectera aussi le nom de l'épouse du requérant Suzette Roy Beaudry dit Turcotte, domiciliée à la même adresse.

Val-d'Or, le 24 novembre 1986

Le procureur du requérant,
48866-50-2 DONALD OUELLETTE, notaire

Yves Tanguay

Prenez avis que Yves Tanguay, domicilié au 1204, 9^e Avenue, Charny, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Yves Desrochers.

Québec, le 20 novembre 1986

Le procureur du requérant,
48867-50-2 ANDRÉ RODRIGUE, avocat

Compagnies (Partie I) — Loi sur les**Lettres patentes supplémentaires**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à la corporation suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1134-4033 STEWART, DENAULT & COMPANY LIMITED	1910 04 20	1986 11 12	de la dénomination sociale: STEWART, DENAULT ET CIE LTÉE
306			<i>L'inspecteur général des institutions financières,</i> JEAN-MARIE BOUCHARD

Compagnies (Partie IA) — Loi sur les**Délivrance d'un certificat de constitution**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2421-6921 2421-6921 QUÉBEC INC.	1986 11 10	Québec
2421-6939 2421-6939 QUÉBEC INC.	1986 11 10	Québec
2421-6947 2421-6947 QUÉBEC INC.	1986 11 10	Québec
2421-6954 2421-6954 QUÉBEC INC.	1986 11 10	Trois-Rivières
2421-6988 2421-6988 QUÉBEC INC.	1986 11 10	Gaspé
2421-8604 2421-8604 QUÉBEC INC.	1986 11 07	Rimouski
2421-8877 2421-8877 QUÉBEC INC.	1986 11 07	Rouyn-Noranda
2421-8893 2421-8893 QUÉBEC INC.	1986 11 10	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2421-8901 2421-8901 QUÉBEC INC.	1986 11 10	Québec
2421-8943 2421-8943 QUÉBEC INC.	1986 11 10	Montréal
2421-8950 2421-8950 QUÉBEC INC.	1986 11 10	Terrebonne
2421-8968 2421-8968 QUÉBEC INC.	1986 11 11	Montréal
2421-9180 2421-9180 QUÉBEC INC.	1986 11 07	Rouyn-Noranda
2421-9206 2421-9206 QUÉBEC INC.	1986 11 10	Québec
2421-9529 2421-9529 QUÉBEC INC.	1986 11 10	Montréal
2421-9867 2421-9867 QUÉBEC INC.	1986 11 10	Québec
2421-9875 2421-9875 QUÉBEC INC.	1986 11 10	Québec
2421-9883 2421-9883 QUÉBEC INC.	1986 11 10	Québec
2421-9925 2421-9925 QUÉBEC INC.	1986 11 10	Québec
2421-9958 2421-9958 QUÉBEC INC.	1986 11 13	Montmagny
2421-9966 2421-9966 QUÉBEC INC.	1986 11 13	Québec
2421-9974 2421-9974 QUÉBEC INC.	1986 11 13	Québec
2421-9982 2421-9982 QUÉBEC INC.	1986 11 13	Québec
2421-9990 2421-9990 QUÉBEC INC.	1986 11 13	Montréal
2422-0014 2422-0014 QUÉBEC INC.	1986 11 13	Arthabaska
2422-0196 2422-0196 QUÉBEC INC.	1986 11 10	Québec
2422-0204 2422-0204 QUÉBEC INC.	1986 11 10	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2422-0212 2422-0212 QUÉBEC INC.	1986 11 10	Québec
2422-0220 2422-0220 QUÉBEC INC.	1986 11 10	Québec
2422-0238 2422-0238 QUÉBEC INC.	1986 11 10	Alma
2422-0287 2422-0287 QUÉBEC INC.	1986 11 10	Terrebonne
2422-0378 2422-0378 QUÉBEC INC.	1986 11 13	Québec
2422-0725 2422-0725 QUÉBEC INC.	1986 11 12	Québec
2422-0733 2422-0733 QUÉBEC INC.	1986 11 12	Québec
2422-0741 2422-0741 QUÉBEC INC.	1986 11 12	Québec
2422-0824 2422-0824 QUÉBEC INC.	1986 11 12	Montréal
2422-0857 2422-0857 QUÉBEC INC.	1986 11 12	Abitibi
2422-1145 2422-1145 QUÉBEC INC.	1986 11 10	Montréal
2422-1152 2422-1152 QUÉBEC INC.	1986 11 10	Arthabaska
2422-1202 2422-1202 QUÉBEC INC.	1986 11 10	Montréal
2422-1210 2422-1210 QUÉBEC INC.	1986 11 10	Montréal
2422-1228 2422-1228 QUÉBEC INC.	1986 11 11	Québec
2422-1236 2422-1236 QUÉBEC INC.	1986 11 11	Québec
2422-1244 2422-1244 QUÉBEC INC.	1986 11 11	Rimouski
2422-1293 2422-1293 QUÉBEC INC.	1986 11 12	Saint-François
2422-1376 2422-1376 QUÉBEC INC.	1986 11 14	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2422-1590 2422-1590 QUÉBEC INC.	1986 11 12	Hull
2422-1608 2422-1608 QUÉBEC INC.	1986 11 12	Chicoutimi
2422-1616 2422-1616 QUÉBEC INC.	1986 11 12	Bedford
2422-1657 2422-1657 QUÉBEC INC.	1986 11 13	Joliette
2422-1715 2422-1715 QUÉBEC INC.	1986 11 14	Québec
2422-1723 2422-1723 QUÉBEC INC.	1986 11 14	Roberval
2422-2218 2422-2218 QUÉBEC INC.	1986 11 12	Chicoutimi
2422-2283 2422-2283 QUÉBEC INC.	1986 11 12	Drummond
2422-2291 2422-2291 QUÉBEC INC.	1986 11 12	Drummond
2422-2309 2422-2309 QUÉBEC INC.	1986 11 12	Montréal
2422-2317 2422-2317 QUÉBEC INC.	1986 11 12	Montréal
2423-8099 2423-8099 QUÉBEC INC.	1986 11 06	Montréal
2423-8198 2423-8198 QUÉBEC INC.	1986 11 06	Montréal
2423-8289 2423-8289 QUÉBEC INC.	1986 11 06	Bedford
2423-8297 2423-8297 QUÉBEC INC.	1986 11 06	Montréal
2423-8305 2423-8305 QUÉBEC INC.	1986 11 06	Hull
2423-8354 2423-8354 QUÉBEC INC.	1986 11 07	Montréal
2423-8362 2423-8362 QUÉBEC INC.	1986 11 07	Montréal
2423-8370 2423-8370 QUÉBEC INC.	1986 11 07	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2423-8479 2423-8479 QUÉBEC INC.	1986 11 06	Montréal
2423-8503 2423-8503 QUÉBEC INC.	1986 11 07	Montréal
2423-8511 2423-8511 QUÉBEC INC.	1986 11 07	Montréal
2423-8537 2423-8537 QUÉBEC INC.	1986 11 07	Terrebonne
2423-8560 2423-8560 QUÉBEC INC.	1986 11 07	Terrebonne
2423-8586 2423-8586 QUÉBEC INC.	1986 11 07	Montréal
2423-8644 2423-8644 QUÉBEC INC.	1986 11 07	Longueuil
2423-8651 2423-8651 QUÉBEC INC.	1986 11 07	Laval
2423-8669 2423-8669 QUÉBEC INC.	1986 11 07	Joliette
2423-8701 2423-8701 QUÉBEC INC.	1986 11 07	Montréal
2423-8719 2423-8719 QUÉBEC INC.	1986 11 07	Laval
2423-8727 2423-8727 QUÉBEC INC.	1986 11 07	Bedford
2423-8735 2423-8735 QUÉBEC INC.	1986 11 07	Montréal
2423-8784 2423-8784 QUÉBEC INC.	1986 11 10	Montréal
2423-8792 2423-8792 QUÉBEC INC.	1986 11 10	Longueuil
2423-8800 2423-8800 QUÉBEC INC.	1986 11 10	Montréal
2423-8842 2423-8842 QUÉBEC INC.	1986 11 10	Montréal
2423-8867 2423-8867 QUÉBEC INC.	1986 11 10	Montréal
2423-8875 2423-8875 QUÉBEC INC.	1986 11 10	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2423-8883 2423-8883 QUÉBEC INC.	1986 11 10	Montréal
2423-8917 2423-8917 QUÉBEC INC.	1986 11 10	Montréal
2423-8925 2423-8925 QUÉBEC INC.	1986 11 10	Montréal
2423-9063 2423-9063 QUÉBEC INC.	1986 11 10	Montréal
2423-9089 2423-9089 QUÉBEC INC.	1986 11 10	Longueuil
2423-9113 2423-9113 QUÉBEC INC.	1986 11 10	Montréal
2423-9139 2423-9139 QUÉBEC INC.	1986 11 10	Montréal
2423-9147 2423-9147 QUÉBEC INC.	1986 11 10	Montréal
2423-9154 2423-9154 QUÉBEC INC.	1986 11 10	Montréal
2423-9162 2423-9162 QUÉBEC INC.	1986 11 10	Montréal
2423-9170 2423-9170 QUÉBEC INC.	1986 11 10	Montréal
2423-9204 2423-9204 QUÉBEC INC.	1986 11 10	Abitibi
2423-9212 2423-9212 QUÉBEC INC.	1986 11 10	Montréal
2423-9279 2423-9279 QUÉBEC INC.	1986 11 10	Rimouski
2423-9287 2423-9287 QUÉBEC INC.	1986 11 10	Terrebonne
2423-9295 2423-9295 QUÉBEC INC.	1986 11 10	Iberville
2423-9329 2423-9329 QUÉBEC INC.	1986 11 10	Montréal
2423-9345 2423-9345 QUÉBEC INC.	1986 11 11	Laval
2423-9378 2423-9378 QUÉBEC INC.	1986 11 11	Laval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2423-9394 2423-9394 QUÉBEC INC.	1986 11 11	Laval
2423-9428 2423-9428 QUÉBEC INC.	1986 11 11	Montréal
2423-9436 2423-9436 QUÉBEC INC.	1986 11 11	Montréal
2423-9444 2423-9444 QUÉBEC INC.	1986 11 11	Montréal
2423-9451 2423-9451 QUÉBEC INC.	1986 11 11	Montréal
2423-9469 2423-9469 QUÉBEC INC.	1986 11 11	Montréal
2423-9485 2423-9485 QUÉBEC INC.	1986 11 11	Montréal
2423-9519 2423-9519 QUÉBEC INC.	1986 11 11	Longueuil
2423-9626 2423-9626 QUÉBEC INC.	1986 11 11	Montréal
2423-9642 2423-9642 QUÉBEC INC.	1986 11 11	Joliette
2423-9675 2423-9675 QUÉBEC INC.	1986 11 11	Montréal
2423-9691 2423-9691 QUÉBEC INC.	1986 11 11	Richelieu
2423-9725 2423-9725 QUÉBEC INC.	1986 11 11	Terrebonne
2423-9774 2423-9774 QUÉBEC INC.	1986 11 11	Montréal
2423-9782 2423-9782 QUÉBEC INC.	1986 11 11	Montréal
2423-9816 2423-9816 QUÉBEC INC.	1986 11 11	Terrebonne
2423-9857 2423-9857 QUÉBEC INC.	1986 11 12	Montréal
2423-9865 2423-9865 QUÉBEC INC.	1986 11 12	Iberville
2423-9873 2423-9873 QUÉBEC INC.	1986 11 12	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2423-9881 2423-9881 QUÉBEC INC.	1986 11 12	Iberville
2423-9899 2423-9899 QUÉBEC INC.	1986 11 12	Montréal
2423-9907 2423-9907 QUÉBEC INC.	1986 11 12	Montréal
2424-0046 2424-0046 QUÉBEC INC.	1986 11 12	Montréal
2424-0053 2424-0053 QUÉBEC INC.	1986 11 12	Saint-François
2424-0079 2424-0079 QUÉBEC INC.	1986 11 12	Montréal
2424-0087 2424-0087 QUÉBEC INC.	1986 11 12	Montréal
2424-0095 2424-0095 QUÉBEC INC.	1986 11 12	Montréal
2424-0103 2424-0103 QUÉBEC INC.	1986 11 12	Montréal
2424-0111 2424-0111 QUÉBEC INC.	1986 11 12	Montréal
2424-0129 2424-0129 QUÉBEC INC.	1986 11 12	Montréal
2424-0178 2424-0178 QUÉBEC INC.	1986 11 12	Joliette
2424-0186 2424-0186 QUÉBEC INC.	1986 11 12	Montréal
2424-0194 2424-0194 QUÉBEC INC.	1986 11 12	Montréal
2424-0202 2424-0202 QUÉBEC INC.	1986 11 12	Montréal
2424-0244 2424-0244 QUÉBEC INC.	1986 11 12	Montréal
2424-0293 2424-0293 QUÉBEC INC.	1986 11 12	Montréal
2424-0301 2424-0301 QUÉBEC INC.	1986 11 13	Montréal
2424-0319 2424-0319 QUÉBEC INC.	1986 11 12	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2424-0327 2424-0327 QUÉBEC INC.	1986 11 12	Montréal
2424-0335 2424-0335 QUÉBEC INC.	1986 11 12	Montréal
2424-0343 2424-0343 QUÉBEC INC.	1986 11 12	Montréal
2424-0350 2424-0350 QUÉBEC INC.	1986 11 12	Montréal
2424-0368 2424-0368 QUÉBEC INC.	1986 11 12	Montréal
2424-0376 2424-0376 QUÉBEC INC.	1986 11 12	Montréal
2424-0384 2424-0384 QUÉBEC INC.	1986 11 12	Montréal
2424-0392 2424-0392 QUÉBEC INC.	1986 11 12	Montréal
2424-0400 2424-0400 QUÉBEC INC.	1986 11 13	Laval
2424-0418 2424-0418 QUÉBEC INC.	1986 11 13	Laval
2424-0426 2424-0426 QUÉBEC INC.	1986 11 13	Longueuil
2424-0442 2424-0442 QUÉBEC INC.	1986 11 13	Iberville
2424-0517 2424-0517 QUÉBEC INC.	1986 11 13	Montréal
2424-0566 2424-0566 QUÉBEC INC.	1986 11 13	Montréal
2422-1251 ACCOMMODATION DENIS FORTIN INC.	1986 11 11	Québec
2421-9487 ADM INFORMATIQUE INC.	1986 11 07	Kamouraska
2423-9402 AGENCE DE VOYAGES FORTE INC. FORTE TRAVEL AGENCY INC.	1986 11 11	Montréal
2423-9964 LES ALIMENTS P.J.D. INC. P.J.D. FOODS INC.	1986 11 12	Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2423-8545 LES ALIMENTS & FOURRURES A.F. DU QUÉBEC INC.	1986 11 07	Saint-Hyacinthe
2421-6897 L'ATELIER DE BRIGITTE INC.	1986 11 10	Beauce
2422-0303 ATELIER SONORE 241 INC.	1986 11 10	Montréal
2423-8891 ATME, SERVICES D'OUTREMER INC. <i>ATME, OVERSEAS SERVICES INC.</i>	1986 11 10	Montréal
2423-8578 LES AUTOMOBILES BELLEM INC.	1986 11 07	Labelle
2423-9014 AUTO JEANNE D'ARC INC.	1986 11 07	Montréal
2422-1426 BAR LA RENCONTRE LUKYVON INC.	1986 11 14	Beauce
2422-2242 BÁTICEL INC.	1986 11 12	Québec
2423-9998 BEAUCE HYPOTHÈQUE INC.	1986 11 12	Montréal
2422-0774 LES BIJOUX JOCELYNE BÉDARD INC.	1986 11 12	Richelieu
2421-9172 BOUCHERIE CORBEIL INC.	1986 11 07	Saint-Hyacinthe
2423-9568 BOUCHERIE RÉJEAN LEMAY INC.	1986 11 10	Iberville
2423-8958 LES BOULANGERIES SCLAPARI INC.	1986 11 10	Montréal
2423-9824 BOULANGERIE ST-FRANÇOIS INC.	1986 11 11	Laval
2423-8750 BOULANGERIE & PÂTISSERIE DE BOURGOGNE INC. <i>DE BOURGOGNE BAKERY & PASTRY SHOP INC.</i>	1986 11 07	Montréal
2423-9238 LES BOUTIQUES DE GOLF BOB BOUCHARD INC.	1986 11 10	Joliette
2421-8976 BOUTIQUE JEAN LAFORCE INC.	1986 11 10	Joliette

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2422-1673 BRASSETTE SPECTRUM INC.	1986 11 14	Roberval
2423-8339 LA BUREAUTIQUE HAVRE SAINT-PIERRE INC.	1986 11 06	Mingan
2421-9933 B.G. COUTURE AUTO ÉLECTRIQUE INC.	1986 11 11	Saint-François
2423-8818 LES CAFÉTÉRIAS GÉRARD ET ANDRÉ INC.	1986 11 10	Montréal
2423-8909 CAFÉ MORETTO LTÉE	1986 11 10	Montréal
2423-9584 CAN-BRA IMPORT/EXPORT INC.	1986 11 11	Longueuil
2422-1194 LES CARRELAGES PORTNEUF INC.	1986 11 10	Québec
2424-0558 CARROSSERIE TASCHEREAU INC.	1986 11 13	Longueuil
2421-9511 CASSE-CROÛTE SASEKWAN INC.	1986 11 07	Abitibi
2423-9659 CERELBA INC.	1986 11 11	Joliette
2424-0137 CHAUFFAGE PLP INC.	1986 11 12	Montréal
2423-9071 CHOCOMANIA INC.	1986 11 10	Montréal
2423-8933 CHRIS ORDOLIS & ASSOC. INC.	1986 11 10	Longueuil
2422-1624 CINÉMA CONCEPT INC.	1986 11 12	Rouyn-Noranda
2422-0253 CLINIQUE ANDRÉE ROUX INC.	1986 11 10	Arthabaska
2421-9941 CMT FINANCE INC. FINANCE CMT INC.	1986 11 11	Montréal
2423-8420 COIFFURE CATHERINE DÉRY LTÉE	1986 11 06	Montréal
2422-1574 COMMUNICATIONS A.S.L. INC.	1986 11 11	Québec
2422-2275 COMMUNICATIONS BONIN INC.	1986 11 12	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2423-8982 COMPAGNIE DE GESTION GILLES MOREAU LTÉE	1986 11 10	Laval
2423-8388 LES CONFLECTIONS SAMIE INC.	1986 11 06	Joliette
2422-0089 CONSEILS LUMIÈRE SOLEIL + INC.	1986 11 13	Québec
2423-9105 CONSEIL-LOGIC MICRO-ORDINATEURS INC.	1986 11 10	Montréal
2423-9261 CONSEIL « + » MED INC.	1986 11 10	Rimouski
2424-0228 LES CONSTRUCTIONS D. R. LAUZON INC.	1986 11 12	Beauharnois
2423-9683 LES CONSTRUCTIONS GILLES LESAGE (1986) INC.	1986 11 11	Terrebonne
2422-1350 LES CONSTRUCTIONS RÉJEAN RACINE INC.	1986 11 13	Baie-Comeau
2422-1525 LES CONSTRUCTIONS ROY & LACROIX INC.	1986 11 07	Montmagny
2422-1582 LES CONSTRUCTIONS R. PINEAULT INC.	1986 11 11	Québec
2423-8461 LES CONSTRUCTIONS VICTOR PAQUETTE INC.	1986 11 07	Beauharnois
2423-8081 CONSTRUCTION SENO INC.	1986 11 06	Longueuil
2421-9198 LES CONSULTANTS BPTL, INC.	1986 11 10	Québec
2422-1558 CONSULTANT PLEIN AIR C.R. INC.	1986 11 11	Québec
2423-8271 CONSULTATIONS ROB-LEY INC.	1986 11 06	Montréal
2421-9479 CONSULTATIONS SIMON RICHARD INC.	1986 11 07	Montréal
2422-0337 LES CORDONNERIES DANIEL INC.	1986 11 13	Québec
2423-8743 CORPORATION BAS DAN	1986 11 10	Montréal
2423-8966 CRÉATIONS FERRARI INC.	1986 11 07	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2424-0533 CYCLES LIMONGI INC.	1986 11 13	Montréal
2422-0345 CYCLO PRINCE INC.	1986 11 13	Arthabaska
2424-0160 C.E.L. CONCEPTION ÉLECTRONIQUE LALONDE INC.	1986 11 12	Richelieu
2422-0261 C-H. G. BUSQUE INC.	1986 11 10	Beauce
2423-8222 DÉCORATION AUTO P.V. LTÉE	1986 11 05	Saint-Hyacinthe
2423-9493 DÉNEIGEMENT & EXCAVATION M. GAUTHIER INC.	1986 11 11	Montréal
2421-6970 DENIS BLANCHARD INC.	1986 11 10	Saint-Hyacinthe
2423-9634 DÉPANNEUR DIA-LYN INC.	1986 11 11	Abitibi
2421-9495 DÉPANNEUR FLOWERS INC.	1986 11 07	Bonaventure
2421-9503 DÉPANNEUR YVES LANGLOIS INC.	1986 11 07	Richelieu
2422-0279 LES DÉVELOPPEMENTS QUÉBEC MÉTRO INC.	1986 11 10	Québec
2424-0459 DÉVELOPPEMENT AQUA INC. AQUA DEVELOPMENT INC.	1986 11 13	Bedford
2423-9956 LES DISQUES LE RYTHME INC.	1986 11 12	Montréal
2424-0038 LES DISTRIBUTIONS L & R MARTEL LTÉE	1986 11 12	Joliette
2422-0246 DISTRIBUTION LE CAFETIER INC.	1986 11 10	Québec
2420-8563 DISTRIBUTION MICA INC.	1986 10 01	Saint-François
2423-9840 DISTRIBUTION RUSSELL INC. RUSSELL DISTRIBUTION INC.	1986 11 12	Montréal
2423-8396 LE DOMAINE BROOKFALLS INC.	1986 11 06	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2423-8693 ENTREPÔTS COWANSVILLE INC.	1986 11 07	Bedford
2423-9931 LES ENTREPRISES ANDRÉLISE INC.	1986 11 12	Montréal
2423-9733 LES ENTREPRISES A.P.S. VAUDRY INC.	1986 11 11	Terrebonne
2422-1368 LES ENTREPRISES BINETTE & FRÈRES INC.	1986 11 13	Terrebonne
2421-8885 LES ENTREPRISES CLAUDE MORIN INC.	1986 11 07	Abitibi
2423-8685 LES ENTREPRISES CORALIN LTÉE	1986 11 07	Laval
2423-9808 LES ENTREPRISES DAVID WINNECKI INC.	1986 11 11	Laval
2423-9600 LES ENTREPRISES DE GESTION MIRAVIA INC.	1986 11 11	Montréal
2421-6905 LES ENTREPRISES D & L DE ST-BONIFACE INC.	1986 11 07	Saint-Maurice
2423-9196 LES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES J. M. A. INC.	1986 11 10	Saint-Hyacinthe
2423-9188 LES ENTREPRISES FÉLIX ARSENEAU INC.	1986 11 10	Montréal
2421-8620 LES ENTREPRISES FORESTIÈRES BERNARD PAQUETTE INC.	1986 11 07	Abitibi
2422-1277 LES ENTREPRISES HÔTELIÈRES F.G. INC.	1986 11 11	Rimouski
2423-8529 LES ENTREPRISES J.G. LEROUX INC.	1986 11 07	Longueuil
2422-1335 LES ENTREPRISES KA-LY-CLO INC.	1986 11 13	Beauharnois
2422-0055 LES ENTREPRISES KEN B. INC.	1986 11 13	Québec
2422-2267 LES ENTREPRISES R. LE VASSEUR INC.	1986 11 12	Québec
2421-6913 ESEM INC.	1986 11 07	Québec
2421-8919 EXIT INTERNATIONAL INC.	1986 11 10	Trois-Rivières

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2423-8859 LES EXPOSITIONS MÉTROPOLITAINES INC.	1986 11 10	Laval
2423-9592 FAVCO INC.	1986 11 11	Montréal
2422-1384 FERBLANTERIE DUGRENIER ET MARIER INC.	1986 11 13	Saint-François
2422-1178 FERME ALAIN CHAMPIGNY INC.	1986 11 10	Saint-Hyacinthe
2422-1343 FERME YVES LAPORTE INC.	1986 11 12	Joliette
2424-0251 FILIGAMME INC.	1986 11 13	Terrebonne
2422-0352 LES FINITIONS R. BOLDOC INC.	1986 11 13	Beauce
2424-0467 FORMATION CLARI INC.	1986 11 13	Longueuil
2422-1632 FOYERS ET POÊLES LASALLE INC.	1986 11 13	Montréal
2423-8180 LES FREINS 3A INC.	1986 11 06	Longueuil
2423-8826 F.L. CONSULTATION INC. <i>F.L. CONSULTING INC.</i>	1986 11 10	Montréal
2423-8404 GAËTAN MARTIN ÉLECTRICIEN INC.	1986 11 06	Saint-Hyacinthe
2423-8487 GARAGE CHAMBLY-LEMOYNE INC.	1986 11 07	Longueuil
2422-0808 GERTREX RSI INC.	1986 11 12	Québec
2424-0491 GESTIONS D.R.M.W. INC. <i>D.R.M.W. HOLDINGS INC.</i>	1986 11 13	Montréal
2423-9360 LES GESTIONS JULES TREMBLAY INC.	1986 11 11	Montréal
2423-9535 LES GESTIONS J.F.M.J. INC.	1986 11 10	Montréal
2424-0475 GESTION AMDRAX INC.	1986 11 13	Saint-Hyacinthe
2422-0758 GESTION BELCONEX INC.	1986 11 12	Saint-Hyacinthe

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2423-8602 GESTION CECOBRI LTÉE	1986 11 07	Montréal
2421-8935 GESTION HILLCREST INC.	1986 11 10	Bedford
2421-9909 GESTION JEAN-GUY READMAN INC.	1986 11 10	Québec
2424-0574 GESTION L.G. MATTON INC.	1986 11 13	Saint-Maurice
2422-0071 GESTION MARC GEARY INC.	1986 11 13	Québec
2421-9917 GESTION MICHEL KELLY INC.	1986 11 10	Québec
2423-9758 GESTION NICOLAS MOLLE INC.	1986 11 11	Longueuil
2423-9527 GESTION PIERRE BONNEVILLE INC.	1986 11 11	Saint-François
2423-8453 GESTION ROGER FERRON INC.	1986 11 07	Joliette
2422-0360 GESTION R.I.S.L. INC.	1986 11 13	Beauce
2423-9121 GESTION SERGE TARDIF INC.	1986 11 10	Beauharnois
2423-8156 GESTION THOMAS VALASTRO INC.	1986 11 06	Longueuil
2423-8313 GESTION TREMBLAY ET LAPOINTE INC.	1986 11 06	Trois-Rivières
2423-9253 GIBCO INC.	1986 11 10	Bedford
2424-0004 GILLES J. LAFRANCE INC.	1986 11 12	Montréal
2422-2341 GILLES LAMARRE & ASSOCIÉS INC.	1986 11 13	Beauharnois
2422-1186 GRAVEL & LÉVESQUE LA BAIE INC.	1986 11 10	Chicoutimi
2423-9220 GROUPE ACCORD D'UNGAVA INC.	1986 11 10	Abitibi
2422-0311 GROUPE CONSEIL ROBERT MALOUIN INC.	1986 11 11	Drummond

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2421-8612 LE GROUPE DES ADMINISTRATEURS DU 3 ^e ÂGE INC.	1986 11 07	Montréal
2424-0145 LE GROUPE H.D.P. INC.	1986 11 12	Longueuil
2424-0012 LE GROUPE INVALI-VIE INC.	1986 11 11	Montréal
2423-9352 G.V. ALARME ÉLECTRONIQUE INC.	1986 11 10	Laval
2423-9501 HALTE BEAUTÉ-SANTÉ INC.	1986 11 11	Terrebonne
2424-0434 HORIZON SANTÉ BEAUTÉ INC.	1986 11 13	Montréal
2423-8321 LES IMMEUBLES BROUSSEAU & VACHON INC.	1986 11 06	Laval
2422-1699 LES IMMEUBLES J.V. ROMY INC.	1986 11 14	Québec
2422-0022 LES IMMEUBLES MICHELINE LAVOIE INC.	1986 11 13	Québec
2423-8776 IMPORTATIONS ÉLIAS INC.	1987 01 15	Montréal
2424-0269 IMPRIMERIE MATCH GRAFIC INC.	1986 11 13	Montréal
2423-9576 INDUSTRIES PROMISEL INC. <i>PROMISEL INDUSTRIES INC.</i>	1986 11 10	Montréal
2422-1285 LES INSTALLATIONS JEAN-CLAUDE POIRIER INC.	1986 11 07	Beauce
2424-0285 INVESTISSEMENTS ANTRON INC.	1986 11 13	Montréal
2424-0277 LES INVESTISSEMENTS BBK LTÉE <i>BBK INVESTMENTS LTD.</i>	1986 11 13	Montréal
2423-9915 LES INVESTISSEMENTS MILA INC. <i>MILA INVESTMENTS INC.</i>	1986 11 11	Montréal
2422-1319 INVESTISSEMENTS RUSS-KANN INC. <i>RUSS-KANN INVESTMENTS INC.</i>	1986 11 13	Montréal
2424-0483 LES INVESTISSEMENTS SERGE ST.JEAN INC.	1986 11 13	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2423-9972 J.C.R. VENTILATION LTÉE	1986 11 12	Longueuil
2422-2226 LABORATOIRE DENTOFIX (1986) INC.	1986 11 12	Québec
2423-9386 LAVAGE DE VITRE NORMAND BOUCHER INC.	1986 11 11	Laval
2423-9337 LES PRODUCTIONS V.I.P. (COMMUNICATIONS AUDIOVISUELLES D'ENTREPRISES) (1986) INC.	1986 11 10	Montréal
2423-8214 LETTREGE GRAPHIQUE SHADOW LTÉE	1986 11 05	Saint-Hyacinthe
2422-1640 LOBIOTECH INTERNATIONAL INC.	1986 11 12	Québec
2424-0020 LOCHAB LTÉE	1986 11 11	Montréal
2422-0048 LES LOTISSEMENTS GOU-BER INC.	1986 11 13	Beauce
2423-9832 L.P. INSTANT BRONZAGE INC.	1986 11 11	Montréal
2422-1392 MARAICHER A & A BOURDON INC.	1986 11 13	Iberville
2423-8834 MÉCALLI INC.	1986 11 10	Longueuil
2422-1665 LES MESSAGERIES A L F INC.	1986 11 14	Kamouraska *
2422-0782 MÉTAL GUY LAFLAMME INC.	1986 11 12	Québec
2422-1400 MICHEL MONTMINY INC.	1986 11 14	Kamouraska
2423-8248 LES MILLESIMES, CLUB DE VIN INC.	1986 11 06	Montréal
2422-1418 MOBIL'ART DESIGN INC.	1986 11 14	Montréal
2423-9923 LA MUZARDE INC.	1986 11 11	Drummond
2423-8552 NETTOYEUR RAPIDE (BAIE DES CHALEURS) INC.	1986 11 07	Bonaventure

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2423-8164 NICOLE LEMIRE INC.	1986 11 06	Laval
2421-9891 NORMAND, BERNIER ASSURANCES INC.	1986 11 10	Québec
2422-0386 OCSIMA INC.	1986 11 13	Saint-Hyacinthe
2423-9097 LES OPÉRATIONS FORESTIÈRES C.B. INC.	1986 11 10	Chicoutimi
2423-9618 PAPETERIE SAINZ INC.	1986 11 11	Montréal
2423-8610 PÂTISSERIE CHARCUTERIE BOULANGERIE ST-JUSTIN II INC.	1986 11 07	Montréal
2423-9766 PAUSE-DÉLICE INC.	1986 11 11	Montréal
2423-8990 LES PAVAGES E.B.N.T. INC.	1986 11 07	Terrebonne
2423-9790 PELLETIER DESIGN & GRAPHISME (P.D.G.) INC.	1986 11 11	Montréal
2422-1541 LA PIANOBNISTERIE ALIE INC.	1986 11 11	Québec
2422-0006 PIERMIC CONSTRUCTION INC.	1986 11 13	Montréal
2422-1301 PIERRE CHOINIÈRE & FILS INC.	1986 11 12	Saint-Hyacinthe
2422-0063 LES PLACEMENTS 192 QUÉBEC INC.	1986 11 13	Québec
2422-0766 LES PLACEMENTS JOTAL INC.	1986 11 12	Richelieu
2422-0329 PLASTIQUES DRUMMOND INC. <i>DRUMMOND PLASTIC INC.</i>	1986 11 12	Drummond
2423-8438 PLOMBERIE & CHAUFFAGE T.S.A. INC. <i>T.S.A. PLUMBING & HEATING INC.</i>	1986 11 06	Laval
2422-2234 POULIN ET DUMAIS CONSTRUCTION INC.	1986 11 12	Québec
2422-0790 PRODUCTIONS MUSICALES JEAN-CLAUDE INC.	1986 11 12	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2421-6962 LES PRODUCTIONS TRANSMÉDIA INC.	1986 11 10	Chicoutimi
2423-8941 PROFIL RESSOURCES HUMAINES R.B.D. INC. <i>PROFILE HUMAN RESOURCES R.B.D. INC.</i>	1986 11 10	Montréal
2424-0509 LES PROMENADES LAC ST-FRANÇOIS INC.	1986 11 13	Beauharnois
2424-0525 LES PROMOTIONS DOMIFIL INC.	1986 11 13	Laval
2423-9477 PROPRIÉTÉ MILLER INC. <i>MILLER PROPERTIES INC.</i>	1986 11 10	Montréal
2424-0541 P M E INFO PLUS INC.	1986 11 13	Montréal
2423-8495 QUINCAILLERIE ARCAND INC.	1986 11 07	Terrebonne
2422-2325 RAYMOND BUSQUE INC.	1986 11 12	Abitibi
2422-0030 RÉFRIGÉRATION BORÉAL LTÉE	1986 11 13	Saint-Hyacinthe
2423-8206 RÉNOVATION J.L. BEAUREGARD ET FILS INC.	1986 11 05	Laval
2421-6996 LE RÉSEAU DE LA LUTTE (TWN) INC. <i>THE WRESTLING NETWORK (TWN) INC.</i>	1986 11 11	Montréal
2423-9550 RÉSIDENCES VAL SUTTON NO. 18 INC.	1986 11 10	Bedford
2423-9949 RESTAURANT L'ANCESTRAL INC.	1986 11 12	Laval
2422-0840 R.G. VAPEUR MOBILE INC.	1986 11 12	Joliette
2423-8974 R. PICHÉ DYNAMITAGE INC.	1986 11 10	Terrebonne
2423-8446 SALON DE BRONZAGE DE LA HAUTE-VILLE INC.	1986 11 07	Terrebonne
2422-1269 SALON DU BOEUF INC.	1986 11 11	Québec
2423-8636 SARAMOUR INC.	1986 11 07	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2423-9741 SCIES MÉCANIQUES L. OUELLET INC.	1986 11 11	Kamouraska
2423-8347 SERVICES DE GESTION M.J. LAFLEUR INC.	1986 11 06	Longueuil
2423-9246 SERVICE DE CONCIERGERIE LÉONCE PROULX INC.	1986 11 10	Rimouski
2422-0865 SERVICE DE CONSULTATION EN TOITURE ALBERT PELLETIER INC.	1986 11 12	Montréal
2423-8263 SERVICOUR INC.	1986 11 06	Abitibi
2423-8768 SOBEYS (QUÉBEC) LTÉE SOBEYS (QUÉBEC) LTD.	1986 11 07	Montréal
2423-9030 SOCARES INC.	1986 11 10	Terrebonne
2423-9303 SOCIÉTÉ DE PLACEMENTS ALPINE INC.	1986 11 10	Laval
2423-9055 SOCIÉTÉ DE PLACEMENTS ORPER INC.	1986 11 10	Montréal
2423-9410 SOCIÉTÉ D'ADMINISTRATION ET DE GESTION MULTIPLE PARÉ ET BUREAU INC.	1986 11 11	Longueuil
2423-9048 SOFTIMAGE INC.	1986 11 10	Montréal
2423-9980 SOUDURE CYNTHIA INC.	1986 11 12	Longueuil
2423-8412 SOUSSA & RABBAT INC.	1986 11 06	Montréal
2422-1681 SPÉCIALISTE D'APPAREILS USAGÉS DE L'ANCIENNE LORETTE INC.	1986 11 14	Québec
2422-2333 LES STORES DU NORD INC.	1986 11 12	Abitibi
2423-9311 STYLES SKI & SURF INC.	1986 11 10	Terrebonne
2423-8677 ST-CHARLES PEINTURES EXPERTS INC.	1986 11 07	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2422-1566 SUPER AQUA PARC ORFORD INC.	1986 11 11	Saint-François
2422-0816 SYLVESTRE-LUSSIER INC.	1986 11 12	Joliette
2423-9006 SYSTÈMES INFORMATISÉS ROGER LECLERC INC.	1986 11 07	Longueuil
2423-8594 SYSTÈMES LOGIQUES MCCARTHY-WILLIAMS INC. LOGIC SYSTEMS MCCARTHY-WILLIAMS INC.	1986 11 06	Montréal
2424-0061 TEXPERTISE INC.	1986 11 12	Montréal
2423-9543 TIMOR MANUFACTURE INC.	1986 11 10	Montréal
2423-9022 TRANSPORT JEAN-PIERRE POMMIER INC.	1986 11 07	Drummond
2423-9717 TRANSPORT JEAN LESSARD INC.	1986 11 11	Montréal
2423-9709 TRANSPORT NORMAN LACASSE INC.	1986 11 11	Laval
2424-0152 TRANSPORT RÉAL BAZINET INC.	1986 11 12	Saint-Hyacinthe
2422-1533 LE TRÉSOR CHINOIS INC.	1986 11 11	Québec
2422-1434 VARIÉTÉS 298 INC.	1986 11 14	Beauce
2422-1327 VENTES AMH INC. AMH SALES INC.	1986 11 13	Montréal
2421-8927 VENTES ET SERVICES DESROCHES INC.	1986 11 10	Terrebonne
2424-0236 VENTILATION J.B.D. INC.	1986 11 12	Québec
2422-0295 VIAU, LAPORTE, BLAIN & ASS. INC.	1986 11 10	Saint-Hyacinthe
2423-8628 LES VINS DU SOLEIL INC.	1986 11 07	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2423-9667 LA VOIX DES ETHNIES DU QUEBEC INC.	1986 11 11	Laval
2424-0210 WAGNER, DAIGLE, REVAY LTÉE WAGNER, DAIGLE, REVAY LTD.	1986 11 12	Montréal

306

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1229-4815 ADOC INC.	1967 05 10	1986 11 12	
1468-1779 ALUMINIUM ST-JEAN INC.	1976 07 02	1986 11 10	
1624-2869 ASSURANCES SAINTE-MARIE INC.	1978 03 15	1986 11 12	
1145-9815 L'AUBERGE COLFORD INC.	1958 08 07	1986 11 06	
1468-4088 BLAYDEAU INC.	1976 07 13	1986 11 10	LES MOTEURS ÉLECTRIQUES VOLTA INC.
1332-5899 BOUDREAU, PRIMEAU INC.	1969 06 20	1986 11 12	
1245-8808 CHENEVERT LTÉE	1951 12 13	1986 11 11	
1358-6342 LES CONSTRUCTIONS G.B.J. INC.	1974 09 13	1986 11 12	
1355-6360 CONSTRUCTION MASKIMO LTÉE	1974 04 05	1986 11 12	CONSTRUCTION ET PAVAGE MASKIMO LTÉE
1259-7142 CORPORATION MANUFACTURIÈRE DE BLOUSES VIVIAN LANE	1945 12 27	1986 11 12	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1257-2582 LES ENTREPÔTS GOYETTE INC.	1968 11 26	1986 11 11	
1461-4259 LES ENTREPRISES FABIEN RIVARD INC.	1975 08 15	1986 11 13	
1131-4044 LES ENTREPRISES S.W. INC.	1967 10 12	1986 11 12	WELCO CONSTRUCTION (1986) INC.
1365-4702 F. GAMACHE INC.	1975 05 20	1986 11 14	
1638-0222 GALERIE DU DISQUE D'ALMA INC.	1979 08 03	1986 11 13	
1629-2450 GARAGE FERNAND MARCOUX INC.	1978 08 24	1986 11 06	
1192-9858 HÔTEL MOTEL MANOIR CHAUDIÈRE INC.	1969 07 11	1986 11 06	
1359-7257 LES IMMEUBLES BRUNINI INC.	1974 10 16	1986 11 10	
1468-4567 LES IMMEUBLES Y.J.P. INC.	1976 07 14	1986 11 13	
1109-4695 J.A. BONNEAU & FILS LIMITÉE	1951 11 30	1986 11 10	
1152-7322 J.A. D'ANJOU ET FILS LTÉE	1967 01 17	1986 11 12	
1117-7789 LÉVESQUE & FRÈRE CONSTRUCTION LTÉE	1957 10 28	1986 11 11	
1285-3966 LINVER INTERNATIONAL INC.	1960 06 07	1986 11 13	
1240-8795 L. BRETON TRANSPORT LTÉE	1957 03 19	1986 11 13	
1505-1956 MAÇONNERIE ROSEMONT INC.	1976 10 01	1986 11 11	
1463-5387 MAISON GUTENBERG INC.	1975 12 10	1986 11 12	
1473-4727 MONSIEUR MOTO A.J.L. INC.	1977 01 24	1986 11 06	
1465-0659 MOTEL LE CHALET INC.	1976 02 24	1986 11 12	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1253-7510 M.L.D. INC.	1972 02 21	1986 11 10	
1629-1965 PIERRE CAMIRAND INC.	1978 08 21	1986 11 14	
1465-8298 LES PISCINES L.P.L. INC.	1976 03 25	1986 11 10	RÉNOVATIONS JACQUES LEMIRE INC.
1249-5081 LES PLACEMENTS CÔTÉ LIMITÉE	1963 03 19	1986 11 13	
1501-9995 LES PLACEMENTS LEV LTÉE	1976 02 04	1986 11 11	
1463-2012 RÉAL HÉBERT INC.	1975 11 21	1986 11 10	
1211-4278 RECYCLAGE DE TEXTILE INDUSTRIEL INC.	1971 06 14	1986 11 11	RECYCLAGE DE TEXTILE INDUSTRIEL LTÉE INDUSTRIAL TEXTILE SALVAGE CO. LTD.
1243-4676 SECOMAT LTÉE	1959 01 16	1986 11 11	
1473-2895 SEDETECH INC.	1977 01 18	1986 09 30	
1336-1621 SERVICES SANITAIRES BESSETTE INC.	1972 12 29	1986 11 13	
1248-7971 SERVICE DE CONSULTATION EN TECHNOLOGIE HOSPITALIÈRE INC.	1969 03 12	1986 11 10	
1251-7124 SOCIÉTÉ DELANRO LIMITÉE	1961 09 15	1986 11 14	LES ENTREPRISES IMMOBILIÈRES MARGIL QUÉBEC INC.
1257-5809 SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ESDÉE INC.	1958 07 07	1986 11 14	
1366-9775 SPORTS FABREVILLE INC.	1975 09 17	1986 11 14	LES ENTREPRISES LAURENT MARCHAND INC.
1639-2235 SPORTS MACAMIC INC.	1979 10 02	1986 11 07	1639-2235 QUÉBEC INC.
1206-0281 T.M.P. INC.	1971 04 05	1986 11 11	GESTION MAURICE OUMET INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1245-2546 URGEL CHARETTE TRANSPORT LIMITÉE	1951 12 12	1986 11 11	

306

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

Délivrance d'un certificat de fusion

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2422-1707 ALIGRO INC.	ALIGRO INC. 2419-6230 QUÉBEC INC.	1986 11 16	Frontenac
2422-2259 LES AUTOMOBILES BAURORELTÉE	EXCAVATION LACROIX & LUSI- GNAN INC. LES AUTOMOBILES BAURORELTÉE	1986 11 12	Hull
2421-9776 COMPAGNIE MANUFACTURIÈRE LORI ANN INC. LORI ANN MFG. INC.	COMPAGNIE MANUFACTURIÈRE LORI-ANN INC. 2440-4170 QUÉBEC INC.	1986 11 03	Montréal
2422-0832 PLUME CANADA INC. CANADA FEATHER INC.	PLUME CANADA FEATHER INC. 2437-9380 QUÉBEC INC.	1986 11 01	Longueuil

306

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

Délivrance d'un certificat de modification

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2155-6287 2155-6287 QUÉBEC INC.	1983 05 18	1986 11 11	1) de la dénomination sociale: LE DÉMÉNAGEUR DE L'ABITIBI INC. 2) du district: Abitibi
2173-4504 2173-4504 QUÉBEC INC.	1984 08 06	1986 11 12	du capital-actions
2323-7688 2323-7688 QUÉBEC INC.	1985 07 10	1986 11 10	du district: Montréal
2331-2846 2331-2846 QUÉBEC INC.	1985 12 02	1986 11 11	du capital-actions
2413-0460 2413-0460 QUÉBEC INC.	1986 03 05	1986 11 13	de la dénomination sociale: TRANSPORT GILBERT BOUTIN INC.
2413-6749 2413-6749 QUÉBEC INC.	1986 03 26	1986 11 07	de la dénomination sociale: ÉPINGLES À LINGE PLAINAIR INC. PLAINAIR CLOTHESPINS INC.
2413-8653 2413-8653 QUÉBEC INC.	1986 03 21	1986 11 07	1) de la dénomination sociale: CONFECTION C.J.M.R. (1986) INC. 2) du district: Saint-Hyacinthe
2418-5654 2418-5654 QUÉBEC INC.	1986 07 22	1986 10 23	de la dénomination sociale: AUTOBUS STE-HEDWIGE INC.
2420-1543 2420-1543 QUÉBEC INC.	1986 09 08	1986 11 14	de la dénomination sociale: CHARLEVOIX SKI INC.
2423-2589 2423-2589 QUÉBEC INC.	1986 11 01	1986 11 11	du district: Terrebonne
2423-3173 2423-3173 QUÉBEC INC.	1986 10 27	1986 11 11	1) de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES RÉAL GOUPIL INC. 2) du district: Terrebonne 3) du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2423-5061 2423-5061 QUÉBEC INC.	1986 10 30	1986 11 13	de la dénomination sociale: FCB/PROVOST INC.
2423-5996 2423-5996 QUÉBEC INC.	1986 10 23	1986 11 07	du district: Terrebonne
2435-3047 2435-3047 QUÉBEC INC.	1986 04 02	1986 11 12	de la dénomination sociale: SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT HOSTELLERIE DES AÎNÉS INC.
2435-4813 2435-4813 QUÉBEC INC.	1986 04 07	1986 11 06	du district: Labelle
2436-8029 2436-8029 QUÉBEC INC.	1986 08 01	1986 11 10	1) de la dénomination sociale: FERME SINDAMAS INC. 2) du district: Rimouski
2436-8409 2436-8409 QUÉBEC INC.	1986 06 01	1986 11 05	1) de la dénomination sociale: CLINIQUE DE PHYSIOTHÉRAPIE NICOLE B. DESROCHERS INC. 2) du district: Longueuil
2436-8938 2436-8938 QUÉBEC INC.	1986 08 01	1986 11 10	1) de la dénomination sociale: ÉPICERIE EARL MCKINNON INC. EARL MCKINNON GROCERY INC. 2) du district: Mingan
2437-0512 2437-0512 QUÉBEC INC.	1986 05 13	1986 11 11	de la dénomination sociale: LES PALETTES DE NAMUR INC.
2437-9398 2437-9398 QUÉBEC INC.	1986 06 16	1986 11 10	du district: Rimouski
2439-4090 2439-4090 QUÉBEC INC.	1986 08 12	1986 11 14	1) de la dénomination sociale: LES TOILES COMMERCIALES A.B. INC. 2) du capital-actions
2440-3230 2440-3230 QUÉBEC INC.	1986 09 15	1986 11 10	de la dénomination sociale: RSP ENVIRONNEMENT INC.
2440-5706 2440-5706 QUÉBEC INC.	1986 09 22	1986 11 10	1) de la dénomination sociale: LA FERME DUBMAR INC. 2) du district: Beauharnois

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2170-5140 LE 417 BOULEVARD ST-JOSEPH INC.	1984 06 12	1986 11 11	de la dénomination sociale: LE 820 MCEACHRAN INC.
2328-8848 ALPHA AUTO INC.	1985 10 17	1986 11 10	du district: Bedford
1335-7793 AMEUBLEMENTS DOMICILE Y.A.N. INC.	1972 09 18	1986 11 13	1) de la dénomination sociale: DOMICIL INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions 4) du nombre des administrateurs: minimum 3 maximum 25
2160-4301 BLOUIN, BOULANGER & ASSOCIÉS INC.	1983 09 21	1986 11 14	de la dénomination sociale: TRANS-ACTION IMMEUBLES LES DEUX RIVES INC.
1169-0112 BOUTIQUE HUGUETTE ST-LAURENT INC.	1969 01 03	1986 11 06	de la dénomination sociale: GESTION H. ST-LAURENT INC.
1507-4800 CAMPING LE PETIT PARADIS INC.	1977 10 07	1986 11 10	de la dénomination sociale: ENTREPRISE PASCAL MCFADDEN INC.
1365-3688 CARCASSES ST-PAUL INC.	1975 05 09	1986 11 06	de la dénomination sociale: LES DISTRIBUTIONS ST-PAUL BANDAG INC.
2437-1510 CARROSSERIE JEAN-LOUIS DEVOST INC.	1986 05 16	1986 11 13	du capital-actions
2420-5148 CENTRE DE PRODUCTIQUE POLYNOVE INC.	1986 10 01	1986 11 07	1) du capital-actions 2) des dispositions
1125-1964 CENTRE MÉTROPOLITAIN DU CAMION INC.	1967 01 25	1986 11 10	de la dénomination sociale: PIÈCES DE CAMIONS AXTRANS INC. AXTRANS TRUCK PARTS INC.
2317-9484 CLAUDETTE DESJARDINS INC.	1985 03 15	1986 11 10	de la dénomination sociale: GESTIONS G.C.D. INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2165-2854 COMPLEXE JEAN-TALON INC.	1984 01 30	1986 11 11	de la dénomination sociale: CENTRE DE VILLÉGIATURE DES LAURENTIDES INC.
1339-4606 CORPORATION ANTIMEX INC.	1973 09 06	1986 11 10	de la dénomination sociale: ATMO PRODUCTIONS INC.
2158-9247 COUTURE SPORTS INC.	1983 08 11	1986 11 07	de la dénomination sociale: SPORTS MACAMIC (1986) INC.
2435-6131 CROISSANTERIE CHÂTEAUGUAY INC.	1986 04 10	1986 11 12	de la dénomination sociale: 2435-6131 QUÉBEC INC.
1479-2923 LES DISTRIBUTIONS C.L.M. LTÉE	1977 07 08	1986 11 10	de la dénomination sociale: MOTEURS LEM RIMOUSKI INC.
1177-3272 DROUIN-ALLARD INC.	1935 01 29	1986 11 11	du capital-actions
2440-9617 LES ÉBÉNISTERIES PIERRE ZÉLIANI INC.	1986 10 01	1986 11 04	de la dénomination sociale: LES ÉBÉNISTERIES PIERRE ZILIANI INC.
2153-6289 ÉCOLE DE CONDUITE JEAN-PIERRE (1983) LTÉE	1983 03 31	1986 11 10	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES LORRAINE JUTRAS INC.
2165-8356 LES ENTREPRISES BLANCHOD INC.	1984 01 19	1986 11 06	de la dénomination sociale: NETTOYEUR CENTRAL DE MARIA INC.
2160-0077 LES ENTREPRISES DE PEINTURE RÉAL CARDIN INC.	1983 09 09	1986 11 10	1) de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES DE PEINTURE EDGAR HAMEL INC. 2) du district: Longueuil
2415-9477 LES ENTREPRISES FORESTIÈRES N.T. INC.	1986 04 30	1986 11 07	du capital-actions
2323-6789 LES ENTREPRISES SERFRAN INC.	1985 07 05	1986 11 06	du district: Longueuil
2310-2577 FERME LA BELLE FORÊT INC.	1984 09 18	1986 11 05	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES J.P. JACQUEMIN INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2325-3172 FERME L.C.P. INC.	1985 08 12	1986 11 12	de la dénomination sociale: 2325-3172 QUÉBEC INC.
2417-3650 FERME R.G. ASSELIN INC.	1986 06 13	1986 11 12	du capital-actions
1505-2798 LES GALERIES DE LA RIVE SUD INC.	1976 10 12	1986 11 12	de la dénomination sociale: LES GALERIES PHILIBERT INC.
1466-5244 GESTIONS G.G.R. INC.	1976 04 23	1986 11 06	de la dénomination sociale: GESTIONS G.G.R. INC. G.G.R. MANAGEMENT INC.
2439-2508 GESTION CLAUDE NOËL INC.	1986 08 05	1986 11 12	du capital-actions
1852-9487 GESTION HÉLÈNE DORVAL INC.	1981 12 04	1986 11 11	de la dénomination sociale: LES DISTRIBUTIONS MARIO GOYETTE INC.
2332-0435 GESTION LOU-VAN INC.	1986 01 17	1986 11 07	de la dénomination sociale: LAFONTAINE ET DUPUIS INC.
2437-7111 GESTION MICHEL TRUDEAU INC.		1986 11 12	du district: Joliette
2165-7903 GESTION POSITIVE G P INC.	1984 01 16	1986 11 11	1) de la dénomination sociale: GROUPE L E C INC. 2) du district: Montréal
2318-4021 GILLES BRIEN TRANSPORT INC.	1985 03 22	1986 11 06	du district: Joliette
1337-6884 GROUPE COULOMBE INC.	1973 07 20	1986 11 10	de la dénomination sociale: SANI-GESTION INC.
2421-2334 GROUPE VY-LA-GE INC.	1986 10 15	1986 11 10	1) du capital-actions 2) des dispositions
2419-3690 LES HABITATIONS J. NADEAU INC.	1986 08 19	1986 11 13	1) du capital-actions 2) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 5
1471-3184 HARCOURT BRACE JOVANOVICH CANADA INC.	1976 11 05	1986 11 12	du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 15

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1504-5180 LES IMMEUBLES CALIFORNIE INC.	1976 08 05	1986 11 11	de la dénomination sociale: LES IMMEUBLES CALIFORNIA HABICO INC.
1642-0648 INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES MORNEAU ET GAGNON INC.	1981 01 27	1986 11 06	de la dénomination sociale: ÉLECTRICITÉ T.B. (1986) INC.
1161-4393 JEAN-GUY DESROSIERS INC.	1967 07 17	1986 11 10	du capital-actions
2153-4094 J.B. POITRAS INC.	1983 03 28	1986 11 13	du capital-actions
1115-6247 MAGGIE MUGGINS INC.	1967 02 20	1986 11 12	de la dénomination sociale: LEO STROLL INC.
2310-7170 MAINTENANCE GÉNÉRALE MÉTIS BEACH INC.	1984 09 27	1986 11 14	de la dénomination sociale: CONSTRUCTIONS DENIS ROUSSEAU INC.
1136-7018 MANUFACTURE DE CHAUSSURES EXCEL LTÉE	1959 06 15	1986 11 10	de la dénomination sociale: 1136-7018 QUÉBEC INC.
1860-4082 MARCHÉ CASA POMBALENSE INC.	1982 08 10	1986 11 07	de la dénomination sociale: MARCHÉ CENTRAL CRAVEIRO INC. CRAVEIRO SUPERMARKET INC.
1264-1262 MÉTRO-GRAPHIQUE INC.	1952 03 08	1986 11 14	de la dénomination sociale: MARKETING EPIK INC. EPIK MARKETING INC.
2156-8613 LES MINES GARNE «AU» INC.	1983 06 16	1986 11 13	de la dénomination sociale: RESSOURCES CLAVERNY INC.
1858-0084 MOTEL & RESTAURANT DU GOLF INC.	1982 05 12	1986 11 10	de la dénomination sociale: LES VIANDES J.Y.C. LTÉE
2417-3528 M.L.V. ASSURANCES INC.	1986 06 11	1986 11 12	1) du capital-actions 2) des dispositions
2326-5986 LES PLACEMENTS PIERRE LECAVALIER INC.	1985 09 06	1986 11 13	du capital-actions
2329-8771 LES PROMOTIONS CAVENDISH INC.	1985 11 01	1986 11 10	du district: Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1361-7576 QUINCAILLERIE CARRIER & FRÈRES INC.	1975 02 13	1986 11 14	1) du capital-actions 2) des dispositions
2440-9948 RÉSIDENCES VAL SUTTON NO 14 INC.	1986 10 03	1986 11 10	1) du capital-actions 2) des dispositions
2172-2608 RÉSIDENCE CHÂTEAU DU LAC QUINN (1984) INC.	1984 07 04	1986 11 11	1) de la dénomination sociale: J.C. TRANSMISSION INC. 2) du district: Beauharnois
1627-5935 R.J. ET P. LEGAULT INC.	1978 06 19	1986 11 13	de la dénomination sociale: DESIGN B-7 INC.
2167-5608 SERVICES SANITAIRES DORCHESTER LTÉE	1984 03 14	1986 11 12	du district: Frontenac
1125-0552 SIMON LEMAIRE INC.	1960 05 31	1986 11 12	du capital-actions
1509-6522 SOCANAV INC.	1977 12 28	1986 11 10	1) du capital-actions 2) du nombre des administrateurs: minimum 3 maximum 25
2434-0432 LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE RECOUVREMENT DE FONDS LTÉE	1985 12 09	1986 11 07	1) de la dénomination sociale: LES FLOCONS DE NEIGE LANDE (CANADA) INC. LANDE'S CANADIAN SNOWFLAKES INC. 2) du capital-actions
2440-9930 SOCIÉTÉ DE PLACEMENTS MOHAWK INC.	1986 10 03	1986 11 10	1) du capital-actions 2) des dispositions
2173-1799 SOCIÉTÉ DE SERVICES INDUSTRIELS ET FORESTIERS DOLBEAU-MISTASSINI INC.	1984 07 27	1986 11 14	1) du capital-actions 2) des dispositions
2419-4193 SOPLÉNQUINV INC.	1986 08 26	1986 11 11	des restrictions à l'activité
1850-0348 STUDIO SANTÉ ET FORME INC.	1981 09 04	1986 11 04	de la dénomination sociale: STUDIO DE SANTÉ BAILLARGEON INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1256-3326 TEXEL INC.	1967 05 25	1986 11 07	du capital-actions

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Compagnies (Partie III) — Loi sur les

Lettres patentes

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2421-9628 LA 311ÈME PROMOTION ÉTUDIANTE DE LA FACULTÉ DES SCIENCES APPLIQUÉES DE SHERBROOKE INC.	1986 11 10	Sherbrooke
2421-9636 ACTION-HANDICAP ESTRIE	1986 11 11	Sherbrooke
2421-4108 AGENCE DE GARDE L'ESPIÈGLERIE	1986 11 10	Sherbrooke
2421-9644 LES AMBASSADEURS DE LA VALLÉE CC	1986 11 11	Amqui
2422-2671 LES AMIES DE L'ENTRAIDE DE ST-JUSTE INC.	1986 11 14	226, rue Principale, Saint-Just
2422-2663 ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS EN GÉNIE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI (A.E.G.U.Q.A.C.) INC.	1986 11 14	555, boulevard de l'Université, Chicoutimi
2422-1830 ASSOCIATION DES MARCHANDS DU VILLAGE DE LORIMIER «PLATEAU MONT-ROYAL» LTÉE	1986 11 14	2178, avenue du Mont-Royal est, Montréal
2421-8331 L'ASSOCIATION DES PILOTES SOLO (L'APS)	1986 11 11	8825, Curé Legault, LaSalle
2421-9271 L'ASSOCIATION DU HOCKEY AMATEUR DE HAVRE-ST-PIERRE	1986 11 12	1026, des Fondateurs, Havre-Saint-Pierre

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2422-1822 ASSOCIATION POUR LA REVALORISATION DE LA LAGUNE DU HÂVRE-AUX-BASQUES	1986 11 13	Cap-aux-Meules, Îles-de-la-Madeleine
2421-9602 ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES GÉRANTS ET GÉRANTES D'IMMEUBLES DU QUÉBEC	1986 11 10	2120, rue Sherbrooke est, bureau 1109, Montréal
2422-1848 ASSOCIATION SOCCER-FOOTBALL DE L'ASSOMPTION INC.	1986 11 14	L'Assomption
2421-8299 ATELIER DE RESSOURCES EN TECHNIQUES DE SCÈNE DU QUÉBEC (ARTSQ) INC.	1986 11 10	2189, Léon Hamel, Parc Jean Talon nord, Québec
2421-9610 BASEBALL MINEUR FERMONT INC.	1986 11 10	20, Place Daviault, Fermont
2422-1814 BEAUX ARTS GREENHOUSE GREENHOUSE FINE ARTS	1986 11 12	4328, rue Sherbrooke ouest, bur. 16, Westmount
2422-1889 CENTRE BIOGÉNIQUE INTERNATIONAL	1986 11 14	12, boulevard de Varennes, Boucherville
2420-7748 CENTRE DE BÉNÉVOLAT DE GASPÉ INC.	1986 11 13	Gaspé
2421-1856 CENTRE D'ENTRAÎNEMENT DE HAUTE PERFORMANCE EN BOXE OLYMPIQUE DE MONTRÉAL	1986 11 12	1000, rue Émile Journeault, Montréal
2422-2069 CENTRE HARE KRISHNA	1986 11 13	3877, St-Elzéar est, Laval
2422-2705 CENTRE RELIGIEUX NOTRE-DAME DE LA TRINITÉ	1986 11 14	Val-des-Bois
2421-9594 CERCLE D'ÉTUDES PHILOSOPHIQUES FRANCE-CANADA	1986 11 10	7448, St-Denis, Montréal
2421-9297 CHAMBRE DE COMMERCE D'ACTON	1986 11 12	960, rue Boulay, Acton Vale
2422-1871 CIRCUIT QUÉBÉCOIS DE TENNIS DE TABLE	1986 11 14	10667, de la Roche, Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2422-2028 CLUB COMMUNICATION DE SHERBROOKE	1986 11 12	780, rue King ouest, Sherbrooke
2421-9701 CLUB DES POMPIERS, RÉGION LAC-MÉGANTIC INC.	1986 11 12	3567, boulevard Stearns, Lac-Mégantic
2421-8323 CLUB DE L'ÂGE D'OR DE ST-LAMBERT-LAPORTE	1986 11 10	41, rue Lorne, Saint-Lambert
2422-1863 CLUB DE VOL LIBRE DE GODBOUT	1986 11 14	108, Pascal-Comeau, Godbout
2422-2127 CLUB LES BLÉS D'OR DE LEMIEUX	1986 11 14	526, rue de l'Église, Lemieux
2421-9586 CLUB OPTIMISTE DE L'ANCIENNE-LORETTE	1986 11 10	1535, Camus, Sainte-Foy
2422-2713 CLUB OPTIMISTE ST-PACÔME INC.	1986 11 14	29, rue St-Louis, Saint-Pacôme
2421-9735 CLUB SOCIAL RÉCRÉATIF DES COLS BLEUS DE SAINT-HUBERT	1986 11 13	6565, Maricourt, Saint-Hubert
2422-2648 CLUB SPORTIF CJM	1986 11 14	98, Soumande, Québec
2420-1592 COALITION QUÉBÉCOISE POUR LE DROIT À L'AVORTEMENT LIBRE ET GRATUIT	1986 11 14	1601, avenue de Lorimier, bureau 312, Montréal
2422-1798 COMITÉ AMÉNAGEMENT TERRAIN DE BALLE VAUDREUIL	1986 11 12	21, rue St-Joseph, Vaudreuil
2422-1921 COMITÉ DES LOISIRS DE RADISSON	1986 11 14	Radisson
2422-1897 COMITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE DU BIC	1986 11 14	Bic
2421-9693 COMITÉ DE SURVIE DE ST-MAURICE DE L'ÉCHOUERIE	1986 11 12	49, rue de l'Église, Saint-Maurice de l'Échouerie
2422-2697 LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU HAUT ST-LAURENT	1986 11 14	30, rue Henderson, Huntingdon

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2421-9305 LA CORPORATION DU CHALET BAIE ADELPHUS INC.	1986 11 12	Senneterre
2421-9685 ÉDITIONS PÉRISCOPE	1986 11 11	1181, chemin du Quai, Saint-Nicolas
2421-4710 LES ÉLITES DU LAC ST-JEAN-OUEST INC.	1986 11 13	773, boulevard St-Joseph, bureau 202, Roberval
2421-9651 ENTRAIDE TROISIÈME ÂGE SAINT-FÉLIX INC.	1986 11 11	Saint-Félix de Valois
2421-9255 FÉDÉRATION DES OSBL D'HABITATION DE MONTRÉAL (FOHM) INC.	1986 11 10	155, boulevard St-Joseph est, Montréal
2422-1806 FESTIVITÉS VAUDREUILLOISES	1986 11 12	21, rue St-Joseph, Vaudreuil
2422-2630 FONDATION DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À HULL	1986 11 14	170, rue Hôtel de Ville, bureau 9.703, Québec
2421-9677 FONDATION DE RECHERCHE EN INFORMATIQUE ET COMMUNICATION DU QUÉBEC	1986 11 11	1700, St-Olivier, Trois-Rivières
2419-5943 FONDATION HÉBERGEMENT HANDICAPÉ DE FRONTENAC	1986 11 12	Thetford-Mines
2420-3614 FONDATION MYRA FARHI (CENTRE D'ADAPTATION ET RÉADAPTATION LA RESSOURSE)	1986 11 12	325, rue Laramée, Hull
2421-9750 GESTION POPULAIRE DE ST-HYACINTHE INC.	1986 11 13	515, rue St-Denis, Saint-Hyacinthe
2422-2051 GROUPE ACTION ÉTUDIANTE DU QUÉBEC	1986 11 13	2139, rue Lachance, Saint-Augustin de Desmaures
2421-9263 GROUPE RÉGIONAL D'INTERVENTION ALPHA (GRIA)	1986 11 11	99, rue Mercier, Saint-Jean-sur-Richelieu
2421-8356 LES HABITATIONS PANET INC.	1986 11 12	10, rue Alphonse, Saint-Fabien de Panet

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2422-2077 HARMONIE OGILVIE	1986 11 13	Montréal
2422-2135 HOCKEY LOISIR ADULTES DE FERMONT INC.	1986 11 14	20, Place Daviault, Fermont
2420-1816 JEUNESSE-SOULANGES	1986 11 13	Saint-Polycarpe
2421-8307 JEUNE CHAMBRE DE COMMERCE DE L'ESTRIE INC.	1986 11 10	34, Main est, Coaticook
2421-9743 LE JOURNAL RÉGIONAL DU HAUT ST-FRANÇOIS	1986 11 13	149, rue Kennedy, East-Angus
2421-5378 MAISON DE LA CÔTE	1986 11 11	90, rue Richelieu, Québec
2419-2973 MAISON SAMIRA INC.	1986 11 14	2900, Côte de Liesse, appartement 102, Mont-Royal
2421-9289 L'OASIS DU VIEUX PALAIS DE L'ASSOMPTION	1986 11 12	255, rue St-Étienne, L'Assomption
2422-2093 PRODUCTIONS KANZA	1986 11 14	4721, rue Garnier, Montréal
2421-3076 LE RÉFLET DE POINTE ST-CHARLES (MONTRÉAL)	1986 11 14	Montréal
2421-9669 LA RÉGIE DU RÉGIMENT - LES FUSILIERS DU ST-LAURENT	1986 11 11	65, St-Jean Baptiste est, Rimouski
2421-9727 LA REVUE SÉQUENCES	1986 11 13	Montréal
2421-8349 LE SABORD, REVUE CULTURELLE	1986 11 11	702, Laurier, Trois-Rivières
2422-2689 SOCIÉTÉ DES ARTISTES UKRAINIENS DU QUÉBEC	1986 11 14	11455, des Récollets, Montréal
2422-1855 SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE D'HOCHELAGA-MAISONNEUVE	1986 11 14	4201, Ontario est, bureau 213, Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2422-2085 SOCIÉTÉ D'ASSISTANCE D'HONNEUR HONOR AIR SOCIETY	1986 11 14	4885, Côte Ste-Catherine, bureau 2, Montréal
2422-2101 SOCIÉTÉ TOURISTIQUE MARIA-CHAPDELAINE INC.	1986 11 14	1150, boulevard Wallberg, Dolbeau
2421-9578 THÉÂTRE DU REZ-DE-CHAUSSÉE EN VILLE	1986 11 10	5583, Basile-Patenaude, app. 9, Montréal
2422-1905 TROUPE AZTLAN	1986 11 14	1205, St-Alexandre, Longueuil

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

306

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1642-2438 AGENCE DE SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL SAINTE BLANDINE	1980 09 19	1986 11 12	1) de la dénomination sociale: AGENCE DE GARDE «LES TROIS COINS» 2) de la valeur des biens immobiliers 3) des dispositions 4) du nombre des administrateurs: 5
2324-4403 CENTRE D'ENCADREMENT DES PAY- SANS DANS LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPE- MENT (P.V.D.)	1985 08 07	1986 11 12	1) de la dénomination sociale: CENTRE PAYSANS TIERS-MONDE (CEPTIM) 2) des objets
1857-1976 LE CLUB DE GOLF DE CACOUNA	1982 05 26	1986 11 12	des dispositions
1634-5308 COMITÉ DE SPECTACLES BAIE- COMEAU / HAUTERIVE INC.	1979 05 16	1986 11 12	COMITÉ DE SPECTACLE DE BAIE- COMEAU INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
2310-1298 LE COMITÉ ORGANISATEUR DE LA FINALE DES JEUX DU QUÉBEC, À VAL D'OR, ÉTÉ 1987	1984 10 05	1986 11 12	des dispositions
1503-6619 COMITÉ POUR LA JUSTICE SOCIALE DE MONTRÉAL	1976 05 28	1986 11 12	des objets
1266-6442 CORPORATION DE PROMOTION INDUSTRIELLE DE LA RÉGION DE SAINT-HYACINTHE INC.	1971 04 08	1986 11 12	de la dénomination sociale: CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET INDUSTRIEL DE LA RÉGION DE ST-HYACINTHE INC.
2330-7721 FONDATION ÉMILE NELLIGAN	1985 11 21	1986 11 12	1) de la dénomination sociale: FONDATION ÉMILE-NELLIGAN 2) de la valeur des biens immobiliers
1135-4818 LAURENTIAN GOLF & COUNTRY CLUB	1950 08 04	1986 11 12	1) de la dénomination sociale: CLUB DE GOLF LAURENTIEN LAURENTIAN GOLF & COUNTRY CLUB 2) de la valeur des biens immobiliers
2172-1659 PROJET - INTERVENTION - PROSTITUTION QUÉBEC INC.	1984 10 04	1986 11 12	des objets
1294-0227 SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOIS DU CENTRE DU QUÉBEC INC. (S.S.J.B. DU DIOCÈSE DE NICOLET)	1953 08 05	1986 11 12	de la dénomination sociale: SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DU CENTRE DU QUÉBEC INC.

Compagnies (Divers) — Loi sur les**Changement de dénomination sociale (Article 21)**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de dénomination sociale de chacune des corporations suivantes:

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution
1636-3228 LES AMIS DU CENTRE D'ORIENTATION ET DE RÉADAPTATION DE MONTRÉAL INC.	CENTRE DE PSYCHOLOGIE GOUIN INC.	1979 05 17
1632-0079 BIENNALE DE LA NOUVELLE TAPISSERIE QUÉBÉCOISE INC.	LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE LA TAPISSERIE CONTEMPORAINE	1979 01 11
1108-3912 CAMÉRAS ET PASSETEMPS DE LA PLACE VICTORIA INC. <i>PLACE VICTORIA CAMERAS & HOBBIES INC.</i>	PLACE VICTORIA CAMÉRAS INC.	1965 04 26
1476-1845 CIMENT INDÉPENDANT INC. <i>INDEPENDENT CEMENT INC.</i>	CIMENT ST-LAURENT (INDÉPENDANT) INC. <i>ST. LAWRENCE CEMENT (INDEPENDENT) INC.</i>	1977 04 01
1114-7139 CLUB NAUTIQUE IROQUOIS INC. <i>IROQUOIS YACHT CLUB INC.</i>	LE YACHT-CLUB DE LACHINE	1927 02 18
1122-9721 ELECTRO AID INC.	ÉLECTRO AIDE INC.	1963 09 30

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

306

Changement de siège social (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a changé son siège social de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouvelle adresse du siège social
1246-9599 L'ASSOCIATION DE NOTRE-DAME CLAIR INC.	1960 02 26	3700, route du Lac Clair, Saint-Côme

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouvelle adresse du siège social
1336-2355 CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHES ET D'ÉTUDES EN MANAGEMENT - CIREM (QUÉBEC) INC.	1973 02 01	4823, rue Sherbrooke ouest, bureau 270, Westmount
1855-3826 CLUB SOCIAL DES EMPLOYÉS DE TEXPORT	1982 03 01	87, rue Brunswick, Dollard-des-Ormeaux
1366-8330 LES CONSEILLERS DENDES INC.	1975 09 05	138, André Chénier, Sainte-Rose
1273-5106 LA CORPORATION DES MAÎTRES PHOTOGRAPHES DU QUÉBEC	1962 10 15	645, route Marie Victorin, Tracy
1508-1573 DÉPANNEUR C. & G. LTÉE	1977 10 31	4035, rue Taillon, Montréal
1351-7396 ÉDITIONS CHEMINEMENTS LTÉE	1974 02 01	3217, Chevrement, Île Bizard
1637-9117 LES ENTREPRISES D. LESSARD INC.	1979 07 27	6260, Bois de Coulonge, Anjou
1349-1840 LES FILMS D'AVENTURES SOCIALES DU QUÉBEC INC.	1973 11 16	136, Côte Bellevue, Pointe-au-Pic
1218-3497 GARAGE D. LESSARD INC.	1971 12 30	6260, Bois de Coulonge, Anjou
2164-9439 LA LIBRE PENSÉE QUÉBÉCOISE	1984 05 10	2770, Darling, Montréal
1270-0373 L M K INVESTMENT CORP.	1962 07 11	6005, boulevard Cavendish, app. 506, Côte Saint-Luc
1645-0934 AUX NIDS DES JOYEUX MARMOTS	1980 06 02	Saint-François-d'Assise
1234-4651 PROMOTION JEDA INC.	1968 02 08	89, rue Eastview, Pointe-Claire
2411-9695 STUDIO AIR INC.	1986 05 14	17, Bellechasse, Sainte-Magloire

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouvelle adresse du siège social
1199-8614 STUDIO LE MARAIS INC.	1970 04 27	3274, boulevard St-Martin ouest, Laval
2318-5739 TRIBUNE UNIQUE ET POPULAIRE D'INFORMATION JURIDIQUE (T.U.P.I.J.) INC.	1985 03 29	485, boulevard Langelier, bureau 400, Québec

306

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Changement du domicile légal – Établissement ou (Article 32)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a établi son domicile légal ou l'a changé de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1110-1946 ALLIED TEXTILE & REFUSE INC.	1966 08 16	3700, rue St-Patrick, Montréal
2313-3143 ASSOCIATION JOB INC.	1985 04 30	174, Bethany, Lachute
1221-0910 L'ATELIER DE RÉADAPTATION AU TRAVAIL DE BEAUCE INC.	1971 11 03	1280, avenue du Palais, Saint-Joseph-de-Beauce
1331-6773 CHAR-DES INC.	1973 07 06	1245, rue Sherbrooke ouest, Montréal
1322-6162 CHEVALIERS DE COLOMB DE VILLE EMARD, CONSEIL 5185	1966 11 18	5550, St-Patrick, Montréal
1645-5461 LES CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE ST-RÉMI, NUMÉRO 1822	1980 07 05	25, rue St-Sauveur, St-Rémi
1475-5938 LES CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL TROIS-RIVIÈRES OUEST NO. 6874	1977 04 23	350, Côte Richelieu, Trois-Rivières-Ouest
1475-5946 LES CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL ST-AMBROISE NO. 6875	1977 03 26	382, rue Simard, Saint-Ambroise

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1632-0541 LES CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL ST-COLOMBAN, NO. 7168	1978 12 16	561, rue Wellington sud, Sherbrooke
2415-3033 CHORALE NOTRE-DAME DE BONSECOURS INC.	1986 04 14	Chemin de Jouvence, Bonsecours
2326-4914 CLUB OPTIMISTE DE BONSECOURS INC.	1985 10 17	650, rue Principale, Bonsecours
1308-0817 CONSEIL CARIGNAN NO 6148 DES CHEVALIERS DE COLOMB DE CARIGNAN INC.	1969 12 08	607, Richelieu, Chambly
1272-8804 LE CONSEIL DE LA SCULPTURE DU QUÉBEC INC.	1962 12 05	911, Jean Talon est, bureau 306, Montréal
1218-9197 CONSEIL HÉROUXVILLE NO. 6053 DES CHEVALIERS DE COLOMB DE HÉROUXVILLE INC.	1970 02 11	500, rue Goulet, Hérouxville
1132-8697 DENIS LAUZON INCORPORÉE	1967 09 22	450, chemin St-Roch, Terrebonne
1115-7419 EDGEWOOD CASUALS LTD.	1968 10 23	Montréal
2420-1832 L'ÉGLISE DE L'UNITÉ CHRÉTIENNE	1986 09 16	7138, rue Clark, Montréal
1463-3366 LES ENTREPRISES LA RUCHE MAGOG INC.	1975 11 26	145, rue Lasalle, Magog
1466-2324 LES ÉQUIPEMENTS M. & M. INC.	1976 04 12	720, 4 ^e Avenue, Grandes Piles
1154-8419 ÉQUIPEMENT DE TRACTEUR DU QUÉBEC LTÉE	1967 08 29	2311, avenue Galilée, Québec
1464-2615 FOURRURES DE QUALITÉ KIRSCH INC.	1976 01 19	1449, St-Alexandre, bureau 603, Montréal
1168-3331 GAUVREAU & LAROCHE PETROLEUM INC.	1968 11 29	17, rue Luneau, Victoriaville
1464-3506 GESTION CLAUDE LANGLAIS INC.	1976 01 23	431, boulevard Dagenais, Laval

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1264-4647 LES INVESTISSEMENTS DORASAM LTÉE	1967 02 27	5257, chemin Queen Mary, app. 9, Montréal
1364-1089 LES INVESTISSEMENTS MISTRO INC.	1975 06 12	5257, chemin Queen Mary, app. 9, Montréal
2416-5839 LIGUE DE BALLE LENTE ST-CLAUDE	1986 06 09	32, rue de Médoc, app. 2, Laval
2319-7080 L'ASSOCIATION DES CITOYENS DU QUARTIER DES ÎLES DE ST-EUSTACHE INC.	1985 05 09	24, 64 ^e Avenue, Saint-Eustache
1277-6399 LES PLACEMENTS NICOLETAINS INCORPORÉS	1958 04 24	2395, rue Fleuve ouest, Nicolet
2419-6669 LA SOCIÉTÉ DE RELOGEMENT MATIMEKOSH	1986 08 26	1, rue Matimekosh, Schefferville
2326-4245 SPORT MONTRÉAL E BENFICA	1985 09 26	4835, boulevard St-Laurent, Montréal
2419-8616 S.I.D.A.C., CENTRE-VILLE D'ACTION VALE	1986 09 11	1165, rue St-André, Acton Vale
1112-5770 TAVERNE BOULEVARD ROSEMONT INC.	1966 05 10	6595, 33 ^e Avenue, Montréal

*L'inspecteur général des
institutions financières.*
JEAN-MARIE BOUCHARD

306

Changement du nombre d'administrateurs (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a modifié le nombre de ses administrateurs de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouveau nombre d'administrateurs
1206-1347 ACME SIGNALISATION INC.	1971 03 10	5

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouveau nombre d'administrateurs
2167-6457 LE CAFÉ DE LA VIEILLE FORGE	1984 05 10	3
2415-8727 CLUB DE TENNIS LE PAVILLON INC.	1986 04 25	9
1472-1195 DELTRO INC.	1976 12 09	5
1351-7396 ÉDITIONS CHEMINEMENTS LTÉE	1974 02 01	3
1849-1613 GARDERIE LA PETITE ÉCOLE INC.	1981 07 23	10
1364-5239 LA MAISON JOHN HOWARD INC.	1975 07 07	4
1358-5617 REGROUPEMENT DES AVEUGLES DE LA RÉGION DE QUÉBEC INC.	1975 02 19	9
1143-6045 SOCIÉTÉ ASBESTONOS LIMITÉE	1928 09 29	5
1639-8240 LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALPHONSE-DESJARDINS	1979 11 01	7
2414-3422 SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION DU PARC NATIONAL DE LA JACQUES-CARTIER	1986 04 09	11
2324-4106 VOILE INTERNATIONALE QUÉBEC INC.	1985 07 23	12

L'inspecteur général des institutions financières.
JEAN-MARIE BOUCHARD

306

Dissolution (Article 28)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accepté de dissoudre chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1280-4563 1280-4563 QUÉBEC INC.	1968 01 24	1986 12 13
1257-8308 ACADÉMIE DE QUILLES DE L'EST INC.	1949 07 18	1986 12 13

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1330-3706 AMÉNAGEMENT F.C.A. LTÉE	1973 04 16	1986 12 13
1135-7787 ANTOINE BOISCLAIR LTÉE	1959 01 09	1986 12 13
1369-3197 LES ARTISANS DU STUDIO L'IMAGE VIVANTE INC.	1974 09 06	1986 12 13
1252-4765 CLUB SOCIAL DES ENTREPRISES P.H. DESROSIERS	1970 02 24	1986 12 13
2158-3463 CRÉATIONS MICRO LOGICIELS R.B. INC.	1983 08 17	1986 12 13
1250-2753 LA CRÊTE DES VAGUES FRUITS DE MER INC.	1964 01 30	1986 12 13
1117-6906 DAVID BLOOM & CIE INC.	1950 11 29	1986 12 13
1254-8673 DUBSTERN INC.	1959 06 19	1986 12 13
1125-0719 LES ENTREPRISES VENNE & MARCOTTE INC.	1966 08 19	1986 12 13
1363-7657 FERME DE CUNICULTURE BOULANGER ET FRÈRES INC.	1975 05 28	1986 12 13
1336-1449 IMMEUBLES ALVARO LTÉE	1973 01 25	1986 12 13
1117-9686 IMMEUBLES SWEET LTÉE	1960 04 19	1986 12 13
1287-2933 IMMEUBLE VERNAY INC.	1959 11 26	1986 12 13
1105-7528 J. PAUL ROY INC.	1962 07 13	1986 12 13
1257-0958 LABORATOIRE COULEUR UNIVERSEL LTÉE	1969 06 02	1986 12 13
1142-9495 LAURENT PAQUETTE INC.	1959 10 05	1986 12 13
1240-0842 LÉO BOSSART INC.	1952 09 30	1986 12 13
1273-8308 MANSOL INVESTMENTS LTD.	1960 10 25	1986 12 13
1283-8371 SELIGMAN & LATZ OF MONTRÉAL, LTD.	1949 03 11	1986 12 13

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1324-5006 SHERRILI INC.	1972 03 08	1986 12 13
1232-3960 SOCIÉTÉ DE PLACEMENT M. & A. WOLFE INC.	1959 10 22	1986 12 13
1142-1039 STUDIO FRANCE LTÉE	1969 08 21	1986 12 13
1192-5617 TAVERNE LA BOURSE INC.	1965 12 10	1986 12 13
1195-1738 VALUE MART INC.	1970 04 14	1986 12 13

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

306

Dissolution — Demandes de

1643-4722 QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «1643-4722 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 9 décembre 1986

*Les procureurs de la compagnie,
DESJARDINS, DUCHARME, DESJARDINS &
BOURQUE*

49046

2170-5835 QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «2170-5835 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sillery, le 27 novembre 1986

*Les procureurs de la compagnie,
SMITH, TACHÉ ET FORBES*

48948

2173-5550 QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «2173-5550 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Beaconsfield, le 24 novembre 1986

48972

*Le président,
MICHEL LAMOUREUX*

2324-0443 QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «2324-0443 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 8 décembre 1986

49047

*Le procureur de la compagnie,
GILLES B. LEGAULT, avocat*

**WILLIAM SALES AGENCIES INC.
AGENCE DE VENTES WILLIAM INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «WILLIAM SALES AGENCIES INC.—AGENCE DE VENTES WILLIAM INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 28 novembre 1986

48966

Le président,
WILLIAM KLISIVITCH

AMÉNAGEMENT SHERPENT LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «AMÉNAGEMENT SHERPENT LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 1^{er} décembre 1986

48968

Pour la compagnie,
HERMAN DECKELBAUM

ANTOINETTA PIZZERIA INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ANTOINETTA PIZZERIA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 8 décembre 1986

48967

Pour la compagnie,
PAUL FORTIN

ARTIMONDE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ARTIMONDE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 2 décembre 1986

48969

Les procureurs de la compagnie,
PHILLIPS, FRIEDMAN, KOTLER

**L'ASSOCIATION DIOCÉSAINNE DES
COMMISSIONS SCOLAIRES DU DIOCÈSE DE
QUÉBEC INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «L'ASSOCIATION DIOCÉSAINNE DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU DIOCÈSE DE QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Foy, le 1^{er} décembre 1986

48970

Le procureur de la compagnie,
FRANÇOIS HOUDE, *avocat*

BOUTIQUE AU PETIT BOUFFON INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BOUTIQUE AU PETIT BOUFFON INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 27 novembre 1986

48971

Le président,
DENIS CARRIER

CENTRE CULTUREL VIEUX-COLLÈGE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CENTRE CULTUREL VIEUX-COLLÈGE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Joliette, le 18 novembre 1986

49048

Les procureurs de la compagnie,
FERLAND & BÉLAIR, *avocats*

CENTRE IMMOBILIER ST-LAURENT INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CENTRE IMMOBILIER ST-LAURENT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 25 novembre 1986

49049

Pour la compagnie,
LUCIEN DAHMÉ

CORPORATION ACTION-JEUNESSE RÉGION 03

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CORPORATION ACTION-JEUNESSE RÉGION 03» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 5 décembre 1986

49052

La présidente,
VIVIANE RACINE

CENTRE SPORTIF DE CHARNY

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CENTRE SPORTIF DE CHARNY» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Charny, le 24 novembre 1986

48973

Pour la compagnie,
JACQUES ROCHETTE

CORPORATION DU CIMETIÈRE DE ST-ÉMILE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CORPORATION DU CIMETIÈRE DE ST-ÉMILE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Émile, le 1^{er} décembre 1986

49053

Le secrétaire,
MICHEL ABEL

CHAUFFAGE A. MARTEL & FILS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CHAUFFAGE A. MARTEL & FILS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Lauzon, le 7 décembre 1986

49050

Pour la compagnie,
CÉLINE MARTEL

ÉLEVAGE V.C.R. LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ÉLEVAGE V.C.R. LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Norbert, le 1^{er} décembre 1986

49017

Le président,
PIERRE BOISCLAIR

CLUB DE GYMNASTIQUE CHINOOK INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CLUB DE GYMNASTIQUE CHINOOK INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Chicoutimi, le 2 décembre 1986

49051

Le trésorier,
JEAN GAUTHIER

FERMES JEAN ROCHAT ET FILS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «FERMES JEAN ROCHAT ET FILS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Sabine, le 16 octobre 1986

48974

Pour la compagnie,
PIERRE BUOTE, C.A.

G. LESSARD & COUTURE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «G. LESSARD & COUTURE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Tring-Jonction, le 8 décembre 1986

49054

Le procureur de la compagnie,
LOUIS-DENIS DOYON, notaire

GESTAC PHY INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GESTAC PHY INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sillery, le 25 novembre 1986

48975

Pour la compagnie,
GILLES POIRIER

GESTION ÉMILE BENOIT INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GESTION ÉMILE BENOIT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 1^{er} décembre 1986

48951

Le procureur de la compagnie,
ME MICHEL ST-HILAIRE

GESTION ERIPHANE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GESTION ERIPHANE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 5 décembre 1986

49055

Le procureur de la compagnie,
CLÉMENT BESSETTE, avocat

GESTION JACQUES DEMERS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GESTION JACQUES DEMERS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 20 novembre 1986

49018

Les procureurs de la compagnie,
DE GRANDPRÉ, GODIN

GESTION SOMER LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GESTION SOMER LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sherbrooke, le 3 décembre 1986

48976

Les procureurs de la compagnie,
MONTY, COULOMBE

GROUPE TRIAR

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GROUPE TRIAR» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 3 décembre 1986

48977

La secrétaire,
IONELA MANOLESCO

INSTITUTION HUMANISTE DU MONT ORFORD LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «INSTITUTION HUMANISTE DU MONT ORFORD LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sherbrooke, le 3 décembre 1986

48978 *Les procureurs de la compagnie,*
MONTY, COULOMBE

JEANE ET DALI INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «JEANE ET DALI INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Rédempteur, le 5 décembre 1986

49056 *Pour la compagnie,*
DANIEL GAGNON

L'ASSOCIATION DES PARAPLÉGIQUES ET HANDICAPÉS DU SAGUENAY - LAC-ST-JEAN INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «L'ASSOCIATION DES PARAPLÉGIQUES ET HANDICAPÉS DU SAGUENAY - LAC-ST-JEAN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Jonquière, le 4 décembre 1986

48980 *Le procureur de la compagnie,*
PIERRE HAMEL, avocat

LA BOUTIQUE DU PLANCHISTE DE L'EST INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA BOUTIQUE DU PLANCHISTE DE L'EST INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Aylmer, le 4 novembre 1986

48979

Pour la compagnie,
GASTON MORISSETTE

LA TROUPE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA TROUPE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Anne-de-Bellevue, le 29 septembre 1986

48952 *Pour la compagnie,*
DEBBIE MALETTE ET GISELE PRÉVOST

LE CARREFOUR DES PARENTS DE DÉFICIENTS MENTAUX «LA MARGUERITE» INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LE CARREFOUR DES PARENTS DE DÉFICIENTS MENTAUX «LA MARGUERITE» INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Repentigny, le 26 novembre 1986

48981 *Pour la compagnie,*
JACQUES BROUSSEAU

LE P'TIT BONHEUR DE QUÉBEC

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LE P'TIT BONHEUR DE QUÉBEC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 1^{er} décembre 1986

48982 *Pour la compagnie,*
HÉLÈNE PRÉVOST

LES AMBULANCES GÉNÉREUX (1979) INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES AMBULANCES GÉNÉREUX (1979) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Granby, le 26 novembre 1986

49057

Le président,
ROGER PRIVÉ

LES INDUSTRIES DE LA RIVIÈRE MOISIE LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES INDUSTRIES DE LA RIVIÈRE MOISIE LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 4 décembre 1986

49058

Les procureurs de la compagnie,
PICHÉ, ÉMERY

LES BLEUETS LAC ST-JEAN LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES BLEUETS LAC ST-JEAN LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Félicien, le 4 décembre 1986

49019

Le procureur de la compagnie,
JEAN GIRARD, notaire

LES INVESTISSEMENTS 1588 VINET INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES INVESTISSEMENTS 1588 VINET INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Verdun, le 1^{er} mai 1986

48983

La présidente,
CHRISTINE VINET

LES IMMEUBLES C.D. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES IMMEUBLES C.D. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Rivière-au-Renard, le 12 novembre 1986

49020

Le procureur de la compagnie,
JEAN-LOUIS HUET, notaire

LES IMMEUBLES PIERRE ET MICHEL JARRY INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES IMMEUBLES PIERRE ET MICHEL JARRY INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Basile-le-Grand, le 3 décembre 1986

49021

Le procureur de la compagnie,
DANIEL GIROUARD, notaire

LES PLACEMENTS MOBILIERS ET IMMOBILIERS BELHACHE - DUBOURGUAIS - AUDET INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES PLACEMENTS MOBILIERS ET IMMOBILIERS BELHACHE - DUBOURGUAIS - AUDET INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 3 décembre 1986

48984

Le procureur de la compagnie,
JULES MARTIN, notaire

LES RÉNOVATIONS INDUSTRIELLES DE MONTRÉAL LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES RÉNOVATIONS INDUSTRIELLES DE MONTRÉAL LTÉE» demandera à l'inspecteur général des

institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 8 décembre 1986

49059

Pour la compagnie,
MARIE-PAULE BOND

LES TOURNESOLS DE ST-HUBERT

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES TOURNESOLS DE ST-HUBERT» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Hubert, le 2 octobre 1986

48953

Pour la compagnie,
LINE GAUTHIER

LIGUE DE BALLE MOLLE OLYMPIQUE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LIGUE DE BALLE MOLLE OLYMPIQUE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Joliette, le 18 novembre 1986

49060

Les procureurs de la compagnie,
FERLAND & BÉLAIR, *avocats*

NORIB INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «NORIB INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Châteauguay, le 27 novembre 1986

48985

Le procureur de la compagnie,
JOHANNE DUCHARME, *notaire*

PLACEMENTS A.D.G.N.R. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PLACEMENTS A.D.G.N.R. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 3 décembre 1986

49022

Pour la compagnie,
ROBERT FILIATRAULT

PLACEMENTS L'ARGENTENAYE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PLACEMENTS L'ARGENTENAYE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 30 novembre 1986

49061

Le secrétaire,
FRANÇOIS BOIVIN

POISSONNERIE DRUMMOND INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «POISSONNERIE DRUMMOND INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Drummondville, le 2 décembre 1986

49062

La secrétaire,
COLETTE RAYMOND

PRELAND PROPERTIES LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PRELAND PROPERTIES LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 8 décembre 1986

49063

Les procureurs de la compagnie,
LAPOINTE, ROSENSTEIN, *avocats*

PRÉPARATION DE BOIS LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PRÉPARATION DE BOIS LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 9 octobre 1986

48986

Le président,
LÉONCE GIRARD

REGROUPEMENT DES FEMMES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL (RFUL)

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «REGROUPEMENT DES FEMMES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL (RFUL)» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 4 décembre 1986

49023

Pour la compagnie,
THÉRÈSE DEMERS

RENÉ CHAPUT INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «RENÉ CHAPUT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Joliette, le 2 décembre 1986

48987

Le président,
RENÉ CHAPUT

RESTAURANT EL PASO MATANE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «RESTAURANT EL PASO MATANE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Matane, le 19 novembre 1986

49024

La secrétaire,
HÉLÈNE BELLEMARE

RESTAURANT PAVILLON DE HONG KONG INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «RESTAURANT PAVILLON DE HONG KONG INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Laurent, le 1^{er} novembre 1986

48954

Pour la compagnie,
HUO QUAN YU

SCIERIE GONZAGUE PLOURDE ET FRÈRE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SCIERIE GONZAGUE PLOURDE ET FRÈRE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Rivière-au-Renard, le 12 novembre 1986

49025

Le procureur de la compagnie,
JEAN-LOUIS HUET, notaire

SERVICE DE PHOTO FILM ST-JEAN INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SERVICE DE PHOTO FILM ST-JEAN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 17 novembre 1986

48955

Le procureur de la compagnie,
MICHEL LÉVESQUE, notaire

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DES ÉQUIPEMENTS ET DES AIRES DE L'ÉCOLE DE LA POMMERAIE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DES ÉQUIPEMENTS ET DES AIRES DE L'ÉCOLE DE LA POMMERAIE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

MERAIE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Hilaire, le 7 novembre 1986

48988

Pour la compagnie,
LOUISE JAUVIN

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES CHEVAUX DU QUÉBEC

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES CHEVAUX DU QUÉBEC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Thetford-Mines, le 20 novembre 1986

49026

La présidente,
LISE DOYON

SOCIÉTÉ SANITAIRE LAVAL LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SOCIÉTÉ SANITAIRE LAVAL LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 1^{er} décembre 1986

48989

Les procureurs de la compagnie,
GASCON, GIBSON, LAROSE

TYROL SPORTS INC. SPORTS TYROL INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «TYROL SPORTS INC.—SPORTS TYROL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 1^{er} décembre 1986

48991

Les procureurs de la compagnie,
PHILLIPS & VINEBERG

THE RED BARON LINE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «THE RED BARON LINE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 26 novembre 1986

48950

Le procureur de la compagnie,
LYNE BOISVERT, *avocate*

TRANSPORT MANZEROLLE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «TRANSPORT MANZEROLLE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 8 décembre 1986

48990

Le président,
JEAN-MARC MANZEROLLE

VÊTEMENTS D.B. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «VÊTEMENTS D.B. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Granby, le 1^{er} décembre 1986

49027

Le président,
DENIS BRETON

Divers

Solidaide inc.

Avis est, par la présente, donné qu'une assemblée des administrateurs provisoires de Solidaide inc. aura lieu au 3352, rue Dandurand, Montréal, le 5 janvier 1987 à 19 h 30.

Montréal, le 8 décembre 1986

49035

L'administrateur provisoire,
ROGER LENOIR

Compagnies étrangères — Loi sur les

Permis de faire affaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé un permis de faire affaires à la corporation suivante:

*Nom de la compagnie **Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
2485-3475 ** SOCIÉTÉ D'EXPLORATION MINIÈRE GOLDEN BRIAR LTÉE	1986 11 10	M. Sidney Horn, 5, Place Ville Marie, bureau 1700, Montréal	5, Place Ville Marie, bureau 1700, Montréal

306

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Coopératives — Loi sur les

Association coopérative d'habitation Co-op Habitat étudiante de Durocher

Décret ministériel concernant la dissolution de l'Association coopérative d'habitation Co-op Habitat étudiante de Durocher

ATTENDU QU'en vertu de l'article 186 de la Loi sur les coopératives (L.R.Q., c. C-67.2) le ministre de l'Industrie et du Commerce peut décréter la dissolution d'une coopérative si elle ne transmet pas, dans le délai imparti, copie du rapport annuel;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 187 de la Loi sur les coopératives, le ministre doit, avant de décréter la dissolution d'une coopérative, donner à la coopérative avis du défaut reproché et de la sanction dont elle est passible;

ATTENDU QUE l'avis du défaut reproché a été donné à la coopérative en date du 11 juin 1986 et qu'elle n'a pas remédié au défaut reproché dans les 60 jours qui suivent la date de l'avis de ce défaut;

ATTENDU QUE le ministre est informé que la coopérative a cessé de faire affaires;

Le ministre de l'Industrie et du Commerce décrète:

QUE l'Association coopérative d'habitation Co-op Habitat étudiante de Durocher soit dissoute;

QUE ce décret ministériel prenne effet à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

309

Le ministre de l'Industrie et du Commerce,
DANIEL JOHNSON

Curatelle publique — Loi sur la

Succession Claude Bélanger

Succession de Claude Bélanger, en son vivant du 3268, rue Bourassa, Boisbriand, décédé le 14 octobre 1986.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 48942

Succession Daniel Ippersiel

Succession de Daniel Ippersiel, en son vivant du 8520, rue Berri, Montréal, décédé le 1^{er} août 1986.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 48944

Succession Edward Patrick Hodge

Succession de Edward Patrick Hodge, en son vivant du 725, 7^e Avenue, appartement 3, Lachine, décédé le 12 août 1984.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse

ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 48993

Succession Gérard Aubin

Succession de Gérard Aubin, en son vivant du 1315, boulevard Jules-Poitras, appartement 7, Saint-Laurent, décédé le 17 janvier 1986.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 48994

Succession Jacques Gamache

Succession de Jacques Gamache, en son vivant du 1025, 47^e Rue Est, appartement 5, Charlesbourg, décédé le 9 août 1986.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 48996

Succession Jacqueline Gignac Arseneau

Succession de Jacqueline Gignac Arseneau, en son vivant du 1, rue Bonaventure, appartement 206, Repentigny, décédée le 19 juin 1986.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

48995

Succession Jean-Louis Messier

Succession de Jean-Louis Messier, en son vivant du 807A, rue Cartier, Longueuil, décédé le 9 septembre 1986.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

48946

Succession Jean Thomas Vien

Succession de Jean Thomas Vien, en son vivant du 340, chemin Sainte-Foy, appartement 404, Québec, décédé le 14 décembre 1985.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

48992

Succession John Silny

Succession de John Silny, en son vivant du 569, rue Newton, Sherbrooke, décédé le 28 juin 1986.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

48997

Succession Roger Canuel

Succession de Roger Canuel, en son vivant du 5635, rue Bachand, Saint-Hubert, décédé le 16 juillet 1986.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

48943

Succession Sylvain Lamy

Succession de Sylvain Lamy, en son vivant du 140, rue Radisson, appartement 3, Trois-Rivières, décédé le 29 juin 1986.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

48945

Succession Yves Létourneau

Succession de Yves Létourneau, en son vivant du 3051, rue Père-Bressani, appartement 8, Trois-Rivières, décédé le 20 août 1986.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

48998

Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été enregistrées à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE BEAUPRÉ	1986 09 05	355, rue Dupont, Beaupré
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CARREFOUR LE PLATEAU	1986 08 28	2406, Quatre-Bourgeois, local 301, Sainte-Foy
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE COMMERCIALE LÉVIS	1986 06 23	1344, rue Petitclerc, Cap-Rouge
FONDS IMMOBILIER DU QUÉBEC SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1986 05 01	38, rue Desjardins, Québec
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE F.R.A.	1986 05 09	333, côte Joyeuse, Saint-Raymond
LE 920 BELVEDÈRE, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1986 07 04	1209, rue d'Argenteuil, Sainte-Foy
LE 2620 DALTON, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1986 04 24	Sainte-Foy
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE 4137 DES MARTINETS	1986 08 22	1466, Beudelaire, Sainte-Foy
LE 4224 DES CYPRÈS, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1986 06 27	490, 79 ^e Rue Est, Charlesbourg
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES GALERIES D'ALMA	1986 10 08	2406, ch. Quatre-Bourgeois, local 301, Sainte-Foy
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES GALERIES DU LAC	1986 10 08	2406, ch. Quatre-Bourgeois, local 301, Sainte-Foy
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES PERCE NEIGE ENR	1986 08 15	355, rue Dupont, Beaupré
PADEQ, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1986 06 09	415, route Centrale, Joly
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE P.I.L.	1986 08 06	4155, place Gros-Pins, local 22, Charlesbourg
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PLACE ROYALE (T.R.)	1986 09 15	800, place Dufour, Vanier
SESOSTRIS III, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1986 06 02	770, av. Saint-Jean-Baptiste, local 115, Québec
TREVIO, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1986 09 25	1333, de la Châtelaine, Charlesbourg

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Québec,
LISE LECLERC*

Loi électorale

Financement des partis politiques

Le directeur des élections donne les avis suivants, conformément à la Loi électorale.

Le Financement public des partis politiques (articles 358 à 364)

État sommaire du montant versé au représentant officiel du Parti québécois, monsieur Jean-Pierre Latour, pour la période du 1^{er} au 30 septembre 1986.

1. Frais d'administration	25 984,07 \$
2. Frais de diffusion du programme politique	—
3. Frais pour coordonner l'action politique des membres	12 115,02
Total:	<u>38 099,09 \$</u>

*Le directeur général des élections et
président de la Commission de la
représentation électorale,
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.*

308

État sommaire du montant versé au représentant officiel du Parti québécois, monsieur Jean-Pierre Latour, pour la période du 1^{er} au 31 octobre 1986.

1. Frais d'administration	21 736,02 \$
2. Frais de diffusion du programme politique	—
3. Frais pour coordonner l'action politique des membres	16 363,07
Total:	<u>38 099,09 \$</u>

*Le directeur général des élections et
président de la Commission de la
représentation électorale,
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.*

308

État sommaire du montant versé au représentant officiel du Parti libéral du Québec, monsieur Jean-Pierre Roy, pour la période du 1^{er} au 31 octobre 1986.

1. Frais d'administration	55 136,83 \$
2. Frais de diffusion du programme politique	—
3. Frais pour coordonner l'action politique des membres	—
Total:	<u>55 136,83 \$</u>

*Le directeur général des élections et
président de la Commission de la
représentation électorale,
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.*

308

État sommaire du montant versé au représentant officiel du Parti libéral du Québec, monsieur Jean-Pierre Roy, pour la période du 1^{er} au 30 novembre 1986.

1. Frais d'administration	55 136,83 \$
2. Frais de diffusion du programme politique	—
3. Frais pour coordonner l'action politique des membres	—
Total:	<u>55 136,83 \$</u>

*Le directeur général des élections et
président de la Commission de la
représentation électorale,
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.*

308

Ministères — Avis concernant les

Affaires municipales

Divers

[L.S.] J. GILLES LAMONTAGNE
Gouvernement
du Québec

Municipalité de Val-Brillant (Lettres patentes)

CONCERNANT la fusion de la municipalité du village de Val-Brillant et de la municipalité de la paroisse de Saint-Pierre-du-Lac

ATTENDU QU'en vertu de l'article 14 de la Loi favorisant le regroupement des municipalités (L.R.Q., c. R-19), le gouvernement peut décréter la délivrance de lettres patentes fusionnant des municipalités;

ATTENDU QUE chacun des Conseils municipaux de la municipalité du village de Val-Brillant et de la municipalité de la paroisse de Saint-Pierre-du-Lac a adopté un règlement autorisant la présentation d'une requête conjointe au gouvernement le priant d'octroyer des lettres patentes fusionnant ces municipalités et créant une nouvelle municipalité;

ATTENDU QUE les publications requises par la loi ont été faites;

ATTENDU QU'un exemplaire de la requête conjointe a été transmis au ministre des Affaires municipales et à la Commission municipale du Québec;

ATTENDU QU'aucune demande d'enquête n'a été faite à la Commission municipale du Québec et que cette dernière n'a pas tenu d'audition publique;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à la requête conjointe;

ATTENDU QUE la Commission de toponymie a émis un avis favorable;

EN CONSÉQUENCE, conformément à la proposition du ministre des Affaires municipales adoptée, le 26 novembre 1986, par le décret du Gouvernement du Québec numéro 1749-86, il est déclaré et ordonné:

QUE la municipalité du village de Val-Brillant et la municipalité de la paroisse de Saint-Pierre-du-Lac soient fusionnées et que soit créée une nouvelle municipalité

sous le nom de « Municipalité de Val-Brillant », aux conditions mentionnées dans la requête conjointe.

Ces conditions sont les suivantes:

1. Le nom de la nouvelle municipalité est « Municipalité de Val-Brillant ».
2. Le territoire de la nouvelle municipalité est celui qu'a décrit officiellement le ministre de l'Énergie et des Ressources, le 19 août 1986; cette description apparaît comme annexe A au décret portant le numéro 1749-86, du 26 novembre 1986.
3. La nouvelle municipalité est régie par le Code municipal.
4. Un Conseil provisoire sera en poste jusqu'à la première élection générale. Il sera composé de tous les membres des deux Conseils existants au moment du regroupement.

Les deux maires actuels alterneront comme maire du Conseil provisoire pour deux périodes égales. Un tirage au sort lors de la première assemblée du Conseil provisoire déterminera lequel des deux maires actuels exercera ce rôle en premier.

5. La première assemblée du Conseil provisoire sera tenue le deuxième lundi juridique suivant l'entrée en vigueur des lettres patentes; elle aura lieu à 20 h 00, à la salle municipale de l'ancien village de Val-Brillant et de l'ancienne paroisse de Saint-Pierre-du-Lac, sans avis de convocation.

6. La première élection générale aura lieu le premier dimanche de novembre 1986, si les lettres patentes entrent en vigueur avant le 1^{er} octobre 1986.

Si les lettres patentes entrent en vigueur après le 1^{er} octobre 1986, la première élection générale aura lieu le premier dimanche du deuxième mois suivant le mois de l'entrée en vigueur des lettres patentes. Si le deuxième mois est le mois de janvier, l'élection générale est reportée au premier dimanche du mois suivant.

Sous réserve des articles 283 et 284 du Code municipal qui s'appliquent en les adaptant, la durée du mandat des membres du Conseil sera de deux (2) ans. Les sièges seront numérotés de un (1) à six (6) à compter de la première élection générale.

7. Pour la première élection générale, seules peuvent être candidates au sièges 1, 2 et 3 les personnes possédant le cens d'éligibilité conformément à l'article 268 du Code municipal et inscrites au rôle d'évaluation à l'égard d'un immeuble situé dans le territoire de l'ancien village de Val-Brillant, et seules peuvent être candidates aux sièges numéros 4, 5 et 6 les personnes

possédant le cens d'éligibilité conformément à l'article 268 du Code municipal et inscrites au rôle d'évaluation à l'égard d'un immeuble situé dans le territoire de l'ancienne paroisse de Saint-Pierre-du-Lac.

8. Le secrétaire-trésorier des anciennes municipalités du village du Val-Brillant et de la paroisse de Saint-Pierre-du-Lac devient secrétaire-trésorier de la nouvelle municipalité.

9. À compter de la date de l'entrée en vigueur des lettres patentes regroupant les deux municipalités et ce, jusqu'au 31 décembre 1986, les budgets adoptés par chacune des deux municipalités pour l'exercice financier de 1986 continuent d'être appliqués par le Conseil de la nouvelle municipalité et les dépenses ainsi que les revenus doivent être comptabilisés séparément comme si les anciennes municipalités continuaient d'exister. Toutefois, une dépense ou un revenu reconnu par le Conseil comme découlant du regroupement est imputé à part égale au budget de chacune des anciennes municipalités.

10. Le surplus accumulé par une ancienne municipalité, jusqu'à concurrence du moindre des montants de surplus accumulé par chacune des anciennes municipalités, sera versé au fonds général de la nouvelle municipalité. Tout montant de surplus accumulé en excédant du moindre des montants de surplus accumulé par chacune des anciennes municipalités sera utilisé au bénéfice des contribuables de l'ancienne municipalité qui l'aura accumulé; il sera affecté à la réalisation de travaux publics dans le territoire de cette ancienne municipalité.

11. Jusqu'à ce que le Conseil municipal en décide autrement par règlement conformément à l'article 1077 du Code municipal, devient à la charge de l'ensemble des biens-fonds imposables de la nouvelle municipalité, sur la base de la valeur desdits biens-fonds telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, le solde des échéances, au moment de l'entrée en vigueur des lettres patentes, en capital et intérêts, du Règlement 209 de la paroisse de Saint-Pierre-du-Lac. La clause d'imposition dudit règlement est modifiée en conséquence.

12. Jusqu'à ce que le Conseil municipal en décide autrement par règlement conformément à l'article 1077 du Code municipal, devient à la charge de l'ensemble des biens-fonds imposables de la nouvelle municipalité, desservis par le réseau d'aqueduc au moment de l'entrée en vigueur des lettres patentes, sur la base de la valeur desdits biens-fonds telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, le solde des échéances, au moment de l'entrée en vigueur des lettres patentes, en capital et intérêts, des Règlements 112, 118, 125 et 179-84 du village de Val-Brillant. Les

clauses d'imposition desdits règlements sont modifiées en conséquence.

13. Toute dette qui pourrait survenir à la suite d'une poursuite judiciaire, pour un ou des actes posés par une ancienne municipalité, reste à la charge des contribuables de cette ancienne municipalité.

14. La nouvelle municipalité succède aux droits, obligations et charges des anciennes municipalités intéressées; elle devient, sans reprise d'instance, partie à toute instance, au lieu et place des anciennes municipalités intéressées. Les règlements, résolutions, procès-verbaux, rôles d'évaluation, rôles de perception et autres actes de chacune des municipalités requérantes demeurent en vigueur dans le territoire pour lequel ils ont été faits jusqu'à ce qu'ils soient amendés, annulés ou abrogés par la nouvelle municipalité.

15. Tous les biens mobiliers et immobiliers appartenant à chacune des municipalités requérantes deviendront la propriété de la nouvelle municipalité.

16. La nouvelle municipalité deviendra effective conformément à la loi.

EN FOI DE QUOI, le gouvernement émet et délivre les présentes lettres patentes sous le grand sceau du Québec.

TÉMOIN: l'honorable J. GILLES LAMONTAGNE, C.P.
lieutenant-gouverneur du Québec.

À Québec, le 26 novembre 1986

Par ordre,

Le sous-procureur général,
DANIEL JACOBY

Libro: 1547
Folio: 4

Avis de la délivrance des lettres patentes ci-dessus est donné conformément à l'article 16 de la Loi favorisant le regroupement des municipalités (L.R.Q., c. R-19).

48958

Le sous-ministre,
JACQUES O'BREADY

Régie intermunicipale du Parc industriel et technologique Québec/Sainte-Foy

Avis est donné que la Régie intermunicipale du Parc industriel et technologique Québec/Sainte-Foy s'adressera au ministre des Affaires municipales pour demander sa dissolution conformément à l'article 468.49 de la Loi sur les cités et villes.

Sainte-Foy, le 4 décembre 1986

48949

La secrétaire de la Régie,
ANNE-MARIE BRUNET, *avocate*

[L.S.] J. GILLES LAMONTAGNE

Gouvernement
du Québec

Village nordique d'Umiujaq

(Lettres patentes)

CONCERNANT l'érection de la municipalité du village nordique d'Umiujaq

ATTENDU QU'en vertu de l'article 13 de la Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik (L.R.Q., c. V-6.1), le gouvernement peut, par lettres patentes, ériger en municipalité de village nordique toute partie du territoire régi par cette loi, sur recommandation du ministre des Affaires municipales;

ATTENDU QU'en vertu de cet article, avant de soumettre une recommandation, le ministre procède à des consultations auprès des habitants de la partie du territoire visée et auprès de l'Administration régionale Kativik et à toutes autres consultations qu'il juge opportunes;

ATTENDU QUE de telles consultations ont été tenues sur l'érection de la municipalité du village nordique d'Umiujaq;

EN CONSÉQUENCE, conformément à la recommandation du ministre des Affaires municipales adoptée le 3 décembre 1986 par le décret du Gouvernement du Québec numéro 1792-86, il est déclaré et ordonné:

QUE soit érigée une municipalité de village nordique sous le nom de « Municipalité du village nordique d'Umiujaq »;

QUE la corporation municipale soit désignée sous le nom français de « Corporation du village nordique d'Umiujaq »;

QUE la corporation municipale puisse aussi être désignée sous le nom inuit de « KUAPURISANGA TAQRAMI NUNALINGATA UMIUJAQ » et sous le

nom anglais de « Corporation of the Northern Village of Umiujaq »;

QUE les limites de la municipalité soient celles qu'a décrites officiellement le ministre de l'Énergie et des Ressources le 7 octobre 1986; cette description apparaît comme annexe A au décret portant le numéro 1792-86, du 3 décembre 1986;

QUE la première séance générale du Conseil ait lieu dans l'édifice connu sous le nom de « Municipal Office » et situé dans la municipalité;

QUE la municipalité soit régie par la Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik (L.R.Q., c. V-6.1).

EN FOI DE QUOI, le gouvernement émet les présentes lettres patentes sous le grand sceau du Québec.

TÉMOIN: l'honorable J. GILLES LAMONTAGNE, C.P., lieutenant-gouverneur du Québec.

À Québec, ce trois décembre mil neuf cent quatre-vingt-six

Par ordre,

Le sous-procureur général,
DANIEL JACOBY

Libro: 1547

Folio: 7

Avis de l'octroi de lettres patentes ci-dessus est donné conformément au paragraphe 2 de l'article 14 de la Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik (L.R.Q., c. V-6.1).

311

Le sous-ministre,
JACQUES O'BREADY

[L.S.]

Gouvernement J. GILLES LAMONTAGNE
du Québec

Ville de Saint-Jovite

(Lettres patentes)

CONCERNANT la constitution en municipalité de ville de la municipalité du village de Saint-Jovite, municipalité régionale de comté des Laurentides

ATTENDU QU'en vertu de l'article 15 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), le gouvernement peut, par lettres patentes, constituer en municipalité de ville toute municipalité du Québec régie par le Code municipal, si sa population est d'au moins deux mille habitants, après l'accomplissement des formalités prescrites par cette loi;

ATTENDU QUE la population de la municipalité du village de Saint-Jovite est de 3 950 habitants;

ATTENDU QUE toutes les formalités prescrites par la loi ont été accomplies pour la constitution en ville de la municipalité du village de Saint-Jovite;

ATTENDU QUE, la Commission de toponymie a émis un avis favorable;

EN CONSÉQUENCE, conformément à la proposition du ministre des Affaires municipales adoptée, le 3 décembre 1986, par le décret du Gouvernement du Québec numéro 1791-86, il est déclaré et ordonné:

QUE soit constitué en municipalité de ville, sous le nom de « Ville de Saint-Jovite », le territoire décrit à la description officielle du ministère de l'Énergie et des Ressources, datée du 18 septembre 1986, apparaissant comme annexe A au décret portant le numéro 1791-86, du 3 décembre 1986, le tout conformément à la demande contenue dans une requête du Conseil municipal du village de Saint-Jovite, municipalité régionale de comté des Laurentides, datée du 18 juillet 1986.

EN FOI DE QUOI, le gouvernement émet les présentes lettres patentes sous le grand sceau du Québec.

TÉMOIN: l'honorable J. GILLES LAMONTAGNE, C.P., lieutenant-gouverneur du Québec.

À Québec, ce trois décembre mil neuf cent quatre-vingt-six

Par ordre,

Le sous-procureur général,
DANIEL JACOBY

Libro: 1547

Folio: 6

Avis de l'octroi de lettres patentes ci-dessus est donné conformément au paragraphe 5 de l'article 18 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).

311

Le sous-ministre,
JACQUES O'BREADY

Industrie et du Commerce

Heures d'affaires

Corporation municipale de Mont-Tremblant

Avis d'autorisation

Le ministre de l'Industrie et du Commerce donne avis, conformément à l'article 5.3 de la Loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux (L.R.Q., c. H-2), qu'il autorise les établissements commerciaux de la corporation municipale de Mont-Tremblant à exercer leurs activités à l'extérieur des périodes prévues par la loi et ce, du 15 décembre 1986 au 30 avril 1987.

Québec, le 5 décembre 1986

*Le ministre de l'Industrie
et du Commerce,*
DANIEL JOHNSON

309

Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Avis d'autorisation

Le ministre de l'Industrie et du Commerce donne avis, conformément à l'article 5.3 de la Loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux (L.R.Q., c. H-2), qu'il autorise les établissements commerciaux de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix à exercer leurs activités à l'extérieur des périodes prévues par la loi et ce, du 1^{er} mai au 1^{er} novembre 1987.

Québec, le 5 décembre 1986

*Le ministre de l'Industrie
et du Commerce,*
DANIEL JOHNSON

309

Salon de la femme de St-Hyacinthe enr.

Avis d'autorisation

Le ministre de l'Industrie et du Commerce donne avis, conformément à l'article 5.3 de la Loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux (L.R.Q., c. H-2), qu'il autorise les établissements commerciaux présents au Salon de la femme St-Hyacinthe enr. à exercer leurs activités à l'extérieur des périodes prévues

par la loi. Ce salon aura lieu à l'Auberge des Seigneurs de Saint-Hyacinthe du 2 au 5 avril 1987.

Québec, le 5 décembre 1986

*Le ministre de l'Industrie
et du Commerce,*
DANIEL JOHNSON

309

Villes de Aylmer, Buckingham, Gatineau, Hull et Masson

Avis d'autorisation

Le ministre de l'Industrie et du Commerce donne avis, conformément à l'article 5.3 de la Loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux (L.R.Q., c. H-2), qu'il autorise les établissements commerciaux des villes de Aylmer, Buckingham, Gatineau, Hull et Masson à exercer leurs activités à l'extérieur des périodes prévues par la loi et ce, du 1^{er} au 9 décembre 1986, à l'exception du dimanche.

Québec, le 5 décembre 1986

*Le ministre de l'Industrie
et du Commerce,*
DANIEL JOHNSON

309

Transports

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (5) de la directive ministérielle à cet effet: « Routes ou chemins devenant d'intérêt local suite à la construction d'une route de contournement ».

Circonscription électorale de Dubuc:

Dans la municipalité de Saint-Fulgence:
Région 02, district 94

Section de la rue Saguenay Ouest (ancienne route 172), vis-à-vis les lots partie 4A, 4B, 4C, 4D et 3-6, 3-15, 3-16 5A, rang V, canton de Tremblay, sur une longueur approximative de 270 mètres.

Section de la rue Saguenay Est (ancienne route 172), vis-à-vis les lots partie 2B, 3, 4, 5A et 6 du rang I, canton d'Harvey, sur une longueur approximative de 875 mètres.

Circonscription électorale de La Peltrie:

Dans la municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures:
Région 3-1, district 20

Section de l'ancien chemin de l'Étrière (rue de la Sablonnière), vis-à-vis les lots 506 à 513, concession sud du lac Calvaire, sur une longueur approximative de 511 mètres.

Québec, le 25 novembre 1986

Le ministre des Transports,
MARC-YVAN CÔTÉ

310

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (4) de la directive ministérielle à cet effet: « Tronçon routier ayant fait l'objet d'un protocole d'entente entre le Ministère et les corporations municipales ».

Circonscription électorale de Terrebonne:

Dans la municipalité de Lachenaie:
Région 6-4, district 62

Section de la rue Mason (125-02-070-080 et 090), vis-à-vis les lots P-256-47-361, P-256-47, P-256-444, P-256-445, P-256, P-256-454, P-256-47-363, P-256-110, P-256-111, P-256-72, P-256-73, P-256-74, P-256-75, P-256-47-362, P-256-46-3, P-256-112, P-256-46-177, P-256-113, P-256-46-23, P-256-76, P-256-77, P-256-46, P-256, P-256-46-146, P-256-81, P-256-82, P-256-462, P-256-463, P-254-46-185, P-255-3, P-255, P-254, P-253, P-266, P-265, P-264, P-264-4 à P-264-16, P-263 et P-271, sur une longueur approximative de 1 957 mètres (protocole no 1657).

Circonscription électorale de Vachon:

Dans la municipalité de Saint-Hubert, ville:
Région 6-2, district 56

Section du chemin service (boul. Laurier), vis-à-vis les lots P-116, P-115-3, P-115-4, P-115-1, P-115, P-114, P-114-1, P-113, P-113-5, P-113-1 et P-156-2, sur une longueur approximative de 1 200 mètres (protocole no 1650).

Québec, le 25 novembre 1986

Le ministre des Transports,
MARC-YVAN CÔTÉ

310

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (2) de la directive ministérielle à cet effet: « Rues ou chemins d'intérêt strictement local en milieu urbain ».

Circonscription électorale d'Arthabaska:

Dans la municipalité de Warwick, canton:
Région 04, district 34

Section de la route du Moulin, vis-à-vis les lots 48, 49, 50, 51, 52 et 56, du rang I, sur une longueur approximative de 636 mètres.

Circonscription électorale de Charlevoix:

Dans la municipalité de Baie-Saint-Paul, ville:
Région 3-1, district 11

Section de la rue Simard, vis-à-vis le lot P-778, sur une longueur approximative de 101 mètres.

Rue Saint-Paul, vis-à-vis les lots P-792, P-793, P-794, P-776, 776-1, P-778, 778-7, 778-6, P-778-4, 796 et P-795, sur une longueur approximative de 216 mètres.

Rue Simard, vis-à-vis les lots 723 et P-724, sur une longueur approximative de 64 mètres.

Circonscription électorale de Gaspé:

Dans la municipalité de Gaspé-Est:
Région 01, district 02

Section du chemin Ville de Gaspé (secteur Pointe Jaune), vis-à-vis les lots 429-7, 429-8, 429-6, 428-2, 429-10 et 430-4, sur une longueur approximative de 275 mètres.

Dans la municipalité de Pabos:
Région 01, district 02

Section de l'ancienne route 6, vis-à-vis les lots 66-C et 66-B7, sur une longueur approximative de 130 mètres.

Québec, le 25 novembre 1986

Le ministre des Transports,
MARC-YVAN CÔTÉ

310

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (1) de la directive ministérielle à cet effet: « Tronçons routiers désaffectés par suite de reconstruction ».

Circonscription électorale de Duplessis:

Dans la municipalité de Gallix:
Région 3-1, district 97

Section de la route 138, vis-à-vis les lots 162, 160, 166, 190, 189, 188, 187, 186, 185, 184, 183 et 82-2 rang A, canton de Leneuf, sur une longueur approximative de 491 mètres.

Circonscription électorale d'Iberville:

Dans la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, paroisse:
Région 6-2, district 53

Section de l'ancienne route 1, vis-à-vis les lots P-28, P-29 et P-30, sur une longueur approximative de 77 mètres.

Circonscription électorale de Saint-Maurice:

Dans la municipalité de Saint-Gérard-des-Laurentides:
Région 04, district 43

Section de la route 351, vis-à-vis les lots P-594 et P-595, sur une longueur approximative de 183 mètres.

Circonscription électorale de Saguenay:

Dans la municipalité de Forestville, ville:
Région 3-1, district 97

Section de la route 138-91-131, vis-à-vis les lots 2A, 2B et 1C, du rang X, canton de Laval, sur une longueur approximative de 290 mètres.

Québec, le 25 novembre 1986

Le ministre des Transports,
MARC-YVAN CÔTÉ

310

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (1) de la directive ministérielle à cet effet: « Tronçons routiers désaffectés par suite de reconstruction ».

Circonscription électorale de Bonaventure:

Dans la municipalité de Saint-Siméon:
Région 01, district 04

Deux (2) sections de la route 132 (ancienne route 6): vis-à-vis les lots partie 226 et partie 227, sur une longueur approximative de 100 mètres; vis-à-vis les lots 236-6 et 237, sur une longueur approximative de 46 mètres.

Circonscription électorale de Chambly:

Dans la municipalité de Chambly, ville:
Région 6-2, district 56

Section du chemin boulevard Fréchette vis-à-vis les lots P-266, P-213A, P-214, P-216, 217, 218, 218A, 219, 219A, 219B, 219C, 220, 222, 223, 224, 225, 226, P-227, P-228, P-267, P-266, P-268-344, P-268-272, P-268-271, P-268-270, P-268-340, P-268-343, P-268-253, P-268-254, P-268-255, P-268-256, P-268-257, P-268, P-271, P-271-199, P-271-187, P-272, P-272-34,

P-272-27, P-273, P-273-2124, P-273-2129, P-273-2130, P-273-2131, P-273-2132, P-273-2133, P-273-2134, P-273-2135, P-273-2136, P-273-2137, P-273-2138, P-273-2139, P-273-2140, P-273-2141, P-273-2142, P-273-2143, P-273-2144, P-273-2145, P-273-2146, P-273-2241, P-273-2240, P-273-2239, P-274-894, P-274, P-274-771, P-274-895, P-274-896, P-274-897, P-274-898, P-274-899, P-274-900, P-274-904, P-274-905, sur une longueur approximative de 3 300 mètres.

Circonscription électorale de Chauveau:

Dans la municipalité de Québec, ville:
Région 3-1, district 20

Section de l'ancienne route 371 (boul. Valcartier), vis-à-vis les lots 886, 887, 888, 297, 298, 299 et 300, sur une longueur approximative de 419 mètres.

Québec, le 25 novembre 1986

310 *Le ministre des Transports,*
MARC-YVAN CÔTÉ

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (1) de la directive ministérielle à cet effet: « Tronçons routiers désaffectés par suite de reconstruction ».

Circonscription électorale de Bonaventure:

Dans la municipalité de Bonaventure:
Région 01, district 04

Deux (2) sections de la route 132: vis-à-vis les lots 336-9, 337-3 et 337-4, sur une longueur approximative de 122 mètres; vis-à-vis les lots 350-1 et 353-2, sur une longueur approximative de 146 mètres.

Dans la municipalité de Hope, canton:
Région 01, district 04

Section de la route 132, vis-à-vis les lots 7, 8 et 12, sur une longueur approximative de 26 mètres.

Dans la municipalité de New-Richmond:
Région 01, district 04

Section de la route 132 vis-à-vis les lots 231-6 et 232-6, sur une longueur approximative de 47 mètres.

Section du chemin des Lilas, vis-à-vis le lot 235-6, sur une longueur approximative de 39 mètres.

Dans la municipalité de Paspébiac:
Région 01, district 04

Section de l'ancienne route de l'Église, de son intersection de la rue Saint-Pie-X à son intersection de la 6^e Avenue, vis-à-vis le lot partie 896, sur une longueur approximative de 222 mètres.

Dans la municipalité de Ristigouche:
Région 01, district 04

Section de la route 132 (ancienne route 6), vis-à-vis le lot partie 25, sur une longueur approximative de 198 mètres.

Québec, le 25 novembre 1986

310 *Le ministre des Transports,*
MARC-YVAN CÔTÉ

Renseignements sur les compagnies — Loi concernant les

Reprise d'existence — Avis de

L'inspecteur général des institutions financières, en vertu des pouvoirs délégués par le ministre des Finances, donne avis qu'il a délivré un certificat de reprise d'existence à la corporation suivante:

Dénomination sociale	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
1233-0858 LES LOISIRS ST-ANTOINE SUR RICHELIEU INC.	1986 11 12	Aucune

Syndicats professionnels — Loi sur les

CONSEIL CENTRAL DES SYNDICATS NATIONAUX DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN INC. (CSN)

La formation d'une association sous le nom de CONSEIL CENTRAL DES SYNDICATS NATIONAUX DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN INC. (CSN), pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres, a été autorisée en date du 10 novembre 1986.

Le siège principal de l'association est à Chicoutimi, district judiciaire de Chicoutimi.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
2420-7219

48963

SYNDICAT DES EMPLOYÉS DU MARCHÉ BOURGEAULT INC.

La formation d'une association sous le nom de « SYNDICAT DES EMPLOYÉS DU MARCHÉ BOURGEAULT INC. », pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres, a été autorisée, en date du 9 septembre 1986.

Le siège principal de l'association est au 7705, boulevard Gouin Est, Montréal, district judiciaire de Montréal.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
2419-4508

48964

Ventes par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les terres et héritages sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Abitibi

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District d'Abitibi

No 605-05-000161-831

S. 605-18-000021-848

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal et un bureau au 101, 1^{re} Avenue Ouest, Amos, district d'Abitibi, demanderesse, contre ÉLEVEURS P.R. & E. DUBÉ INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau principal à R.R. no 1, Sainte- Gertrude, district d'Abitibi, défenderesse.

« 1. Le lot originaire numéro vingt-cinq (lot or. 25), rang Cinq, aux plan et livre de renvoi officiels pour le cadastre du canton de Villemontel; à distraire cependant un emplacement de forme rectangulaire, mesurant soixante-huit mètres et cinquante-huit centimètres (68,58 m) en front sur le chemin public par soixante mètres et quatre-vingt-seize centimètres (60,96 m) de profondeur, situé à la partie sud du lot 25, rang 5, canton de Villemontel. Cet emplacement ayant été subdivisé depuis et porte le numéro 25-1, rang Cinq, canton de Villemontel.

2. Le lot originaire numéro vingt-six (lot or. 26), rang Cinq, aux plan et livre de renvoi officiels pour le cadastre du canton de Villemontel.

3. Les lots originaires numéros A, B, C (lots or. A, B, C), rang Dix, aux plan et livre de renvoi officiels pour le cadastre du canton de Villemontel. Ces trois lots sont affectés d'une convention d'exploitation sylvicole avec la Société d'exploitation sylvicole de l'Est de l'Abitibi pour un terme de quinze (15) ans à compter du 7 juin 1978, aux termes d'un acte enregistré au bureau d'enregistrement d'Amos, sous le numéro 166838.

4. Le lot originaire numéro vingt-deux (lot or. 22), rang Six, aux plan et livre de renvoi officiels pour le cadastre du canton de Villemontel, à distraire cependant dudit lot les parcelles de terrain expropriées par le ministère des Transports suivant avis enregistré, le 16 avril 1982, sous le numéro 201229 et décrites comme suit, savoir:

a) cette partie dudit lot 22, bornée au nord par la route 395 actuelle, mesurant le long de cette limite huit cent cinquante-huit pieds (858,0 pi); à l'est par une partie du lot 23, mesurant le long de cette limite vingt-sept pieds (27,0 pi); au sud par une autre partie dudit lot 22, mesurant le long de cette limite huit cent cinquante-huit pieds (858,0 pi); à l'ouest par une partie du lot 21, mesurant le long de cette limite vingt-sept pieds (27,0 pi) et contenant en superficie 23 166 pieds carrés ou 0,532 acre;

b) cette autre partie dudit lot 22, bornée au nord par la route 395, partie dudit lot décrite précédemment, mesurant le long de cette limite cinquante pieds (50,0 pi); à l'est par une autre partie dudit lot 22, mesurant le long de cette limite cent quatre-vingt-dix pieds (190,0 pi); au sud par une autre partie dudit lot 22, mesurant le long de cette limite cinquante pieds (50,0 pi); à l'ouest par une autre partie dudit lot 22, mesurant le long de cette limite cent quatre-vingt-dix pieds (190,0 pi); la limite ouest de cette partie est parallèle et distante de deux cent vingt pieds (220,0 pi) de la limite ouest dudit lot 22;

c) cette troisième partie dudit lot 22, de figure irrégulière, bornée au nord par la route 395, partie dudit lot décrite au paragraphe a ci-dessus, mesurant le long de cette limite soixante-huit pieds et quatre dixièmes (68,4 pi); vers le sud-est par une autre partie dudit lot 22, mesurant le long de cette limite trois cent cinquante et un pieds et six dixièmes (351,6 pi); vers le sud-ouest par une autre partie dudit lot 22, mesurant le long de cette limite cinquante pieds (50,0 pi); vers le nord-ouest par une autre partie dudit lot 22, mesurant le long de cette limite trois cent cinq pieds (305,0 pi); le coin nord-est de cette partie est situé sur la ligne de division de la partie dudit lot 22 décrite au paragraphe a ci-dessus et dudit lot 22 et à dix pieds (10,0 pi) de la ligne de division des lots 22 et 23. La limite nord-ouest forme un angle de quarante-sept degrés (47°) par rapport à la route 395.

5. Les lots numéros un, deux, trois, subdivisions officielles du lot originaire numéro vingt-quatre (24-1, 24-2, 24-3), rang Sept, aux plan et livre de renvoi officiels pour le cadastre du canton de Villemontel, à distraire cependant desdits lots les parcelles de terrain expropriées aux termes de l'acte ci-dessus relaté et décrites comme suit, savoir:

a) cette partie dudit lot 24-1, bornée au nord par une autre partie dudit lot 24-1, mesurant le long de cette limite deux cent quatre-vingt-six pieds (286,0 pi); à l'est par une partie du lot 24-2, mesurant le long de cette limite vingt-sept pieds (27,0 pi); au sud par la route 395 actuelle, mesurant le long de cette limite deux cent quatre-vingt-six pieds (286,0 pi); à l'ouest

par une partie du lot 23, mesurant le long de cette limite vingt-sept pieds (27,0 pi) et contenant en superficie 7 722 pieds carrés ou 0,177 acre;

b) cette partie dudit lot 24-2, bornée au nord par une autre partie dudit lot 24-2, mesurant le long de cette limite deux cent quatre-vingt-six pieds (286,0 pi); à l'est par une partie du lot 24-3, mesurant le long de cette limite vingt-sept pieds (27,0 pi); au sud par la route 395 actuelle, mesurant le long de cette limite deux cent quatre-vingt-six pieds (286,0 pi); à l'ouest par une partie du lot 24-1, mesurant le long de cette limite vingt-sept pieds (27,0 pi) et contenant en superficie 7 722 pieds carrés ou 0,177 acre;

c) cette partie dudit lot 24-3, bornée au nord par une autre partie dudit lot 24-3, mesurant le long de cette limite deux cent quatre-vingt-six pieds (286,0 pi); à l'est par une partie du lot 25-1, mesurant le long de cette limite vingt-sept pieds (27,0 pi); au sud par la route 395 actuelle, mesurant le long de cette limite deux cent quatre-vingt-six pieds (286,0 pi); à l'ouest par une partie du lot 24-2, mesurant le long de cette limite vingt-sept pieds (27,0 pi) et contenant en superficie 7 722 pieds carrés ou 0,177 acre.

6. Le lot originaire numéro vingt-trois (lot or. 23), rang Sept, aux plan et livre de renvoi officiels pour le cadastre du canton de Villemontel, à distraire cependant un emplacement de forme rectangulaire, mesurant quatre cents pieds en front par deux cents pieds de profondeur (400 pi × 200 pi) et formant le coin sud-ouest dudit lot; borné au sud par le chemin public; à l'ouest par la ligne ouest dudit lot; au nord et à l'est par le résidu dudit lot; sujet ledit emplacement à un droit de passage en faveur de la balance dudit lot d'une largeur de vingt pieds (20 pi) le long de sa ligne ouest sur toute sa profondeur, à distraire en outre la parcelle de terrain expropriée aux termes de l'acte ci-dessus mentionné, bornée au nord par une autre partie dudit lot 23, mesurant le long de cette limite quatre cent cinquante-neuf pieds (459,0 pi); à l'est par une partie du lot 24-1, mesurant le long de cette limite vingt-sept pieds (27,0 pi); au sud par la route 395 actuelle, mesurant le long de cette limite quatre cent cinquante-neuf pieds (459,0 pi); à l'ouest par une autre partie dudit lot 23, mesurant le long de cette limite vingt-sept pieds (27,0 pi) et contenant en superficie 12 393 pieds carrés ou 0,285 acre.

7. Les lots un, quatre et cinq, subdivisions officielles du lot originaire numéro vingt-cinq (25-1, 25-4, 25-5), rang Sept, aux plan et livre de renvoi officiels pour le cadastre du canton de Villemontel, à distraire cependant les parcelles de terrain expropriées aux termes de l'acte précité et décrites comme suit:

a) cette partie dudit lot 25-1, bornée au nord par une autre partie dudit lot 25-1, mesurant le long de cette limite deux cent quatre-vingt-six pieds (286,0 pi), à l'est par une partie du lot 25-4, mesurant le long de cette limite vingt-sept pieds (27,0 pi); au sud par la route 395 actuelle, mesurant le long de cette limite deux cent quatre-vingt-six pieds (286,0 pi); à l'ouest par une partie du lot 24-3, mesurant le long de cette limite vingt-sept pieds (27,0 pi) et contenant en superficie 7 722 pieds carrés ou 0,177 acre;

b) cette partie dudit lot 25-4, bornée au nord par une autre partie dudit lot 25-4, mesurant le long de cette limite cent soixante-douze pieds (172,0 pi); à l'est par une partie du lot 25, mesurant le long de cette limite vingt-sept pieds (27,0 pi); au sud par la route 395 actuelle, mesurant le long de cette limite cent soixante-douze pieds (172,0 pi); à l'ouest par une partie du lot 25-1, mesurant le long de cette limite vingt-sept pieds (27,0 pi) et contenant en superficie 4 644 pieds carrés ou 0,107 acre;

c) cette partie dudit lot 25-5, bornée au nord par une autre partie dudit lot 25-5, mesurant le long de cette limite deux cents pieds (200,0 pi); à l'est par une partie du lot 26, mesurant le long de cette limite vingt-sept pieds (27,0 pi); au sud par la route 395 actuelle, mesurant le long de cette limite deux cents pieds (200,0 pi); à l'ouest par une partie du lot 25, mesurant le long de cette limite vingt-sept pieds (27,0 pi) et contenant en superficie 5 400 pieds carrés ou 0,124 acre.

Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 28 882,85 \$, montant que l'adjudicataire devra payer immédiatement au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi (sous réserve toutefois du droit de rétention par le saisissant ou par un créancier hypothécaire, selon l'article 689 du C.P.C.).

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement d'Abitibi, palais de justice, 891, 3^e Rue Ouest, Amos, le MERCREDI QUATRIÈME jour de FÉVRIER 1987 à TREIZE heures TRENTE.

La shérif adjointe,
CHANTAL BARBE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Amos, le 3 décembre 1986

48959

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District d'Abitibi
No 605-02-000070-864
S. 605-18-000014-868

MUNICIPALITÉ D'AMOS-EST, corps politique constitué et régi par le Code municipal, ayant son siège social au 414, 3^e Avenue Est, Amos, district d'Abitibi, demanderesse, contre GALERIE D'AMOS INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau principal à Amos, district d'Abitibi, défenderesse.

« La subdivision 47 du lot originaire 37 du rang 10, aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Figuery et la subdivision 57 du lot originaire 38 du rang 10, aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Figuery. »

La mise à prix est fixée à 11 215,00 \$, montant que l'adjudicataire devra payer immédiatement au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi (sous réserve toutefois du droit de rétention par le saisissant ou par un créancier hypothécaire, selon l'article 689 du C.P.C.).

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement d'Abitibi, palais de justice, 891, 3^e Rue Ouest, Amos, le MERCREDI QUATRIÈME jour de FÉVRIER 1987 à DIX heures TRENTE.

La shérif adjointe,
CHANTAL BARBE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Amos, le 28 novembre 1986

49012

Bedford

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
Nos 500-05-007418-856
455-18-000010-866

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 600, de La Gauchetière Ouest, ville et district de Montréal, QC, H3B 4L2, partie demanderesse, contre TEXTILES HENTEX INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau au 949, rue Principale, cité de Farnham, district de Bedford, QC, partie défenderesse.

« Un terrain situé dans la ville de Farnham, province de Québec, constituant une partie de la subdivision numéro quatre du lot originaire numéro trente-six (ptie 36-4), sur le plan officiel et dans le livre de renvoi de la ville de Farnham. Ce terrain de configuration irrégulière est borné comme suit: au nord-ouest par le lot numéro quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499), lequel constitue l'emprise du chemin de fer de la Stanstead, Shefford and Chambly Railway Company (maintenant exploité par le Canadien National); au nord-est par la subdivision numéro trois du lot originaire numéro trente-six (36-3); au sud-est, en partie par la subdivision numéro deux du lot originaire numéro trente-six (ptie 36-2) et en partie par le reste de la subdivision numéro quatre du lot originaire numéro trente-six (ptie 36-4); au sud-ouest par la voie publique. Ce terrain est délimité plus précisément comme suit: partant de l'intersection de la ligne de division entre les lots numéros 36-3 et 36-4 et de la limite sud-est de l'emprise du chemin de fer de la Stanstead, Shefford and Chambly Railway (maintenant exploité par le Canadien National); de là, en direction sud-est en longeant ladite ligne de division, une distance de cent soixante-dix-sept pieds (177 pi) jusqu'à un point distant de trente pieds (30 pi) de la ligne des hautes eaux de la rivière Yamaska; de là, en direction sud, parallèlement à ladite ligne des hautes eaux et à distance de trente pieds (30 pi) de celle-ci jusqu'à la ligne de division entre les lots numéros 36-2 et 36-4; de là, en direction sud-ouest, en longeant ladite ligne de division, jusqu'à un point situé à deux cents pieds (200 pi) au nord-est de la voie publique; de là, en direction nord-ouest, une distance de dix pieds (10 pi); de là, en direction sud-ouest, une distance de cent vingt pieds (120 pi); de là, en direction nord-ouest, une distance de cent pieds (100 pi); de là, en direction sud-ouest, une distance de quatre-vingts pieds (80 pi), jusqu'à la limite nord-est de la voie publique; de là, en longeant la limite nord-est de la voie publique, une distance de cinq cent seize pieds six pouces (516 pi 6 po) jusqu'à la limite sud-est de l'emprise du chemin de fer susdit, de là, en direction nord-est, en longeant ladite limite, une distance de quatre cent quatre-vingt-dix-sept pieds (497 pi) jusqu'au point de départ; avec les bâtiments dessus construits. Tel que le tout se trouve actuellement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de

29 997,75 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ces rôles, soit 1,11 pour le rôle de la corporation municipale de la ville de Farnham, par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Missisquoi, 1, rue Principale, Bedford, QC, J0J 1A0, le MERCREDI QUATRIÈME jour de FÉVRIER 1987 à QUATORZE heures.

Le shérif,
ME P.-É. BELISLE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Cowansville, le 1^{er} décembre 1986

48960

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
Nos 500-02-012892-860
455-18-000011-864

CENTRE DE SERVICES SOCIAUX RICHELIEU, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 25, boulevard Lafayette, Longueuil, province de Québec, district de Montréal, partie demanderesse, contre LAWRENCE LEVOY, domicilié et résidant sur la route rurale no 1, Mansonville, province de Québec, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Brome, mis en cause.

« A) Un terrain désigné sur le cadastre du canton de Potton, comté de Brome, comme faisant partie du lot numéro six cent cinquante (ptie 650), et situé du côté est du chemin menant de Mansonville à North-Troy. Ce terrain a cent pieds (100 pi) de largeur le long du chemin ainsi qu'à son extrémité est, sur deux cents pieds (200 pi) de profondeur, et il est borné comme suit: au nord par la propriété de Ai Woodward (partie du lot 650), au sud par une partie du même lot appartenant à John F. Falconer, à l'ouest par le chemin susmentionné et à l'est par le reste du lot 650. Le tout en son état actuel, l'acquéreur déclarant le bien connaître et en être satisfait. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 1 904,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipi-

pale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle, soit 1,12 pour le rôle de la corporation municipale de la ville de Lac-Brome, par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Brome, 15, chemin Saint-Paul, Knowlton, QC, le MERCREDI VINGT-HUITIÈME jour de JANVIER 1987 à QUATORZE heures.

Le shérif,
ME P.-É. BELISLE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Cowansville, le 1^{er} décembre 1986

49045

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Bedford
No 460-02-000500-860
S. 460-18-000372-860

CAISSE POPULAIRE DE WATERLOO, régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 4990, rue Foster, Waterloo, district de Bedford, partie demanderesse, contre DENIS PAGÉ, résidant et domicilié au 6295, rue Foster, Waterloo, district de Bedford, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Shefford, mis en cause.

« 1. Un emplacement sis et situé du côté ouest de la rue Foster en la ville de Waterloo, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du village de Waterloo comme étant le lot no quarante-neuf (49); avec les bâtisses y édifiées, leurs circonstances et dépendances.

2. Une partie du lot no cinquante-deux et une partie du lot no cinquante-trois (pties 52 et 53) du cadastre officiel du village de Waterloo, division d'enregistrement de Shefford, désignée comme suit:

Partie du lot 52: de figure irrégulière, bornée vers l'est par une partie du lot 49, vers le sud-est par une autre partie du lot 49, vers le nord-ouest, vers l'ouest et vers le nord-est par une partie du lot 52 et vers le nord-ouest par une partie du lot 53, et plus particulièrement décrite comme suit: commençant au point indiqué par la lettre B sur le plan accompagnant la présente description technique, situé à l'intersection de la ligne séparative des lots 49 et 51 avec la ligne sud-est du lot 52; de là, dans une direction nord-est, une distance de dix-sept pieds et quatre-vingts centièmes (17,80 pi) jusqu'au point C, situé à une distance de neuf pieds et quarante

et un centièmes (9,41 pi) au nord-ouest de la ligne sud-est du lot 52 et à une distance de cent quatre pieds et douze centièmes (104,12 pi) au nord-est de la ligne sud-ouest du lot 52 (ligne nord-est de la rue Nord); de là, dans une direction sud-est, une distance de sept pieds et vingt-deux centièmes (7,22 pi) jusqu'au point D, situé à une distance de trois pieds et vingt-neuf centièmes (3,29 pi) au nord-ouest de la ligne sud-est du lot 52 et à une distance de cent sept pieds et quatre-vingt-trois centièmes (107,83 pi) au nord-est de la ligne sud-ouest du lot 52 (ligne nord-est de la rue Nord); de là, dans une direction nord, une distance de six pieds et vingt-cinq centièmes (6,25 pi) jusqu'au point E, situé à une distance de sept pieds et treize centièmes (7,13 pi) au nord-ouest de la ligne sud-est du lot 52 et à une distance de cent douze pieds et quatre-vingt-trois centièmes (112,83 pi) au nord-est de la ligne sud-ouest du lot 52 (ligne nord-est de la rue Nord); de là, dans une direction nord-est, une distance de six pieds et quatre-vingt-quatre centièmes (6,84 pi) jusqu'au point F, situé à une distance de sept pieds et soixante-quatre centièmes (7,64 pi) au nord-ouest de la ligne sud-est du lot 52 et à une distance de cent dix-neuf pieds et soixante-six centièmes (119,66 pi) au nord-est de la ligne sud-ouest du lot 52 (ligne nord-est de la rue Nord); de là, dans une direction nord, une distance de quinze pieds et quarante-deux centièmes (15,42 pi) jusqu'au point G, situé à une distance de six pieds et quatre-vingt-deux centièmes (6,82 pi) à l'ouest de la ligne est du lot 52 et à une distance de soixante pieds et soixante-seize centièmes (60,76 pi) au sud-est de la ligne nord-ouest du lot 52; de là, dans une direction nord, une distance de soixante-sept pieds et quatre-vingt-quinze centièmes (67,95 pi) jusqu'au point H, situé sur la ligne nord-ouest du lot 52 à une distance de quatre pieds et cinquante-quatre centièmes (4,54 pi) mesurée le long de la ligne nord-ouest du lot 52 et au sud-ouest du point d'intersection de la ligne nord-ouest du lot 52 et de la ligne est du lot 52; de là, dans une direction nord-est le long de la ligne nord-ouest du lot 52, une distance de quatre pieds et cinquante-quatre centièmes (4,54 pi) jusqu'au point I, situé à l'intersection de la ligne nord-ouest du lot 52 et de la ligne est du lot 52; de là, dans une direction sud le long de la ligne est du lot 52, une distance de quatre-vingt-six pieds et quatre-vingt-quatorze centièmes (86,94 pi) jusqu'au point J, situé à l'intersection de la ligne est et de la ligne sud-est du lot 52; de là, dans une direction sud-ouest le long de la ligne sud-est du lot 52, une distance de quarante et un pieds et quatorze centièmes (41,14 pi) jusqu'au point de départ B; superficie: sept cent quarante-quatre pieds carrés (744 pi²), mesures anglaises.

Partie du lot 53: de forme irrégulière, bornée vers le nord et vers l'ouest par une partie du lot 53, vers l'est par une partie du lot 49 et vers le sud-est par une partie

du lot 52 et plus particulièrement décrite comme suit: commençant au point indiqué par la lettre I sur le plan accompagnant la présente description technique, situé à l'intersection de la ligne sud-est du lot 53 et de la ligne est du lot 53; de là, dans une direction sud-ouest le long de la ligne sud-est du lot 53, une distance de quatre pieds et cinquante-quatre centièmes (4,54 pi) jusqu'au point H; de là, dans une direction nord, une distance de sept pieds et quarante centièmes (7,40 pi) jusqu'au point K, situé à une distance de quatre pieds et trente-trois centièmes (4,33 pi) de la ligne est du lot 53 et mesurée dans le prolongement vers l'ouest de la ligne séparative des lots 47 et 49; de là, allant vers l'est, une distance de quatre pieds et trente-trois centièmes (4,33 pi) jusqu'au point L, situé à l'intersection de la ligne séparative des lots 47 et 49 avec la ligne est du lot 53; de là, allant vers le sud, le long de la ligne est du lot 53, une distance de trois pieds et cinquante-trois centièmes (3,53 pi) jusqu'au point de départ I; superficie: vingt-deux pieds carrés (22 pi²), mesures anglaises.

Cette description technique a été préparée par Gilles Roux, arpenteur-géomètre de Waterloo, le 12 août 1975, sous le no 62-1 de son répertoire. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 8 305,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Shefford, 77, rue Principale, local 1.24, Granby, le MARDI VINGTIÈME jour de JANVIER 1987 à QUATORZE heures.

La shérif adjointe,
ME SYLVIE DESMEULES

Bureau du shérif
Cour supérieure
Granby, le 2 décembre 1986

49013

Gaspé

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Gaspé
Nos 110-18-000010-867
110-02-000421-837

BOURGET ÉLECTRIQUE INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau à Grande-Rivière, district de Gaspé, partie demanderesse, contre JEAN GUY BLAIS, journalier, domicilié et résidant à Cap-d'Espoir, district de Gaspé, partie défenderesse.

« Une propriété située à Cap-d'Espoir, ville de Percé, comté de Gaspé, connue et désignée comme étant une partie de la subdivision deux du lot deux cent quarante et un (ptie 241-2) du Premier Rang Est du Cap-d'Espoir à Anse-à-Beaufils, cadastre officiel révisé du canton de Percé, mesurant approximativement cent pieds (100 pi) de largeur par trois cents pieds (300 pi) de profondeur, bornée vers le nord par le résidu du lot 241-2 (Micheline Duguay), vers l'est et le sud par le résidu du lot 241-2 (Charles Dégarie), et vers l'ouest par le chemin du Deuxième Rang, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Gaspé, conformément à l'article 670e du C.P.C., est fixé à la somme de 3 664,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Gaspé, palais de justice de Percé, le MARDI TROISIÈME jour de FÉVRIER 1987 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
PIERRETTE B. CLOUTIER

Bureau du shérif
Cour supérieure
Percé, le 1^{er} décembre 1986

48961

Iberville

Bref de saisie exécution immobilière
 Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Bedford
 Nos 455-05-78-860
 755-18-21-866

CAISSE POPULAIRE DE STE-BRIGIDE D'IBERVILLE, société dûment constituée, ayant son siège social au 555, rue Principale, Sainte-Brigide, district de Bedford, partie demanderesse, contre CLAUDE BEAUREGARD, résidant au 526, Neuvième Rang, Sainte-Brigide, district de Bedford, partie défenderesse, et DAME GIOVANA ATZENI et LE RÉGISTRATEUR d'Iberville, mis en cause.

« 1. Un terrain sis et situé en la municipalité de Sainte-Brigide, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cent cinquante (ptie 150) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Brigide, division d'enregistrement d'Iberville, borné comme suit: au sud-est par le chemin du Rang-de-la-Neuvième; au sud-ouest par la partie du lot numéro 149 ci-après décrite au paragraphe 2; au nord-ouest par une autre partie du lot numéro 150; au nord-est par le lot numéro 151; mesurant soixante-trois pieds et vingt-cinq centièmes (63,25 pi) dans sa ligne sud-est, le long du chemin du Rang-de-la-Neuvième; cent dix-huit pieds et onze centièmes (118,11 pi) dans sa ligne nord-est; quarante-six pieds (46 pi) dans sa ligne nord-ouest; cent trente-neuf pieds (139 pi) dans sa ligne sud-ouest; mesures anglaises et plus ou moins. Sauf et à distraire, un terrain de forme triangulaire, étant partie du lot numéro cent cinquante (ptie 150) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Brigide, division d'enregistrement d'Iberville, borné comme suit: au nord-est par le lot numéro 151; au sud-ouest et au nord-ouest par la partie du lot numéro 150 ci-dessus décrite. La ligne nord-est dudit lot est située à une distance de soixante-quatorze pieds et soixante-sept centièmes (74,67 pi) du chemin du Rang-de-la-Neuvième; mesurant trente et un pieds et soixante-huit centièmes (31,68 pi) dans sa ligne nord-est; trente pieds et quatre-vingt-neuf centièmes (30,89 pi) dans sa ligne sud-ouest; sept pieds et un centième (7,01 pi) dans sa ligne nord-ouest, contenant en superficie cent huit pieds carrés et trois dixièmes (108,3 pi²); mesures anglaises et plus ou moins, tel que montré en partie à un plan et description technique no 82-291B préparé par Guy Migué, arpenteur-géomètre, le premier février mil neuf cent soixante-treize.

2. Un terrain sis et situé dans la municipalité de Sainte-Brigide, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cent quarante-neuf (ptie 149) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Brigide, division d'enregistrement d'Iberville, borné comme suit: au nord-est par la partie du lot numéro 150 décrite au paragraphe 1; au sud-est par le chemin du Rang-de-la-Neuvième; au sud-ouest et au nord-ouest par le résidu du lot numéro 149; mesurant onze pieds et soixante-quinze centièmes (11,75 pi) dans ses lignes sud-est et nord-ouest; cent trente-neuf pieds (139 pi) dans sa ligne nord-est; cent quarante-deux pieds dans sa ligne sud-ouest (142 pi); mesures anglaises et plus ou moins; avec maison dessus érigée, circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, et plus spécialement une servitude de vue au bénéfice d'une partie du lot numéro cent cinquante et un (151), aux termes d'un acte reçu devant Gilbert Denicourt, notaire, le quinze septembre 1978, et enregistré au bureau de la division d'enregistrement d'Iberville sous le numéro 105444; ainsi qu'une servitude de vue, aux termes d'un acte de donation reçu, le vingt-deux décembre mil neuf cent quatre-vingt, devant Mario Savaria, notaire, et enregistré au bureau de la division d'enregistrement d'Iberville sous le numéro 111729. »

Évaluation municipale: 23 700,00 \$

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation, soit 6 576,75 \$, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement d'Iberville, 380, 4^e Avenue, Iberville, le VINGT-HUITIÈME jour de JANVIER 1987 à ONZE heures.

Le shérif,
 ANDRÉ BEAUCHAMP

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Saint-Jean-sur-Richelieu, le 5 décembre 1986

49036

Joliette

Saisie-exécution immobilière
 Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Joliette
 Nos 705-02-000993-857
 705-18-000097-861

CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE RAWDON, corporation légalement constituée en vertu des lois de la province de Québec, ayant son bureau au 3647, rue Queen, municipalité de Rawdon, district de Joliette, partie demanderesse, contre DAME ANGÈLE MARTIJN, domiciliée et résidant au 6550, rue Sherbrooke Ouest, local 616, Montréal, district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montcalm, mis en cause.

« Un terrain désigné sur le cadastre du canton de Rawdon comme étant une partie du lot seize B (ptie 16-B) situé dans le Huitième Rang du canton de Rawdon. Ce terrain de configuration irrégulière est délimité par une ligne qui part de l'angle est de la propriété de M. Lingar et s'étend vers l'ouest, en longeant cette propriété, sur une distance de quinze pieds (15 pi), soit jusqu'à la propriété de M. Matthias; se dirigeant ensuite vers le nord-ouest, cette ligne longe cette dernière propriété sur une distance de trois cent trente pieds (330 pi), puis elle se dirige vers l'est sur une distance de trois cent vingt pieds (320 pi) pour rejoindre le chemin; se dirigeant ensuite vers le sud-ouest, elle longe le chemin sur une distance de deux cent soixante pieds (260 pi) pour revenir au point de départ. Le terrain est borné comme suit: au sud-est par le chemin, au sud par la propriété de M. Lingar, au sud-ouest en partie par la propriété de M. Matthias et en partie par celle du vendeur, et au nord par la propriété du vendeur. Le tout tel qu'il apparaît sur un plan joint aux présentes et signé par les parties et par le notaire soussigné. Avec un droit de passage donnant accès à la voie publique, ce droit constituant une servitude perpétuelle au profit du fonds décrit ci-dessus et à la charge de la partie restante du lot, qui appartient au vendeur. Le tout en l'état où il se trouve actuellement, avec ses dépendances et sans exception ni réserve de la part du vendeur. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 721,50 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur

la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, 1532, rue Albert, Sainte-Julienne, le MARDI DIX-SEPTIÈME jour de FÉVRIER 1987 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
 SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Joliette, le 1^{er} décembre 1986

49014

Québec

Ordonnance de saisie et vente immobilière
 Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Québec
 C.S.Q. 200-05-002495-849
 S. 200-18-000162-865

CAISSE POPULAIRE LES ETCHÉMINS, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 82, rue Principale, Saint-Romuald, district de Québec, demanderesse, contre DOMAINE TANIATA INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1166, route Dion, Saint-Nicolas, district de Québec, et ROLAND DAIGLE, domicilié et résidant au 483, chemin Saint-Joseph, Bernières, district de Québec, défendeurs.

« Des immeubles situés dans les limites de la ville de Saint-Nicolas, connus et désignés comme étant dans des parties des lots cent trente et un et cent trente-deux (ptie 131 et pties 132) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Nicolas, division d'enregistrement de Lévis et plus amplement décrites comme suit:

A) Une partie du lot cent trente et un (131 ptie), de forme irrégulière, bornée vers le nord-est par une partie du lot 130, vers le sud-est, le nord-est et le nord-ouest par une partie du lot 131, vers le nord-est par une partie du lot 130, vers le sud-est par une partie du lot 131 (chemin Dion), vers le sud-ouest par une partie du lot 132, vers le nord-ouest par le lot 131-27 et par une partie du lot 131, vers le sud-ouest par une partie du lot 131, vers le sud-est par une partie du lot 131 et le lot 131-26, vers le sud-ouest par le lot 132-20 (rue), vers le nord-ouest par le lot 131-25 et par une partie du lot 131, mesurant quinze mètres et vingt-quatre centièmes (15,24 m) vers le nord-est, trente-huit mètres et quatre-vingt-deux centièmes (38,82 m) vers le sud-est, cent trente-sept mètres et seize centièmes (137,16 m) vers le nord-est, trente-huit mètres et quatre-vingt-deux cen-

tièmes (38,82 m) vers le nord-ouest, neuf cent quarante-neuf mètres et neuf centièmes (949,09 m) vers le nord-est, soixante-neuf mètres et cinquante-trois centièmes (69,53 m), soixante-deux mètres et vingt-sept centièmes (62,27 m) et trente-deux mètres et dix-sept centièmes (32,17 m) vers le sud-est, neuf cent quarante-sept mètres et deux centièmes (947,02 m) vers le sud-ouest, quatre-vingt-dix-neuf mètres et quatre-vingt-neuf centièmes (99,89 m) vers le nord-ouest, quatre-vingt-onze mètres et quarante-quatre centièmes (91,44 m) vers le sud-ouest, quatre-vingt-dix-neuf mètres et soixante-dix-huit centièmes (99,78 m) vers le sud-est, quinze mètres et vingt-quatre centièmes (15,24 m) vers le sud-ouest, cent cinquante-trois mètres et quatre-vingt-quatre centièmes (153,84 m) vers le nord-ouest; contenant en superficie cent cinquante-deux mille neuf cent vingt-trois mètres carrés et six dixièmes (152 923,6 m²).

B) Une partie du lot cent trente-deux (132 ptie), de forme irrégulière, bornée vers le nord-est par une partie du lot 131, vers le sud-est par une partie du lot 132 (chemin Dion), vers l'ouest et le sud-ouest par une partie du lot 132-17 (rue Charbonneau), vers le nord-ouest par les lots 132-25 et 132-20 (rue); mesurant neuf cent quarante-sept mètres et deux centièmes (947,02 m) vers le nord-est, trois mètres et quarante-neuf centièmes (3,49 m) et quatre-vingt-six mètres et dix-sept centièmes (86,17 m) vers le sud-est, soixante-deux mètres et trente centièmes (62,30 m) vers l'ouest, huit cent soixante-seize mètres et quatre-vingt-onze centièmes (876,91 m) vers le sud-ouest, quarante-neuf mètres et treize centièmes (49,13 m) vers le nord-ouest; contenant en superficie quarante-sept mille trois cent quarante-huit mètres carrés et trois dixièmes (47 348,3 m²).

C) Une partie du lot cent trente-deux (132 ptie), de forme irrégulière, bornée vers le nord-est et l'est par une partie du lot 132-17 (rue Charbonneau), vers le sud, le sud-ouest et le sud-est par une partie du lot 132, vers le sud-ouest par une partie du lot 133, vers le nord-ouest par les lots 132-27 et 132-16; mesurant mille un mètres et quarante centièmes (1 001,40 m) vers le nord-est, quinze mètres et soixante-cinq centièmes (15,65 m) vers l'est, treize mètres et soixante-sept centièmes (13,67 m) vers le sud, vingt-huit mètres et seize centièmes (28,16 m) vers le sud-ouest, vingt-trois mètres et dix centièmes (23,10 m) vers le sud, vingt-huit mètres et quatre-vingt-dix-neuf centièmes (28,99 m) vers le sud-ouest, onze mètres et quatre-vingt-trois centièmes (11,83 m) vers le sud-est, neuf cent trente-quatre mètres et soixante-dix-neuf centièmes (934,79 m) vers le sud-ouest, quarante-deux mètres et soixante-trois centièmes (42,63 m) vers le nord-ouest;

contenant en superficie quarante-sept mille cent quarante mètres carrés et huit dixièmes (47 140,8 m²).

D) Une partie du lot cent trente-deux (132 ptie), de forme irrégulière, bornée vers le nord et le nord-ouest par le lot 132-1 (rue), vers le nord, le nord-est et le nord-ouest par le lot 132-5 (rue), vers le nord-est par une partie du lot 131, vers le sud-est et le sud par le lot 132-19 (rue), vers le sud-ouest et le sud par une partie du lot 132-17 (rue Charbonneau), vers le sud par une partie du lot 132-17 (rue Charbonneau) et le lot 132-18 (rue Charbonneau), vers le sud-ouest, l'ouest et le nord-ouest par le lot 132-1 (rue); mesurant cinquante et un mètres et soixante centièmes (51,60 m) vers le nord, soixante et un mètres et trente-neuf centièmes (61,39 m) vers le nord-ouest, neuf mètres et soixante et un centièmes (9,61 m) le long d'un arc de cercle d'un rayon de six mètres et dix centièmes (6,10 m) vers le nord, quatre-vingt-deux mètres et vingt-six centièmes (82,26 m) vers le nord-est, dix-huit mètres et trente-huit centièmes (18,38 m) vers le nord-ouest, cent soixante et un mètres et quarante-cinq centièmes (161,45 m) vers le nord-est, quarante-quatre mètres et trente-huit centièmes (44,38 m) vers le sud-est, neuf mètres et trente-deux centièmes (9,32 m) le long d'un arc de cercle d'un rayon de six mètres et dix centièmes (6,10 m) vers le sud, cinquante-trois mètres et trente et un centièmes (53,31 m) vers le sud-ouest, dix-neuf mètres et soixante-trois centièmes (19,63 m) le long d'un arc de cercle d'un rayon de vingt et un mètres et trente-quatre centièmes (21,34 m) et deux cent cinquante-neuf mètres et dix-huit centièmes (259,18 m) vers le sud, vingt-quatre mètres et quatre-vingt-cinq centièmes (24,85 m) vers le sud-ouest, quarante-huit mètres et quarante et un centièmes (48,41 m) le long d'un arc de cercle d'un rayon de trente mètres et quarante-huit centièmes (30,48 m) vers l'ouest, cent seize mètres et trente-cinq centièmes (116,35 m) vers le nord-ouest; contenant en superficie trente-neuf mille cent quatre-vingt-quatre mètres carrés et trois dixièmes (39 184,3 m²). À distraire de cette dernière parcelle une partie du lot cent trente-deux (ptie 132) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Nicolas, division d'enregistrement de Lévis, de figure irrégulière, bornée comme suit: vers le nord-ouest par les lots 132 partie et 132-5 rue, vers le nord-est par le lot 131 partie, vers le sud-est par le lot 132-19 rue, vers le sud par le lot 132-19 rue et vers le sud-ouest par les lots 132-17 et 132 partie; mesurant cinquante-six mètres et cinquante-neuf centièmes (56,59 m) vers le nord-ouest, cent soixante et un mètres et quarante-cinq centièmes (161,45 m) vers le nord-est, quarante-quatre mètres et vingt centièmes (44,20 m) vers le sud-est, neuf mètres et trente-trois centièmes (9,33 m) le long d'une courbe de six mètres et dix centièmes (6,10 m) de rayon vers

le sud et cent cinquante-cinq mètres et cinquante-quatre centièmes (155,54 m) vers le sud-ouest; contenant en superficie huit mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept mètres carrés et huit dixièmes (8 597,8 m²).

E) Une partie du lot cent trente-deux (132 ptie), de forme irrégulière, bornée vers le nord par le lot 132-18 (rue Charbonneau), vers l'est par le lot 132-26, vers le sud par une partie du lot 133, vers le sud-ouest par une partie du lot 136; mesurant trente-sept mètres et quarante centièmes (37,40 m) vers le nord, quarante-huit mètres et seize centièmes (48,16 m) vers l'est, douze mètres et quarante-deux centièmes (12,42 m) vers le sud, cinquante-neuf mètres et trente-quatre centièmes (59,34 m) vers le sud-ouest; contenant en superficie mille deux cent quatorze mètres carrés et trois dixièmes (1 214,3 m²).

F) Une partie du lot cent trente-deux (132 ptie) de forme irrégulière, bornée vers l'est par le lot 132-1 (rue), vers le sud-ouest par une partie du lot 136, vers le nord-ouest par une partie du lot 115; mesurant soixante-douze mètres et soixante-deux centièmes (72,62 m) le long d'un arc de cercle d'un rayon de quarante-cinq mètres et soixante-douze centièmes (45,72 m) vers l'est, quarante-cinq mètres et soixante-douze centièmes (45,72 m) vers le sud-ouest, quarante-cinq mètres et soixante-douze centièmes (45,72 m) vers le nord-ouest; contenant en superficie quatre cent vingt-neuf mètres carrés et neuf dixièmes (429,9 m²).

Les subdivisions onze et treize, du lot originaire numéro cent trente-deux (lots 132-11, et 132-13) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Nicolas, division d'enregistrement de Lévis. La subdivision trois du lot originaire numéro cent trente-trois (lot 133-3) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Nicolas, division d'enregistrement de Lévis.

Pour être vendus en bloc suivant jugement rendu par Me Gérard Grenier, notaire spécial, le 4 novembre 1986. »

La mise à prix est fixée à neuf mille sept cent dix-sept dollars et quatre-vingt-dix cents (9 717,90 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, ce l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lévis, 6, route Trans-Canada Ouest, Lévis, le VINGT ET UNIÈME jour de JANVIER 1987 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 20 décembre 1986 49043

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec

Pour être vendu suivant jugement rendu le 1^{er} décembre 1986 par l'honorable Robert Lesage, J.C.S., sur requête pour autorisation de vente en bloc des immeubles pour saisie et en réunion des dossiers.

C.S.Q. 200-05-002403-868
C.M.L. 206-86
S. 200-18-000163-863

VILLE DE LORETTEVILLE, 305, rue Racine, Loretteville, demanderesse, contre M. MARCEL LÉGARÉ, 564, de la Garde, Loretteville, défendeur.

C.S.Q. 200-05-003137-796
S. 6744

BANQUE PROVINCIALE DU CANADA, demanderesse, contre MARCEL LÉGARÉ INC., corps politique et incorporé, ayant un bureau au 20, Jeanne-d'Arc, Loretteville, district de Québec, et MARCEL LÉGARÉ, demeurant au 20, Jeanne-d'Arc, Loretteville, défendeurs.

C.S.Q. 200-05-000887-823
Cour fédérale: ITA-520-84
S. 0024-82

LA REINE, demanderesse, contre MARCEL LÉGARÉ, 564, de la Garde, Loretteville, défendeur,

C.S.Q. 200-05-001971-840
Cour fédérale: ITA-520-84
S. 200-18-000155-844

LA REINE, demanderesse, contre MARCEL LÉGARÉ, 564, de la Garde, Loretteville, défendeur.

« La resubdivision numéro trois de la subdivision numéro huit du lot originaire six cent vingt-six (626-8-3) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette. »

La mise à prix est fixée à trois mille trois cent quatre-vingt-quatre dollars et quarante-cinq cents (3 384,45 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le VINGT ET UNIÈME jour de JANVIER 1987 à DIX heures.

« La resubdivision numéro quinze de la subdivision numéro huit du lot originaire six cent vingt-six (626-8-15) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec; la resubdivision numéro cent vingt-sept de la subdivision numéro huit du lot originaire six cent vingt-six (626-8-127) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec; avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à cent neuf mille cinq cent quarante-cinq dollars (109 545,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le VINGT ET UNIÈME jour de JANVIER 1987 à DIX heures TRENTE.

« La subdivision numéro un du lot originaire mille cinq cent soixante-dix (1570) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec; avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à sept mille sept cent trente-neuf dollars (7 739,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le VINGT ET UNIÈME jour de JANVIER 1987 à ONZE heures.

« La resubdivision numéro deux de la subdivision numéro treize du lot originaire six cent soixante-treize (673-13-2) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec;

Les subdivisions numéros quatorze et quinze du lot originaire numéro six cent soixante-treize (673-14 et 673-15) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec;

Le lot originaire numéro six cent quatre-vingt-treize (693) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec; avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à huit mille neuf cent quatre-vingt-douze dollars et cinquante cents (8 992,50 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le VINGT ET UNIÈME jour de JANVIER 1987 à ONZE heures TRENTE.

« La subdivision numéro trois du lot originaire six cent quatre-vingt-douze (692-3) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec; avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à neuf mille huit cent dix dollars (9 810,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le VINGT-DEUXIÈME jour de JANVIER 1987 à DIX heures.

« Le lot originaire mille cinq cent soixante-quatre (1564) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-

Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec; avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à douze mille huit cent sept dollars et cinquante cents (12 807,50 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le VINGT-DEUXIÈME jour de JANVIER 1987 à DIX heures TRENTE.

« Le lot originaire numéro six cent quatre-vingt-six (686) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec; avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à cent dix-neuf mille quatre-vingt-deux dollars et cinquante cents (119 082,50 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le VINGT-DEUXIÈME jour de JANVIER 1987 à ONZE heures.

« La subdivision numéro douze du lot originaire sept cent cinquante-neuf (759-12) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec. »

La mise à prix est fixée à trente-cinq dollars et quarante-deux cents (35,42 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le VINGT-DEUXIÈME jour de JANVIER 1987 à ONZE heures TRENTE.

« La subdivision numéro un du lot originaire mille cinq cent soixante-cinq (1565-1) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, divi-

sion d'enregistrement de Québec; la subdivision numéro trois du lot originaire numéro mille cinq cent soixante-six (1566-3) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec. »

La mise à prix est fixée à deux mille deux cent sept dollars et vingt-cinq cents (2 207,25 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le VINGT-TROISIÈME jour de JANVIER 1987 à DIX heures.

« Toute la partie non subdivisée du lot originaire numéro mille cinq cent soixante-cinq (1565-P n.s.) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec; toute la partie du lot originaire numéro mille cinq cent soixante-six non subdivisée (1566-P n.s.) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec; toute la partie du lot mille cinq cent soixante-sept non subdivisée (1567-P n.s.) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec; la subdivision numéro deux du lot originaire numéro mille cinq cent soixante-dix (1570-2) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec; avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à onze mille deux cent quatre-vingt-un dollars et cinquante cents (11 281,50 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le VINGT-TROISIÈME jour de JANVIER 1987 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 20 décembre 1986

49042

Témiscamingue

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Témiscamingue
No 610-05-000019-85 (18-04-851)

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT, corps politique légalement constitué, ayant son siège social à Ottawa et un bureau à Val-d'Or, QC, partie demanderesse, contre JEAN QUENNEVILLE, opérateur de débusqueuse, domicilié à Belleterre, district de Témiscamingue, province de Québec, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Témiscamingue, mis en cause.

« Un lot de terre à Belleterre, connu et désigné comme étant le numéro cent quarante-deux de la subdivision du bloc numéro vingt-huit aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Guillet (no 142, bloc 28, Guillet); avec la maison et les constructions qui s'y trouvent. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal ou la mise à prix, que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances du Québec, est fixé à la somme de 5 247,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Témiscamingue, palais de justice, Ville-Marie, QC, le VENDREDI TRENTIÈME jour de JANVIER 1987 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
ALBERTE BOUCHER

Bureau du shérif
Cour supérieure
Ville-Marie, le 2 décembre 1986 49015

Terrebonne

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 500-05-002128-864

138761 CANADA INC., LES ASSOCIÉS KENT LTÉE, PLACEMENTS CROWBLUE INC., PRÊTS HYPOTHÉCAIRES ACE INC. et LES INVESTISSE-

MENTS I.I.C. INC., étant tous des corps politiques dûment incorporés, ayant leur siège social et leur bureau principal au 4770, avenue Kent, ville et district de Montréal, QC, partie demanderesse, contre ROBERT G. SMITH, résidant et domicilié au 1366, route Sainte-Marguerite, Sainte-Adèle, district de Terrebonne, QC, partie défenderesse, et 138473 CANADA INC., corps politique dûment incorporé, ayant son siège social et son bureau principal au 1010, rue Sherbrooke Ouest, appartement 2405, district de Montréal, QC, partie mise en cause.

Premier

Un emplacement situé dans la ville de Sainte-Adèle, ayant une superficie totale de 106 100 pieds carrés (tel que défini aux plans préparés par Jacques Poulin, Q.L.S., en date du 14 novembre 1972, sous le numéro 9093-T), comprenant:

1. Une subdivision douze du lot originaire cinquante-deux (12-52) dans le Onzième (11^e) Rang du canton d'Abercrombie du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Adèle.

2. Un lot non subdivisé qui fait partie du lot originaire douze (ptie 12) dans le Onzième (11^e) Rang du canton d'Abercrombie dans les plan et livre de renvoi officiel de la paroisse de Sainte-Adèle.

Borné partiellement au sud-est par la rue Patry et partiellement par le lot 12-52 ci-haut décrit, et partiellement par d'autres parties dudit lot 12, étant la propriété de madame Dorothy Bourdeau et Émile Guesthier ou leurs représentants; borné au sud-ouest partiellement par la rue Bourg-Joli et partiellement par une autre partie dudit lot 12, étant la propriété de dame Albina Sepchuk ou ses représentants; borné au nord-ouest par une autre partie dudit lot 12, étant la propriété de Lionel Patry ou ses représentants, et par une autre partie dudit lot 12, étant la propriété de dame Albina Sepchuk ou ses représentants; borné au nord-est partiellement par le lot 13 dudit Onzième (11^e) Rang, paroisse d'Abercrombie, partiellement par une partie dudit lot 12, étant la propriété de dame Dorothy Bourdeau ou ses représentants, et partiellement par le lot 12-52; et par une autre ligne sud-ouest par le lot 12-52.

Ledit lot non subdivisé du lot 12 mesurant à partir du coin sud de l'emplacement présentement décrit à l'intersection des rues Patry et Bourg-Joli, de ce point, allant dans la direction nord-ouest au long de la rue Bourg-Joli, cent quatre-vingt-deux pieds et six pouces (182,6 pi) et cent quarante-quatre pieds et trois pouces (144,3 pi); et dans la direction nord-est, au long de la ligne sud-est de la propriété de dame Albina Sepchuk ou ses représentants, une distance de cent deux pieds et deux pouces (102,2 pi), et dans la direction nord-ouest

au long de la ligne nord-est de la propriété de dame Albina Sepchuk ou ses représentants, une distance de cent quatorze pieds (114 pi), et dans la direction nord-est, une distance de trois cent six pieds (306 pi) pour joindre la ligne divisant les lots 12 et 13 dudit rang 11, cette ligne étant parallèle et située à trois cent quarante pieds (340 pi) sud-est de la ligne sud-est de la propriété de Yves Bélanger ou ses représentants; et dans la direction sud-est, au long de la ligne divisant lesdits lots 12 et 13 dudit rang 11, une distance de quatre-vingt-neuf pieds et quatre pouces (89,4 pi) pour atteindre la ligne de centre du ruisseau, tel qu'il appert au plan ci-après mentionné; et dans la direction sud-ouest au long de la ligne de centre du ruisseau, tel qu'il appert au plan ci-après mentionné, une distance approximative de deux cent douze pieds (212 pi); et dans la direction sud-est au long de la ligne sud-ouest de la propriété de dame Dorothy Bourdeau ou ses représentants, une distance de cent quatre-vingts pieds et trois pouces (180,3 pi) pour atteindre la rue Patry, et dans la direction sud-ouest au long de la rue Patry, une distance de soixante-quinze pieds (75 pi) pour atteindre le coin est du lot 12-52 dudit rang 11; et dans la direction nord-ouest au long de la ligne nord-est dudit lot 12-52, une distance de cent trente-huit pieds (138 pi); et au long de ces lignes ouest et est dudit lot 12-52, en lignes divisées toute distance pour joindre la rue Patry; et dans la direction sud-ouest au long de la rue Patry; une distance de soixante-dix-neuf pieds et quatre pouces (79,4 pi) pour atteindre le point de départ au coin de la rue Patry et de la rue Bourg-Joli; avec bâtisse y érigée.

Deuxième

Resubdivision deux de la subdivision un du lot originaire un (1-1-2); resubdivision deux de la subdivision deux du lot originaire un (1-2-2); resubdivision un A dudit lot originaire un (1-1A-1); resubdivision deux de la subdivision vingt-sept A dudit lot originaire un (1-27A-2); et subdivision soixante-quatre, soixante-cinq et soixante-six dudit lot originaire un (1-64-65-66), tous dans le Onzième (11^e) Rang du canton de Morin du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Adèle; avec bâtisse ci-dessus érigée portant l'adresse d'immeuble 1366, route Sainte-Marguerite, Sainte-Adèle.

Troisième

Subdivisions cinq et six du lot originaire trois A (3A-5-6) dans le Troisième (3^e) Rang du canton de Morin du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Adèle.

Les mises à prix sont fixées à 109 735,75 \$ pour le premier, à 66 871,50 \$ pour le deuxième et à 64 255,50 \$ pour le troisième, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi

pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en trois (3) blocs distincts au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny Ouest, bureau 4.03, Saint-Jérôme, le VINGT-HUITIÈME jour de JANVIER 1987 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif

Cour supérieure

Saint-Jérôme, le 4 décembre 1986

49039

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-000221-824

COMPAGNIE TRUST ROYAL, corps politique dûment constitué, ayant son bureau au 630, boulevard Dorchester Ouest, Montréal, province de Québec, partie demanderesse, contre DANIEL COULOMBE, résidant et domicilié au 108, rue Chamonix, Sainte-Agathe, QC, étant la dernière adresse connue du défendeur, partie défenderesse.

« Un certain emplacement situé dans le village de Sainte-Agathe-Sud et étant composé d'une partie du lot sept (ptie 7), rang IX, canton de Morin, cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, division d'enregistrement de Terrebonne. Bornée comme suit: vers l'est par une partie du lot 7; et vers le sud-ouest et le nord-ouest par des parties du lot 7; mesurant cent vingt-sept pieds et soixante-dix-neuf centièmes (127,79) dans sa ligne est; quatre-vingt-cinq pieds et neuf centièmes (85,09) dans sa ligne sud-ouest; et cent pieds (100,0) dans sa ligne nord-ouest; contenant une superficie de quatre mille deux cent quarante-huit pieds carrés et quatre dixièmes (4 248,4 pi²), mesures anglaises.

Le prolongement vers le nord-est de la ligne nord-ouest de la partie du lot présentement décrit est à une distance de mille cinq cent quatre-vingt-huit pieds et soixante-trois centièmes (1 588,63) à l'ouest de la rue portant le numéro de cadastre 7-81, ladite distance étant mesurée le long de la rue portant le numéro de cadastre 7-80. Le tout tel que montré sur un plan préparé par Poulin,

Rowan & Barbe, arpenteurs-géomètres, en date du 14 novembre 1973 et révisé le 25 septembre 1986 (plan no 9911-1) ».

La mise à prix est fixée à 671,78 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny Ouest, bureau 4.03, Saint-Jérôme, QC, le VINGT ET UNIÈME jour de JANVIER 1987 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 4 décembre 1986 49037

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-12-009785-841

COLETTE KIROUAC, résidant et domiciliée au 814, rang du Bord-de-l'eau, Sainte-Dorothée, QC, partie demanderesse, contre GUY LABRÈCHE, résidant et domicilié au 18043, rue Labonté, Saint-Janvier, QC, partie défenderesse.

« Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro trente-six de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent soixante-trois (263-36) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Janvier, avec bâtisse y érigée portant le numéro d'immeuble 18043, rue Labonté, Saint-Janvier, Mirabel. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 12 017,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adju-

dicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny Ouest, bureau 4.03, Saint-Jérôme, QC, le VINGT ET UNIÈME jour de JANVIER 1987 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 27 novembre 1986 48962

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 700-02-001472-852

LA CORPORATION MUNICIPALE DE LA PAIROISSE DE SAINT-HIPPOLYTE, 2274, boulevard des Hauteurs, Saint-Hippolyte, QC, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre JACQUES S. BÉLANGER, 950, Fournier, appartement 3, Saint-Jérôme, QC, district de Terrebonne, partie défenderesse.

« 1. Un lot de terre vacant connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro vingt-quatre B (ptie lot no 24B), Troisième Rang, canton d'Abercrombie, suivant les plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Hippolyte; cet emplacement de forme irrégulière est borné comme suit: vers le nord-ouest par une autre partie du lot numéro vingt-quatre B (ptie lot no 24B), appartenant à Mitchell ou représentants; au nord-est par une autre partie du lot numéro vingt-quatre B (ptie lot no 24B), appartenant au vendeur Armand Blondin; et au sud-est par une autre partie du lot numéro vingt-quatre B (ptie lot no 24B), appartenant à Redman ou représentants; et par une autre partie dudit lot, appartenant à Joyse ou représentants; et au sud-ouest par un chemin privé étant une partie du lot numéro vingt-quatre B (ptie lot no 24B); mesurant environ cinquante-cinq pieds (55 pi) au sud-ouest et environ soixante pieds (60 pi) au nord-est par une profondeur de deux cents pieds (200 pi) dans ses lignes nord-ouest et sud-est.

2. Un emplacement de figure irrégulière connu et désigné comme faisant partie du lot numéro vingt-quatre B (ptie no 24B) dans le Troisième Rang du canton d'Abercrombie aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Hippolyte. Borné comme suit: vers le nord-ouest et le nord-est par partie du lot no 24B, étant la propriété de M. Blondin ou représentants; vers le sud-est par autre partie du lot 24B, étant propriété de M. Montpas ou représentants; vers le sud-ouest par partie du lot 24B, étant la propriété de M. Pickell ou représentants; par partie du lot 24B, étant propriété de M. Redmond ou représentants; par autre partie du lot 24B, étant propriété de M. Bélanger ou représentants; par autre partie du lot 24B, étant propriété de M. Mitchell ou représentants; par autre partie du lot 24B, étant propriété de M. Hunth ou représentants; mesurant cent vingt pieds (120 pi) dans sa ligne nord-ouest; cinq cent vingt-trois pieds (523 pi) dans sa ligne nord-est; cent vingt pieds (120 pi) dans sa ligne sud-est; deux cent dix pieds (210 pi), deux cent deux pieds et six dixièmes (202,6 pi) et cent pieds (100 pi) dans sa ligne brisée sud-ouest; contenant en superficie soixante-deux mille quatre cent trente-quatre pieds carrés (62 434 pi²), mesures anglaises.

À distraire cependant une partie du lot numéro vingt-quatre B, dans le Troisième Rang du canton d'Abercrombie vendue à Pierre Thibault, le 30 septembre 1980, par acte enregistré sous le numéro 522069, au bureau d'enregistrement de Terrebonne et qui se décrit comme suit: une partie du lot numéro vingt-quatre B (ptie no 24B) dans le Troisième Rang du canton d'Abercrombie au cadastre de la paroisse de Saint-Hippolyte, adjacente au terrain ci-dessus décrit et située à l'arrière; mesurant un (1) pied de largeur dans ses côtés nord-ouest et sud-est, sur une profondeur de cent cinquante pieds nord-est et sud-ouest. Bornée comme suit: au nord-est par une partie du même lot en vertu d'un acte enregistré sous le numéro 522069, au nord-ouest par une partie du même lot du même acte, au sud-ouest par une partie du même lot plus haut décrit et présentement vendue et au sud-est par une partie du même lot. »

La mise à prix est fixée à 862,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny Ouest, bureau 4.03, Saint-Jérôme, QC, le VINGT ET UNIÈME jour de JANVIER 1987 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 4 décembre 1986 49038

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 700-02-000740-861

VILLE DE SAINTE-ADÈLE, corporation légalement constituée, ayant son bureau au 1381, boulevard Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, QC, partie demanderesse, contre ADRIEN LAVALLÉE, domicilié et résidant au 472, rue du Village, Morin-Heights, QC, partie défenderesse.

A) Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot vingt-trois dans le Troisième Rang (III), canton de Morin aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Adèle, contenant une superficie de 50 400 pieds carrés, et borné comme suit, à savoir: au nord-est par une partie du lot vingt-trois (23), rang III, canton de Morin; au sud par une partie du lot vingt-trois (23), rang III, canton de Morin; à l'ouest par une partie du lot vingt-trois (23), rang III, canton de Morin; à l'est par une partie du lot vingt-trois (23), rang III, canton de Morin. Le tout tel qu'il appert aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle, division d'enregistrement de Terrebonne.

B) Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot vingt-trois dans le Troisième Rang, canton de Morin, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Adèle, contenant une superficie de 62 500 pieds carrés, et borné comme suit à savoir: au nord par une partie du lot vingt-deux A (22A), rang III, canton de Morin; au sud-est par une partie du lot un du lot originaire vingt-trois (23-1-1) (rue) et une partie du lot vingt-trois, rang III, canton de Morin; au sud-ouest par une partie du lot vingt-trois (23), rang III, canton de Morin; au nord-ouest par une partie du lot vingt-trois (23), rang III, canton de Morin. Le tout tel qu'il appert aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle, division d'enregistrement de Terrebonne.

La mise à prix est fixée à 1 383,75 \$ pour le paragraphe A et à 615,00 \$ pour le paragraphe B, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny Ouest, bureau 4.03, Saint-Jérôme, QC, le VINGT-TROISIÈME jour de JANVIER 1987 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 4 décembre 1986 49040

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 700-02-001415-869

VILLE DE SAINTE-ADÈLE, corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 1381, boulevard Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, QC, partie demanderesse, contre PLACEMENT RELAM LTÉE, corporation légalement constituée, dont le siège social était autrefois au 62, rue Laforest, Repentigny, QC, et maintenant d'adresse inconnue, partie défenderesse.

Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot onze (11) dans le Dixième (X) Rang, canton de Morin, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Adèle, contenant une superficie de 50 690 pieds carrés et borné comme suit, à savoir: au nord-est par une rue sans désignation cadastrale (le chemin du Mont-Sauvage), rang X, canton de Morin; au sud-est par une partie du lot onze, rang X, canton de Morin; à l'ouest par une partie du lot onze, rang X, canton de Morin; au nord-ouest par une partie du lot onze, rang X, canton de Morin. Le tout tel qu'il appert aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du cadastre de Sainte-Adèle, division d'enregistrement de Terrebonne.

La mise à prix est fixée à 2 490,75 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales

en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny Ouest, bureau 4.03, Saint-Jérôme, QC, le VINGT-TROISIÈME jour de JANVIER 1987 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 4 décembre 1986 49041

Ventes pour taxes, avis de publication

Ville de Bois-des-Filion

Soyez avisés que le Conseil municipal de la ville de Bois-des-Filion a, à sa séance du 11 novembre 1986, autorisé la vente pour défaut de paiement de taxes aux immeubles identifiés à la résolution numéro 86-525. Soyez de plus avisés que l'avis de vente a été publié deux fois au journal régional « Courrier de Groulx », les dimanches 23 novembre et 14 décembre 1986. La vente aura lieu le mercredi 25 mars 1987 à 10 heures au 479, boulevard Adolphe-Chapleau, Bois-des-Filion.

Bois-des-Filion, le 21 novembre 1986

Le greffier,
48941 PAUL G. BRUNET, LL.L.

Ville de Jonquière

Avis public est, par les présentes, donné par le sousigné, greffier de la ville de Jonquière, que certains immeubles seront vendus à l'enchère publique en la salle des délibérations de l'hôtel de ville, 2890, place Davis, Jonquière, le 14 janvier 1987 à dix heures (10 h 00) pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires, intérêts et frais subséquents encourus ou à encourir à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente. L'avis requis par la loi est publié aux éditions du 2 et du 9 décembre 1986 du journal « Le Réveil » de Jonquière.

Jonquière, le 10 décembre 1986

Le greffier,
48965 RENÉ PERRON

Erratum

SQUA-VISION INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant la délivrance d'un certificat de constitution, paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 22 novembre 1986, à la page 6345, du numéro 47, relativement à SQUA-VISION INC., de façon à ce que le district judiciaire se lise Rimouski.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2421-1583

306

2319-0820 QUÉBEC INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant la délivrance d'un certificat de modifications, paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 1986 09 27, à la page 4948, du numéro 39, relativement à 2319-0820 QUÉBEC INC., de façon à ce que la date de constitution se lise: 1985 04 09.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2319-0820

306

LES BOIS DE L'EST DU QUÉBEC (1986) INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant la délivrance d'un certificat de modifications, paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 1986 09 20, à la page 4841, du numéro 38, relativement à LES PLACEMENTS M.B.R.G. INC., de façon à ce que l'ancienne dénomination sociale se lise: PLACEMENTS M.B.R.G. INC.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1632-3784

306

PERIDOT CONSTRUCTIONS INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant la délivrance d'un certificat de modifications, paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 1986 09 27, à la page 4947, du

numéro 39, relativement à PLACEMENTS TREMBLAY & LAROUCHE INC., de façon à ce que l'ancienne dénomination sociale se lise: LES PLACEMENTS TREMBLAY & LAROUCHE INC.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1854-0294

306

STUDIO YVES DUSSAULT INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant la délivrance d'un certificat de modifications, paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 1986 09 27, à la page 4948, du numéro 39, relativement à STUDIO YVES DUSSAULT INC., de façon à ce que la date de constitution se lise: 1986 08 01.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2436-3731

306

SYNDICAT DU REGROUPEMENT DES INTERDITS DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC ET SES SYNDICATS AFFILIÉS

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant le changement de siège social, paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 1986 11 15, à la page 6204, du numéro 46, relativement à SYNDICAT DU REGROUPEMENT DES INTERDITS DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC ET SES SYNDICATS AFFILIÉS, de façon à ce que la date de constitution se lise: 1982 08 14.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1859-3590

306

Circonscription électorale de Labelle

Route 309

Dans la municipalité de Mont-Laurier, ville:
Région 07, district 76

Dans l'avis (erratum) publié, le 12 juillet 1986, on aurait dû lire « Une section de la route 309, vis-à-vis les lots 51, 52 et 53 du rang II et les lots 50 et 51 du

rang III, canton de Robertson, sur une longueur approximative de 1 945 mètres. »

Québec, le 25 novembre 1986

Le ministre des Transports,
MARC-YVAN CÔTÉ

310

Circonscription électorale de Charlevoix

Section de la route 170

Dans la municipalité de Chauveau, canton, n.o.:
Région 3-1, district 11

Dans l'avis publié, le 12 juillet 1986, on aurait dû lire
« Section de la route 170, vis-à-vis le lot 74A, sur une
longueur approximative de 31 mètres. »

Québec, le 25 novembre 1986

Le ministre des Transports,
MARC-YVAN CÔTÉ

310

Circonscription électorale de Charlevoix

Section de la route 170 (ancienne route 16)

Dans la municipalité de canton de Sagard, n.o.:
Région 3-1, district 11

Dans l'avis publié le 25 octobre 1986, on aurait dû lire
« Dans la municipalité de canton de Sagard n.o., section
de la route 170 (ancienne route 16), vis-à-vis les
lots partie 6B du rang I et partie 6 du rang II, canton de
Sagard, sur une longueur approximative de 205
mètres. »

Québec, le 25 novembre 1986

Le ministre des Transports,
MARC-YVAN CÔTÉ

310

L'HÔTEL DU PARLEMENT

ça m'intéresse!



**L'Hôtel du Parlement,
témoin de notre histoire**
Un superbe volume qui
retrace l'histoire politique
et architecturale du premier
site historique national du
Québec

Édition de luxe, reliure
pleine toile et jaquette
Plus de 50 photos couleurs
Plus de 230 illustrations
noir et blanc dont de
nombreux documents
d'archives

L'Hôtel du Parlement,
témoin de notre histoire
Assemblée nationale
1986, 204 pages
L.O.Q. 15858-4
34,95\$

AUSSI DISPONIBLE EN ANGLAIS
Québec's Parliament Building:
Witness to History
EDQ 23170-4

En vente dans nos librairies,
chez nos concessionnaires,
par commande postale et
chez votre libraire habituel.
Les Publications du Québec
C.P. 1005
Québec (Québec)
G1K 7B5



Québec 

Port de retour garanti
Gazette officielle du Québec
1279, boulevard Charest ouest
Québec
G1N 4K7

ISSN 0703-5756

